



Industrie
Canada

Industry
Canada

Industrie Canada

**Budget des dépenses
1999-2000**

Rapport sur les plans et les priorités

Ministre de l'Industrie

Table des matières

Section I – Industrie Canada : Message du Ministre	1
Section II – Industrie Canada : Un partenaire indispensable	3
Notre raison d’être : Une économie canadienne en plein essor	3
Le défi de la croissance soutenue de la productivité.....	3
Domaines où Industrie Canada ajoute à la valeur du Programme	7
Industrie Canada : Atteindre les clients.....	10
Plan de dépenses.....	13
Section III – Industrie Canada : Valeur ajoutée au Programme	15
Sommaire des priorités et des résultats escomptés.....	15
Plan d’action du Ministère pour un programme à valeur ajoutée.....	16
Innovation.....	16
Connectivité.....	23
Marché.....	35
Investissement	42
Commerce.....	50
Services de gestion et services généraux	60
Section IV – Présentation consolidée de rapports	63
Tableau sur les initiatives législatives et réglementaires.....	63
Stratégie de développement durable.....	63
Tableau sur les initiatives de préparation à l’an 2000.....	68
Programme de développement industriel et régional.....	69
Section V – Renseignements supplémentaires	71
Autorisations de dépenser.....	71
Organigramme du Portefeuille de l’Industrie.....	72
Équivalents temps plein (ÉTP) prévus par secteur d’activité	73
Résumé du Ministère – Articles courants de dépenses – Crédits.....	74

Résumé du Ministère – Articles courants de dépenses – Fonds renouvelable.....	75
Ressources du Programme par secteur d’activité pour l’exercice du Budget des dépenses.....	76
Détail des paiements de transfert par secteur d’activité.....	77
Détail des recettes par secteur d’activité.....	80
Coût net du Programme pour 1999-2000.....	81
États financiers du fonds renouvelable.....	82
Prêts, investissements et avances par secteur d’activité.....	83
Lois et règlements.....	84
Bureaux régionaux d’Industrie Canada.....	93
Déclaration de la direction.....	94
Annexe A – Services novateurs et améliorés assurés aux Canadiens.....	95
Annexe B – Tableau de concordance d’Industrie Canada : Objectifs stratégiques, par secteur d’activité.....	99
Annexe C – Mesure du rendement.....	107
Index.....	109

Section I

Industrie Canada :

Message du Ministre

À l'aube du XXI^e siècle et du nouveau millénaire, nous envisageons le Canada comme un pays fort et dynamique, résolu à jouer un rôle de chef de file dans l'économie mondiale du savoir. Le Canada continue à faire face aux défis que représentent la mutation rapide du monde et la nécessité de faire profiter tous les Canadiens et toutes les Canadiennes des avantages de l'économie fondée sur le savoir. Le gouvernement vise à stimuler la croissance économique et à créer des emplois, de manière à accroître les revenus des Canadiens et des Canadiennes et à en améliorer le niveau de vie.

Notre niveau de vie dépend directement de la productivité, et c'est pourquoi le Canada devra se préoccuper principalement d'améliorer cette dernière dans les années à venir. À cet égard, le Portefeuille de l'Industrie aura un rôle déterminant à jouer. En effet, chargé de 42 p. 100 de tous les fonds fédéraux réservés aux sciences et à la technologie et de bon nombre des leviers microéconomiques du gouvernement, le Portefeuille est on ne peut mieux placé pour favoriser l'innovation et encourager l'excellence dans la recherche et les partenariats. Les treize membres du Portefeuille réunissent une gamme variée de programmes complémentaires pour aider à accroître la productivité et la compétitivité du Canada. Ces programmes mettent l'accent sur des priorités stratégiques telles que la promotion de l'innovation par le biais des sciences et de la technologie, l'aide aux petites et moyennes entreprises cherchant à croître, l'encouragement du commerce et de l'investissement et la stimulation de la croissance économique dans les collectivités canadiennes.

Je suis heureux de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités* au nom d'Industrie Canada. Il informe la population canadienne des activités, priorités et ressources prévues pour les trois prochaines années. Industrie Canada collabore avec ses partenaires et avec d'autres intervenants pour orienter les efforts que le gouvernement fédéral déploie afin de promouvoir la croissance de la productivité, de l'emploi et des revenus et d'aider ainsi le pays à bien opérer le passage à l'économie du savoir. Les objectifs stratégiques du Ministère définissent le cadre de ses plans et priorités dans cinq domaines : l'innovation, la connectivité, le marché, l'investissement et le commerce. Les plans et priorités mis en lumière dans le présent rapport correspondent aux objectifs stratégiques du Ministère et montrent

ainsi comment il les atteindra et comment il se fera un partenaire indispensable de la population canadienne. Ces plans montrent comment le Ministère contribuera, à titre de membre du Portefeuille de l'Industrie, à l'amélioration de la compétitivité du Canada et du niveau de vie de ses habitants.

Le Canada est bien placé pour figurer parmi les chefs de file dans l'économie du savoir du XXI^e siècle. Il possède les ressources humaines et les institutions nécessaires et il se distingue dans la recherche. Il sait comment relier les Canadiens non seulement les uns aux autres, mais aussi au marché mondial. En outre, il connaît les défis qui se posent et les possibilités qui s'offrent à lui. En mobilisant ses ressources, le Canada peut être à l'avant-garde de la nouvelle économie. Ensemble, nous pouvons nous assurer un succès continu en opérant le passage au nouveau millénaire.

Les membres du Portefeuille de l'Industrie

Agence de promotion économique du Canada atlantique
Agence spatiale canadienne
Banque de développement du Canada*
Commission du droit d'auteur Canada
Conseil canadien des normes*
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
Conseil national de recherches Canada
Développement économique Canada pour les régions du Québec
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
Industrie Canada
Statistique Canada
Tribunal de la concurrence

**N'est pas tenu de soumettre un rapport sur les plans et les priorités.*

Le ministre de l'Industrie,

L'honorable John Manley

Section II

Industrie Canada :

Un partenaire indispensable

A. Notre raison d'être : Une économie canadienne en plein essor

Industrie Canada a pour mandat d'aider les Canadiens à être plus productifs et concurrentiels dans l'économie mondiale du savoir. Par ses politiques, programmes et services, le Ministère contribue à créer une économie qui :

- procure aux Canadiens des emplois plus nombreux et plus rémunérateurs;
- favorise davantage la croissance des entreprises grâce à l'amélioration soutenue de la productivité;
- donne aux consommateurs, aux entreprises et aux investisseurs l'assurance que le marché est équitable, efficace et concurrentiel.

Les programmes et services du Ministère s'adressent directement aux entreprises et aux consommateurs canadiens de toutes les régions du pays. Industrie Canada travaille en collaboration avec les entreprises, les universités, les organismes non gouvernementaux, les autres membres du Portefeuille de l'Industrie et d'autres ministères ainsi qu'avec les gouvernements des provinces et des territoires pour favoriser la création et le maintien d'un climat microéconomique répondant aux objectifs stratégiques établis.

B. Le défi de la croissance soutenue de la productivité

La croissance de la productivité,
un élément essentiel

La croissance de la productivité et la qualité de vie sont étroitement liées. L'emploi, le revenu et le niveau de vie en général reposent sur une économie en croissance, durable et en mesure de répondre aux besoins et aux ambitions des citoyens et des entreprises alors qu'ils s'adaptent à l'économie mondiale du savoir.

L'accroissement de la productivité est la clé du maintien et de l'amélioration du niveau de vie; c'est ce qui donne les résultats les plus spectaculaires.

*Le Conference Board du Canada,
Rendement et potentiel 1997, Note
d'information destinée aux membres*

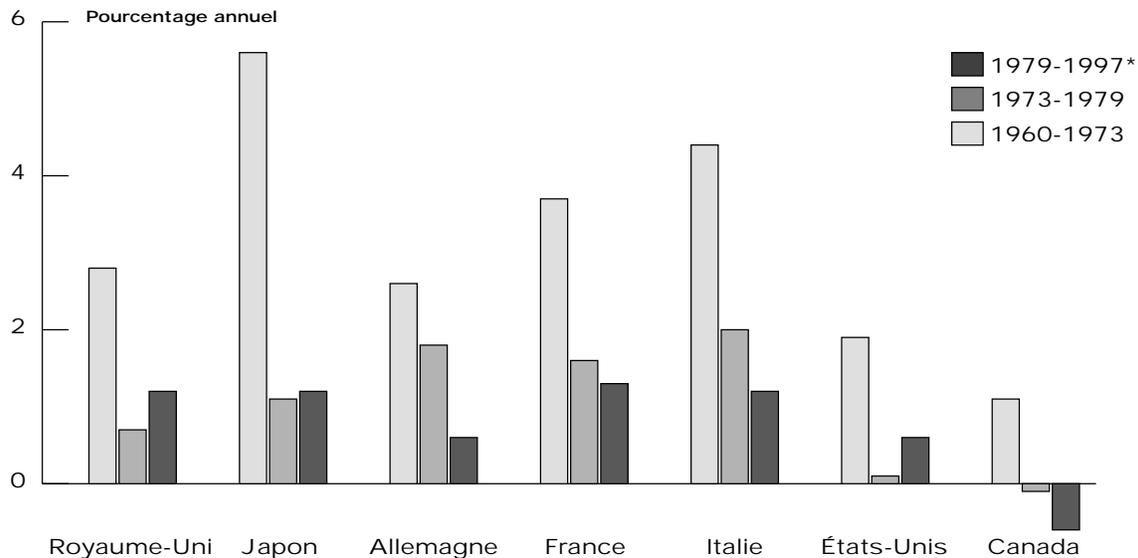
Une plus forte croissance de la productivité permettra aux administrations publiques d'affecter des ressources aux priorités socioéconomiques et environnementales des Canadiens et de continuer d'appuyer les programmes qui leur sont chers et qui contribuent à améliorer leur qualité de vie. Citons, entre autres, le régime des soins de santé, le système public d'éducation postsecondaire, la protection de l'environnement, l'égalité des chances et l'assistance sociale. En outre, les industries disposeront des ressources nécessaires pour cibler l'investissement dans les secteurs et les technologies qui favorisent la croissance, ce qui leur permettra de demeurer concurrentielles et de se préparer un avenir stable. Pour chaque Canadien, une croissance accrue de la productivité sera synonyme de participation à une économie prospère où les emplois seront plus nombreux et plus rémunérateurs, et qui permettra d'épargner et d'investir en vue de l'avenir.

Le rendement du Canada sur
le plan de la productivité

Le Canada affiche un niveau de vie élevé par comparaison avec le reste du monde. Il se classe bien au chapitre de la compétitivité mondiale et du climat des affaires. En 1998, l'Organisation des Nations Unies a attribué une fois de plus au Canada le premier rang mondial pour la qualité de vie.

Depuis plusieurs années, l'économie canadienne va bon train : le taux d'inflation et les taux d'intérêt sont faibles et le nombre d'emplois a

TABLEAU 1
Croissance de la productivité dans les pays du G-7
(Secteur des entreprises)



* Ou les dernières années pour lesquelles on disposait de données, c'est-à-dire 1995 pour l'Italie et 1996 pour le Canada, le Japon, la France et le Royaume-Uni

Source : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), juin 1998

considérablement augmenté (gain net de plus de 1,5 million d'emplois depuis la fin de 1993).

Il a fallu travailler plus fort pour connaître ce succès. Or, il faut maintenant viser davantage à accroître la productivité du Canada, qui accuse à cet égard un retard par rapport à ses principaux concurrents. En effet, le taux de croissance de la productivité au pays a été le plus bas parmi les pays du G-7 pour les 25 dernières années (voir le [tableau 1](#)). Le bien-être économique à long terme du pays repose sur l'amélioration de ce faible rendement.

« Toute stratégie visant à rehausser le niveau de vie de l'ensemble des Canadiens passe forcément par le même défi incontournable : celui d'améliorer la productivité à long terme du Canada. »

Source : Le très honorable Jean Chrétien, premier ministre du Canada, octobre 1998

Incidence d'une faible productivité sur les particuliers

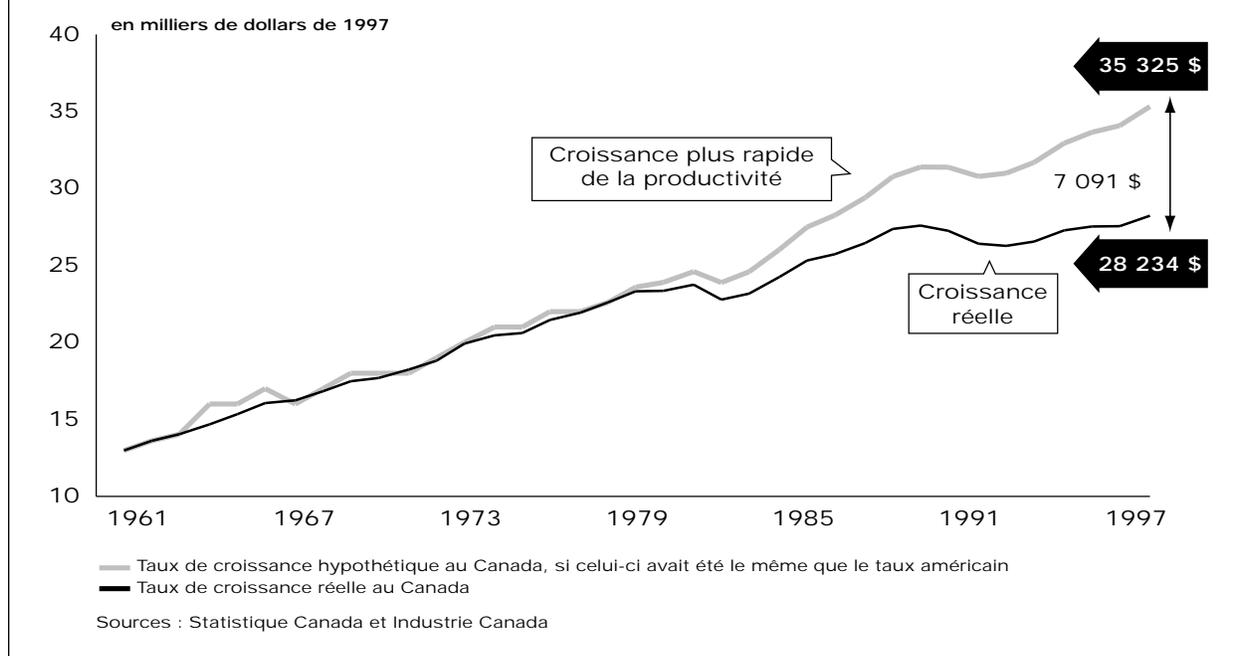
L'amélioration du rendement du Canada sur le plan de la productivité est une question qui concerne au plus haut point tous les Canadiens. Alors que ceux-ci pouvaient s'attendre à voir l'indice annuel de leur niveau de vie augmenter de plus de 3 p. 100 pendant les années 1960 et 1970, celui-ci a augmenté d'à peine 1,1 p. 100 par an depuis 1980 (voir le [tableau 2](#)). À ce rythme, il faut plus de 63 ans pour doubler le revenu par habitant, comparativement à 23 ans au taux de 3,1 p. 100.

Par ailleurs, si la hausse de la productivité canadienne avait suivi le rythme de la productivité américaine depuis 1979, le revenu réel annuel au pays aurait augmenté de 7 000 \$ par habitant.

Le rendement récent

Depuis plusieurs décennies, le rendement du Canada sur le plan de la productivité a été moins que satisfaisant. Bien que les mesures prises depuis 1994 pour stimuler davantage l'économie

TABLEAU 2
Revenu réel par habitant



semblent commencer à porter fruit, il faut accroître la productivité à long terme au pays pour pouvoir hausser le niveau de vie de tous les Canadiens.

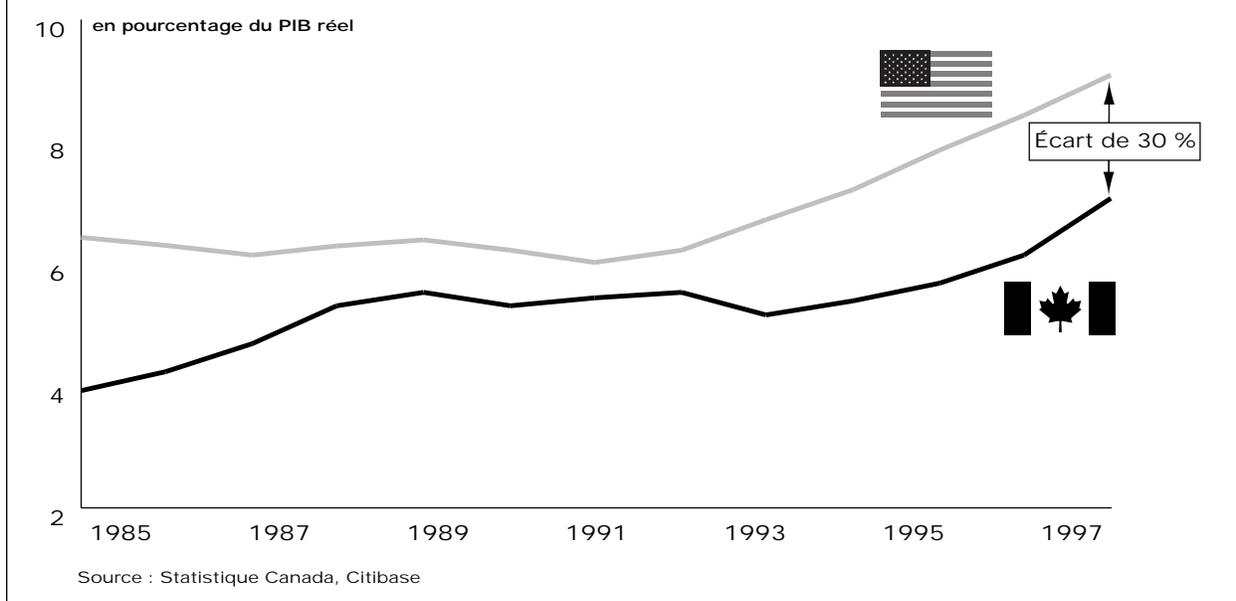
Le climat macroéconomique est favorable. La stabilité macroéconomique est un préalable à l'accroissement de la productivité. Le faible taux d'inflation et la politique budgétaire stable au Canada créent une assise solide sur laquelle peut s'appuyer une économie en croissance.

Le rendement commence à s'améliorer sur le plan de la productivité de la main-d'œuvre. La productivité de la main-d'œuvre des entreprises canadiennes a augmenté de 2,9 p. 100 en 1997, comparativement à 1,8 p. 100 aux États-Unis. Il s'agit de la plus forte hausse en 13 ans et d'un renversement de la tendance par rapport à 1996, année où la productivité de la main-d'œuvre avait reculé de 0,4 p. 100 au Canada alors qu'elle avait augmenté de 2,0 p. 100 aux États-Unis. Toutefois, en chiffres absolus, il y a encore beaucoup de chemin à parcourir avant que la productivité de la main-d'œuvre au pays égale celle de nos concurrents américains.

L'investissement dans les biens d'équipement doit augmenter plus rapidement. Le taux d'investissement inférieur au pays dans les biens d'équipement explique en partie le plus faible rendement du Canada sur le plan de la productivité par rapport à celui des États-Unis. En 1997, ce type d'investissement dans l'industrie canadienne a néanmoins affiché le taux de croissance le plus élevé depuis 1981 (voir le [tableau 3](#)). Il s'agit d'un pas dans la bonne direction, mais encore faut-il reconnaître que c'est un premier pas encore bien modeste pour commencer à combler un écart de près de 30 p. 100 par rapport aux États-Unis.

Le Canada est le pays du G-7 le plus ouvert. L'ouverture du Canada aux échanges commerciaux et à l'investissement lui donne accès à des marchés pour ses exportations et à des sources d'investissement qui servent de financement de base à ses entreprises, deux facteurs clés d'une productivité accrue. Elle favorise le transfert de la technologie et la mobilité des travailleurs intellectuels, éléments essentiels à l'économie du savoir. Il faut cependant tirer un meilleur parti des occasions d'affaires sur les

TABLEAU 3
Investissement dans les biens d'équipement



marchés mondiaux. En effet, 21 p. 100 des exportations canadiennes sont attribuables aux cinq exportateurs les plus importants, et moins de 10 p. 100 des petites et moyennes entreprises (PME) exportent. Par ailleurs, au chapitre de l'investissement, l'investissement étranger direct destiné au Canada a atteint en moyenne 8 milliards de dollars par an dans les années 1990, soit plus de 10 p. 100 de l'investissement en capital immobilisé des entreprises. Toutefois, la part canadienne de l'investissement étranger direct destiné à l'Amérique du Nord a diminué régulièrement, de l'ordre de 10 points entre 1985 et 1996, pour s'établir à 15 p. 100. De toute évidence, il y a lieu de mieux exploiter l'ouverture créée par les gouvernements qui se sont succédé et d'améliorer le rendement du Canada en matière de commerce et d'investissement.

Le Canada se dote d'une solide assise pour devenir le pays le plus branché du monde d'ici l'an 2000. Par rapport aux autres pays du G-7, le Canada arrive en tête pour le taux de pénétration de l'ordinateur, du câble et du téléphone dans les foyers, et il affiche les prix les moins élevés pour les communications téléphoniques et l'accès à Internet. Par ailleurs, les coûts assumés par les entreprises du secteur de la

« Au Canada, nous connaissons très bien les défis associés à la géographie. Certains des plus grands exploits de notre histoire ont été de vaincre le temps et la distance. De rapprocher les Canadiens et de faire naître un esprit communautaire véritable à l'échelle nationale. C'est pour cette raison que nous nous sommes engagés sur l'inforoute comme peu d'autres pays le font. Nous nous sommes fixé comme objectif de veiller à faire du Canada un carrefour mondial sur l'inforoute. De faire en sorte que nos collectivités et nos entreprises soient les plus branchées au monde. »

Source : Allocution du premier ministre Jean Chrétien à l'occasion d'un déjeuner contact au Forum économique mondial à Davos, en Suisse, le 29 janvier 1999

technologie de l'information et le coût de production des logiciels au pays sont les moins élevés en Amérique du Nord. Le défi à court terme consiste à concrétiser ces forces en avantages concurrentiels dans tous les secteurs de l'économie.

Le Canada se classe au premier rang mondial pour la formation de travailleurs intellectuels. Selon une étude du Forum économique mondial, le Canada devance les États-Unis, la France et, de fait, les 53 pays examinés dans l'étude, pour les inscriptions dans les établissements postsecondaires. Les Canadiens doivent continuer de viser à ce chapitre un niveau élevé de réalisations tout au long de leur vie active, en s'engageant dans un processus de perfectionnement continu et d'acquisition de nouvelles compétences. Les entreprises doivent également s'engager en ce sens, en offrant des possibilités de formation continue et de perfectionnement des compétences en milieu de travail. L'accès à cette main-d'œuvre qualifiée améliore la capacité du Canada d'innover et de canaliser la technologie de façon productive.

Tous les secteurs de l'économie devront fournir des efforts importants et soutenus pour améliorer le rendement du Canada sur le plan de la productivité. Il n'y a pas lieu de se reposer sur ses lauriers. Le principal défi économique consiste à tout mettre en œuvre afin que tous les Canadiens puissent bénéficier d'un niveau de vie plus élevé. À cette fin, il faut stimuler la productivité au sein de l'économie canadienne.

C. Domaines où Industrie Canada ajoute à la valeur du Programme

Viser une plus forte croissance de la productivité représente un vaste défi de société. Le Canada ne se maintiendra à la première place au chapitre de la qualité de vie que par un effort concerté de tous les secteurs de l'économie et de la société : entreprises, administrations publiques, collectivités et particuliers. Le niveau de vie au pays, premier indicateur de la qualité de vie, est directement fonction des mesures prises par tous ces secteurs pour stimuler la croissance de la productivité à long terme.

Puisque le *secteur privé* est le principal créateur de richesses, il va de soi que c'est lui qui doit mener la campagne visant à accroître la productivité. Ce sont les entreprises mêmes qui apporteront des améliorations à cet égard. Ces améliorations sont le résultat des décisions et des mesures prises par les cadres et les travailleurs, qui influent sur l'exploitation et la prospérité de chaque entreprise. Toutefois, les décisions et les mesures ne sont pas prises en vase clos; elles tiennent compte du climat économique, et c'est là qu'Industrie Canada entre en jeu.

Sans contredit, l'économie et la société mondiales subissent une transformation fondamentale, en évoluant vers une croissance désormais axée sur le savoir. Le savoir a toujours été le facteur prédominant de la croissance économique à long terme. Or, dans la nouvelle économie, une saine gestion du savoir devient le facteur de réussite *décisif*. Le savoir est désormais aussi important que le capital matériel et financier comme moteur de l'économie mondiale. En outre, les éléments qui déterminent la compétitivité d'une entreprise s'en trouvent changés. Les entreprises florissantes sont de plus en plus tributaires des travailleurs intellectuels, de l'innovation et de la technologie. Elles sont les figures de proue d'une plus grande productivité au sein de l'économie.

À long terme, le savoir, en particulier le savoir technologique, et une main-d'œuvre possédant les qualités requises pour appliquer ce savoir, constituent les principaux facteurs d'accroissement de la productivité, d'augmentation des revenus et d'amélioration de la qualité de vie.

C'est pourquoi Industrie Canada examine chacun de ses programmes et politiques à la lumière de l'évolution vers l'économie du savoir. En élaborant des politiques, en réalisant des programmes et en offrant des services qui aident à faciliter cette transition, Industrie Canada contribue grandement à accroître la productivité, à favoriser le développement durable et à améliorer le niveau de vie des Canadiens.

TABLEAU DES PRIORITÉS D'INDUSTRIE CANADA

Programme emploi et croissance

- Croissance de la productivité
- Création d'emplois
- Augmentation des revenus



TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE DU SAVOIR



INDUSTRIE CANADA : RELEVER LE DÉFI OBJECTIFS STRATÉGIQUES

INNOVATION

Améliorer la performance du Canada sur le plan de l'innovation et favoriser l'évolution vers une économie fondée sur le savoir

CONNECTIVITÉ

Faire du Canada le pays le plus branché du monde

MARCHÉ

Créer un marché équitable, efficace et concurrentiel

INVESTISSEMENT

Créer des conditions plus favorables à l'investissement dans l'économie canadienne

COMMERCER

Travailler avec les entreprises canadiennes à accroître la part du Canada sur les marchés mondiaux



RÉSULTATS CLÉS

- Amener les organismes de tous les secteurs de l'économie à reconnaître davantage que l'innovation constitue un facteur de réussite déterminant
- Enrichir les connaissances, en particulier dans les domaines offrant rapidement de bonnes possibilités d'application
- Accélérer la commercialisation et l'adoption de procédés et de produits novateurs par les organismes canadiens

- Relier les Canadiens entre eux et au reste du monde d'une manière abordable et accessible
- Créer un environnement de calibre mondial pour le commerce électronique
- Maximiser les applications et le contenu numérique canadiens en ligne

- Créer et maintenir un marché équitable, efficace et concurrentiel pour les entreprises, les consommateurs et les investisseurs
- Modifier les comportements de manière que le marché fonctionne conformément aux lois, règlements, politiques et procédures cadres
- Donner l'assurance que le marché est équitable, efficace et concurrentiel

- Améliorer le climat d'investissement intérieur et étranger
- Faire valoir le Canada comme étant un lieu de prédilection pour l'investissement
- Attirer de nouveaux investissements des multinationales, tout en conservant leurs investissements actuels
- Accroître l'investissement des PME et des entreprises autochtones

- Maintenir et améliorer l'accès aux marchés
- Améliorer la capacité d'exportation et le degré de préparation des exportateurs – entreprises et industries concurrentielles sur la scène internationale et tournées vers l'exportation
- Développer les marchés étrangers – augmenter les exportations de biens et services canadiens

Comme l'indique le tableau des priorités d'Industrie Canada à la page 8, le Ministère fonde ses activités sur un ensemble de principes microéconomiques essentiels pour relever le défi de la productivité. Au cours de l'exercice suivant, ses efforts porteront encore davantage sur la réalisation de cinq objectifs microéconomiques stratégiques visant à améliorer l'avantage concurrentiel dont le Canada a besoin pour accroître sa productivité à long terme : améliorer la performance du Canada sur le plan de l'**innovation** et favoriser l'évolution vers une économie fondée sur le savoir; sur le plan de la **connectivité**, faire du Canada le pays le plus branché du monde; créer un **marché** équitable, efficace et concurrentiel; créer des conditions plus favorables à l'**investissement** dans l'économie canadienne; et travailler avec les entreprises canadiennes à accroître, au chapitre du **commerce**, la part du Canada sur les marchés mondiaux.

Innovation : Améliorer la performance du Canada sur le plan de l'innovation et favoriser l'évolution vers une économie fondée sur le savoir

L'innovation et le savoir sont les nouvelles matières premières de l'économie du XXI^e siècle. Elles procurent les techniques et les outils novateurs qui permettent de trouver de nouvelles façons de faire et d'utiliser toutes les ressources de manière efficace et durable, en plus de favoriser la vitalité et la prospérité économiques. Reconnaisant l'importance de l'innovation pour la croissance de la productivité, Industrie Canada continue de jouer un rôle de premier plan en vue de la réalisation de la stratégie du gouvernement en matière d'innovation. Cette stratégie, qui a évolué au fil des dernières années, repose essentiellement sur trois aspects importants du savoir : sa création, sa diffusion et son application (par exemple, sa commercialisation). En aidant les entreprises, les organismes et les particuliers à mettre à profit de nouvelles idées, Industrie Canada favorise la croissance de la productivité et vise une meilleure qualité de vie pour tous les Canadiens.

Connectivité : Faire du Canada le pays le plus branché du monde

S'assurer que les Canadiens ont accès aux possibilités offertes par la nouvelle économie est un facteur déterminant d'un accroissement soutenu de la productivité. À ce titre, Industrie Canada joue un rôle en veillant à ce que les Canadiens aient accès à l'autoroute de l'information à prix abordable, grâce à l'initiative Un Canada branché. Cette initiative a pour objectif de « mettre l'infrastructure de l'information et du savoir à la portée de tous les Canadiens d'ici l'an 2000, ce qui fera du Canada le pays le plus branché du monde », comme le gouvernement s'y est audacieusement engagé dans le discours du Trône de 1997. Un objectif connexe consiste à faire du Canada un lieu de prédilection pour le développement de produits et services servant au commerce électronique, ce qui aura pour effet d'attirer l'investissement et de stimuler l'innovation dans l'ensemble de l'économie.

Marché : Créer un marché équitable, efficace et concurrentiel

Pour contribuer à l'accroissement de la productivité et au bien-être de l'économie en général, Industrie Canada est déterminé à faire en sorte que les rouages du marché ainsi que les produits et services connexes aident à faire du Canada un chef de file dans l'économie mondiale du savoir. Un marché équitable, efficace et concurrentiel constitue un préalable pour attirer l'investissement, stimuler le commerce et encourager l'innovation. Ce type de marché offre la stabilité et l'efficacité requises pour assurer la bonne marche des affaires tout en contribuant à maintenir la confiance des consommateurs dans les produits et services offerts sur le marché et dans les transactions qui y sont conclues. Il se traduit également par l'offre de produits et services d'avant-garde, axés sur le marché et orientés vers les clients. La politique en matière de propriété intellectuelle, le droit de la concurrence et les structures qui protègent les consommateurs sont au nombre des rouages du marché qui influent directement sur les connaissances, matière première de l'économie du savoir.

Investissement : Créer des conditions plus favorables à l'investissement dans l'économie canadienne

En plus de créer directement des emplois et de stimuler la croissance, l'investissement des entreprises apporte des avantages économiques; par exemple, il accroît le flux des échanges commerciaux et donne accès au savoir inhérent aux compétences mondiales en technologie et en gestion. Le taux d'investissement peu élevé au pays, en particulier par comparaison avec les États-Unis, est l'une des raisons qui expliquent le faible rendement du Canada sur le plan de la productivité. En effet, celui-ci accuse un déficit de 30 p. 100 par rapport aux États-Unis au chapitre de l'investissement dans les biens d'équipement. Des données très récentes font état d'un revirement de la situation, c'est-à-dire que les entreprises canadiennes commencent à faire les investissements nécessaires pour demeurer concurrentielles. Industrie Canada s'efforce d'améliorer le climat d'investissement, tant intérieur qu'étranger, de manière à renforcer ces tendances favorables.

Commerce : Travailler avec les entreprises canadiennes à accroître la part du Canada sur les marchés mondiaux

Pour récolter les fruits des efforts productifs du Canada, il faut exploiter les possibilités qui s'offrent sur les marchés mondiaux. Le Canada est le plus ouvert des pays du G-7. Le commerce représente 78,7 p. 100 du produit intérieur brut (PIB) au pays, comparativement à 25 p. 100 pour les États-Unis. Toutefois, il reste des défis de taille à relever : 21 p. 100 des exportations canadiennes sont attribuables aux cinq exportateurs les plus importants; moins de 10 p. 100 des PME exportent leurs produits ou services et quelque 80 p. 100 des

exportations canadiennes sont destinées au même marché – les États-Unis. Les marchés mondiaux en plein essor pour les produits et services de l'industrie du savoir permettent de relever ces défis. Industrie Canada favorisera le commerce axé sur ces marchés mondiaux et encouragera un plus grand nombre d'entreprises à adapter leurs produits et services de façon qu'elles soient en mesure d'exporter.

**D. Industrie Canada :
Atteindre les clients**

Industrie Canada offre aux Canadiens un grand nombre de programmes et services axés sur la réalisation de ses cinq objectifs stratégiques et s'adressant à une clientèle variée, dans toutes les régions du pays. Pour atteindre ses clients, le Ministère, en étroite collaboration avec ses partenaires de tous les ordres de gouvernement et du secteur privé, est à l'avant-garde en matière de produits et services, notamment ceux offerts par les Centres de services aux entreprises du Canada ou sur Internet, comme *Strategis* (<http://strategis.ic.gc.ca>) et *ExportSource* (<http://exportsource.gc.ca>), qui permettent aux entreprises et aux particuliers d'avoir accès en tout temps à de l'information stratégique.

Par ailleurs, Industrie Canada est présent dans toutes les régions pour les clients qui préfèrent un contact personnel. Dans les cinq grands bureaux régionaux et les points de service situés dans 50 collectivités (voir le [tableau 4](#)), le personnel du Ministère contribue à offrir tous les produits et services d'Industrie Canada et apporte une importante dimension régionale, tenant compte des questions et des préoccupations uniques d'une clientèle variée.

Une stratégie ministérielle visant à moderniser l'offre de services tiendra compte des priorités de l'initiative fédérale Service Canada ainsi que des priorités ministérielles, dont le programme de connectivité et le programme fédéral en matière de commerce électronique, afin d'améliorer le service à la clientèle. Industrie Canada élaborera également de nouveaux services gouvernementaux en ligne. En outre, le Ministère préconisera et appuiera les initiatives similaires favorisant la connectivité mises en œuvre par d'autres ministères et organismes fédéraux et par le secteur privé. (Voir *l'annexe A pour obtenir de plus amples renseignements sur l'offre de services.*)

Industrie Canada suivra de près les progrès réalisés dans la modernisation de l'offre de services et, de fait, dans la concrétisation de tous les résultats dont fait état le présent rapport. *L'annexe C* donne des précisions sur les initiatives associées à la mesure du rendement.

**Strategis - Le plus vaste site
Web de renseignements au
Canada pour les entreprises
et les consommateurs**

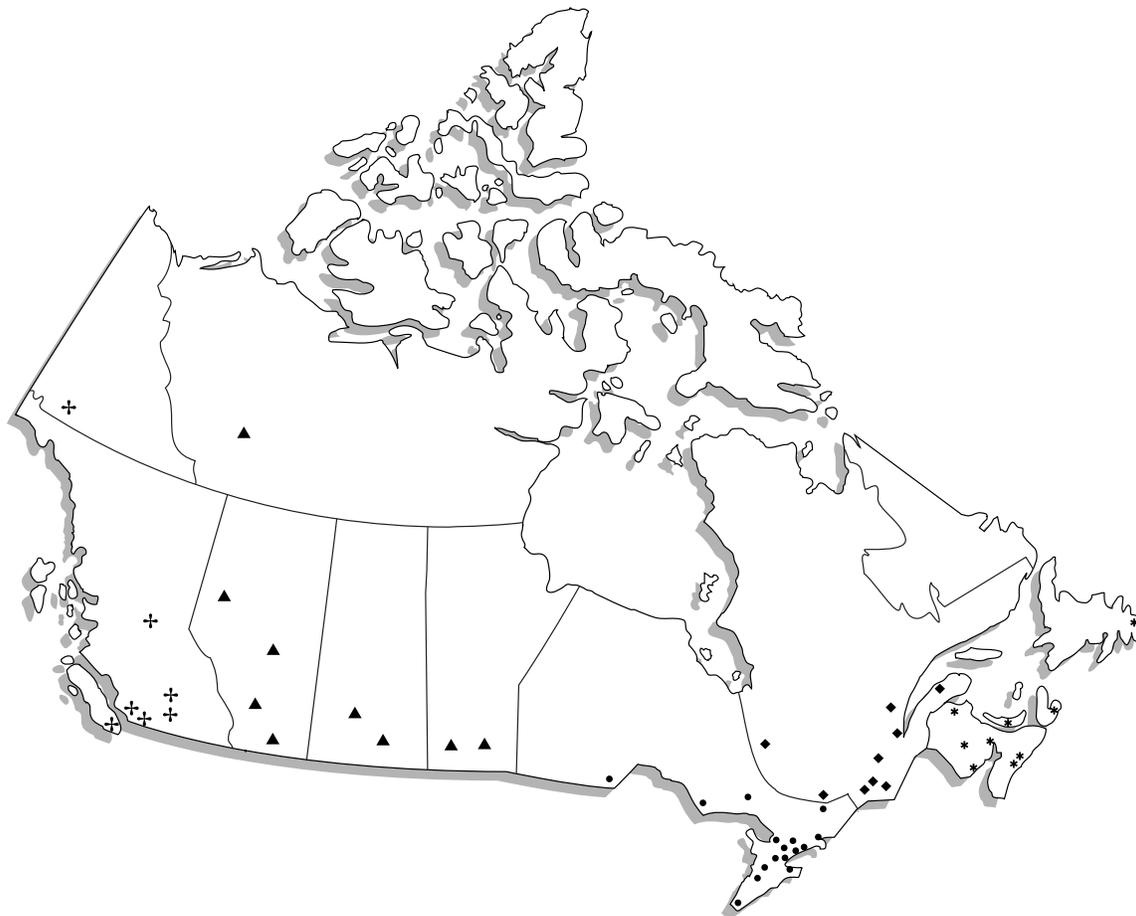
- 2 millions de documents électroniques
- 60 000 liens donnant accès à des sites d'intérêt pour les entreprises
- liens donnant accès à 4 800 sites Web externes
- plus de 11 000 visites par jour ouvrable
- 500 000 pages consultées par semaine

**Strategis - Le site d'information
du monde des affaires**

- Répertoires d'entreprises
- Commerce et investissement
- Information d'affaires par secteur
- Analyse économique et statistiques
- Recherche, technologie et innovation
- Soutien à l'entreprise et planification
- Licences, lois et règlements
- Ressources sur l'emploi et l'apprentissage
- Renseignements pour les consommateurs

<http://strategis.ic.gc.ca>

TABLEAU 4
**Bureaux régionaux d'Industrie Canada
 au service des clients dans tout le pays**



**+ Région du
 Pacifique
 (Colombie-
 Britannique
 et Yukon)**

Kelowna
 Penticton
 Prince George
 Surrey
 Vancouver
 Victoria
 Whitehorse

**▲ Région des
 Prairies et des
 Territoires du
 Nord-Ouest**

Brandon
 Calgary
 Edmonton
 Grande Prairie
 Lethbridge
 Regina
 Saskatoon
 Winnipeg
 Yellowknife

**• Région de
 l'Ontario**

Acton
 Barrie
 Belleville
 Burlington
 Don Mills
 Hamilton
 Kitchener
 London
 Mississauga
 North York
 Ottawa
 Sault Ste. Marie
 Sudbury
 Thunder Bay
 Toronto
 Windsor

**◆ Région
 du Québec**

Chicoutimi
 Hull
 Montréal
 Rimouski
 Saint-Rémi
 Sainte-Foy
 Sherbrooke
 Trois-Rivières
 Val-d'Or

*** Région de
 l'Atlantique**

Bathurst
 Charlottetown
 Dartmouth
 Fredericton
 Halifax
 Moncton
 Saint John
 St. John's
 Sydney

Nota : Tous les bureaux offrent un service au comptoir.

E. Plan de dépenses¹

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1998-1999**	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes de programme	1 410,7	1 259,0	1 190,2	1 039,4
Moins :				
Recettes à valoir sur le crédit	86,9	87,4	85,9	85,9
Dépenses nettes de programme	1 323,8	1 171,6	1 104,3	953,5
Moins :				
Recettes portées au Trésor	227,2	217,1	225,9	220,7
Plus :				
Non-budgétaire	—	0,8	0,8	0,8
Plus :				
Coût des services fournis par d'autres ministères	53,2	51,9	52,1	52,0
Coût net du Ministère	1 149,8	1 007,2	931,3	785,6

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1998-1999**	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Politique microéconomique	254,7	72,1	66,4	66,6
Règlements et services axés sur le marché	227,4	193,9	190,4	183,4
Développement sectoriel de l'industrie	763,6	831,0	768,5	621,2
Tourisme	70,3	69,1	68,9	71,3
Services de gestion et services généraux	94,7	92,9	96,0	96,9
Total	1 410,7	1 259,0	1 190,2	1 039,4

* Dans le présent tableau et les tableaux suivants, les prévisions des dépenses aussi bien que les dépenses prévues incluent les montants affectés aux différents postes du Budget de 1999 et sont provisoires.

** Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

1. Le Plan de dépenses présente l'information selon les secteurs d'activité du Ministère, tandis que le présent document examine les plans et les priorités d'Industrie Canada selon ses cinq objectifs stratégiques. À l'heure actuelle, la configuration du système financier du Ministère ne permet pas de saisir l'information selon les objectifs stratégiques. Industrie Canada prendra des mesures pour présenter l'information financière par objectif stratégique, de manière à améliorer l'information sur le coût lié à la réalisation des résultats. Toutefois, il s'agit là d'une démarche longue et complexe. Pour l'instant, est présenté à l'annexe B un tableau de concordance des trois principaux secteurs d'activité (Politique microéconomique, Développement sectoriel de l'industrie et Règlements et services axés sur le marché) et des objectifs stratégiques.

Section III Industrie Canada : Valeur ajoutée au Programme

A. Sommaire des priorités et des résultats escomptés

Pour le bénéfice des Canadiens :	À cette fin :
<ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure performance du Canada sur le plan de l'innovation et l'évolution vers une économie fondée sur le savoir 	<ul style="list-style-type: none"> • Amener les organismes de tous les secteurs de l'économie à reconnaître davantage que l'innovation constitue un facteur de réussite déterminant • Enrichir les connaissances, en particulier dans les domaines offrant rapidement de bonnes possibilités d'application • Accélérer la commercialisation et l'adoption de procédés et de produits novateurs par les organismes canadiens
<ul style="list-style-type: none"> • Le pays le plus branché du monde 	<ul style="list-style-type: none"> • Relier les Canadiens entre eux et au reste du monde d'une manière abordable et accessible • Créer un environnement de calibre mondial pour le commerce électronique • Maximiser les applications et le contenu numérique canadiens en ligne
<ul style="list-style-type: none"> • Un marché équitable, efficace et concurrentiel 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer et maintenir un marché équitable, efficace et concurrentiel pour les entreprises, les consommateurs et les investisseurs • Modifier les comportements de manière que le marché fonctionne conformément aux lois, règlements, politiques et procédures cadres • Donner l'assurance que le marché est équitable, efficace et concurrentiel
<ul style="list-style-type: none"> • Des conditions plus favorables à l'investissement intérieur et étranger dans l'économie canadienne 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le climat d'investissement intérieur et étranger • Faire valoir le Canada comme étant un lieu de prédilection pour l'investissement • Attirer de nouveaux investissements des multinationales, tout en conservant leurs investissements actuels • Accroître l'investissement des PME et des entreprises autochtones
<ul style="list-style-type: none"> • La participation accrue des entreprises canadiennes dans le domaine du commerce international 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et améliorer l'accès aux marchés • Améliorer la capacité d'exportation et le degré de préparation des exportateurs – entreprises et industries concurrentielles sur la scène internationale et tournées vers l'exportation • Développer les marchés étrangers – augmenter les exportations de biens et services canadiens

B. Plan d'action du Ministère pour un programme à valeur ajoutée

INNOVATION

L'importance de l'innovation

Pour maintenir leur haut niveau de vie et leur compétitivité dans l'économie mondiale du savoir, les Canadiens doivent innover; ils doivent pouvoir s'adonner à de nouvelles activités et toujours chercher à s'améliorer. Ils doivent encourager et soutenir l'innovation dans tous les secteurs de la société.

L'innovation est la clé de la productivité et de la compétitivité dans tous les secteurs de l'économie et de la société canadiennes, depuis le secteur primaire jusqu'au secteur des services, en passant par le secteur manufacturier traditionnel et la technologie de pointe, et ce, tant dans les ministères que dans les hôpitaux, les établissements d'enseignement et les organismes de services sociaux. Le succès repose de plus en plus sur des produits et services de l'industrie du savoir. Les ressources humaines et l'innovation sont devenues les piliers de la productivité, de l'emploi et de la croissance.

Le défi de l'innovation

D'après des études de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Canada accuse un retard sur le plan de l'innovation par rapport à ses concurrents. Bien que l'écart ait diminué progressivement, il demeure encore assez considérable :

- Au Canada, les entreprises consacrent moins de fonds à la recherche-développement (R-D), relativement au PIB, que celles de la plupart des pays du G-7. Ainsi, au Québec et en Ontario, les dépenses engagées à ce titre et exprimées en pourcentage du PIB représentent environ 70 p. 100 de celles enregistrées aux États-Unis et au Japon, malgré un généreux régime de stimulants fiscaux.
- Au Canada, la proportion d'entreprises du secteur de la fabrication de pointe est moindre que dans les autres pays du G-7.

- Les entreprises canadiennes, en particulier les PME, tardent à adopter les méthodes et les procédés de pointe, ce qui nuit à la productivité et à la compétitivité du pays sur les marchés mondiaux.

En améliorant ses résultats sur le plan de l'innovation, le Canada stimulera la croissance économique et la création d'emplois de qualité et il améliorera le niveau de vie de sa population. Les investissements canadiens dans l'innovation ont beaucoup rapporté. Les recherches montrent que les industries canadiennes qui innovent :

- affichent une croissance de la productivité de six à neuf fois plus élevée que celle des autres industries;
- croissent deux fois plus vite que les industries innovant peu;
- créent les meilleurs emplois – qui exigent une formation et des compétences supérieures et offrent une rémunération de 60 p. 100 plus élevée que dans les industries innovant peu;
- sont deux fois plus susceptibles d'exporter que les industries innovant peu.

Les mesures prises par le gouvernement

Le gouvernement fédéral tient beaucoup à promouvoir l'innovation. En plus d'investir des montants considérables dans l'infrastructure canadienne du savoir – la Fondation canadienne pour l'innovation, les Réseaux de centres d'excellence, les conseils subventionnaires, le Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE) et le Réseau de recherche appliquée préconcurrentielle (PRECARN) – il encourage l'innovation et la recherche dans le secteur privé en offrant le régime de crédits fiscaux le plus généreux du monde. En outre, grâce à des investissements ciblés, le gouvernement participe à titre de partenaire à la mise au point de plusieurs technologies novatrices stratégiques sur le point d'être mises en marché.

Soutien de la recherche

« ...la Fondation canadienne pour l'innovation a été créée en 1997 et dotée d'un budget de 800 millions de dollars afin de financer une infrastructure nouvelle et moderne de recherche pour nos universités, collèges, hôpitaux de recherche et établissements de recherche à but non lucratif. Compte tenu du succès évident remporté par la Fondation canadienne pour l'innovation et du rôle crucial qu'elle joue maintenant, nous lui accordons 200 millions de dollars de plus dans le cadre du présent budget. Grâce au partenariat, l'investissement fédéral dans la Fondation permettra d'injecter au total 2,5 milliards de dollars dans des installations et de l'équipement de première classe nécessaires pour susciter des découvertes d'importance, découvertes qui, à terme, ouvriront la porte à d'intéressantes perspectives commerciales et à des emplois. »

Le programme des Réseaux de centres d'excellence (RCE), qui a été prorogé dans le cadre du budget de 1997 et doté d'un budget annuel de 47 millions de dollars, appuie les partenariats entre les chercheurs de haut calibre partout au Canada et le secteur privé. Le présent budget consacre 90 millions de plus sur trois ans au RCE, à compter de 1999-2000.

Source : Budget de 1999

Reconnaissant les défis que doit relever le Canada, le Ministère a fait de l'amélioration des résultats du pays sur le plan de l'innovation et de la transition vers l'économie du savoir un de ses cinq objectifs stratégiques. En outre, l'innovation est étroitement liée aux autres objectifs stratégiques d'Industrie Canada. La réglementation visant le marché doit prévoir l'existence de droits de propriété intellectuelle clairs que l'on peut faire respecter et qui encouragent l'innovation. D'autre part, celle-ci a des retombées sur le programme de connectivité, qui a besoin d'une technologie et d'une infrastructure des télécommunications ultramodernes. De toute évidence, le commerce dépend de la capacité

d'innovation et de production de l'économie canadienne. Par ailleurs, l'innovation et l'investissement exercent l'un sur l'autre un effet favorable : une économie novatrice attire l'investissement, et l'investissement étranger apporte au Canada des idées, des compétences et des ressources financières.

Principaux engagements

Amener les organismes de tous les secteurs de l'économie à reconnaître davantage que l'innovation constitue un facteur de réussite déterminant

Industrie Canada encouragera l'adoption d'une « culture de l'innovation » dans toute la société canadienne. Pour que la productivité du pays s'améliore à long terme, tous les secteurs de l'économie – éducation, monde des affaires, organismes sans but lucratif, administration publique – doivent reconnaître que l'innovation est un facteur de réussite déterminant et agir en conséquence. Le Conseil consultatif des sciences et de la technologie, mis sur pied par le premier ministre et appuyé par Industrie Canada, proposera au gouvernement, par l'intermédiaire de son président, le ministre de l'Industrie, les moyens à prendre pour intégrer l'innovation à tous les secteurs de la société.

En outre, Industrie Canada continuera de collaborer avec les principaux intervenants du secteur privé, avec les universités et avec les administrations publiques pour faire valoir l'importance de l'innovation et mieux informer les décideurs. Le Ministère dirigera et coordonnera l'élaboration de la politique fédérale et la présentation de rapports sur les sciences et la technologie, en partie en recourant davantage à des analyses comparatives et à des indicateurs de rendement. Les résultats de ces travaux seront communiqués à tous les secteurs de l'économie afin de stimuler la croissance économique et le développement durable. Par exemple, les Sociétés d'aide au développement des collectivités, l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario (FedNor) et Entreprise autochtone Canada ciblent tout particulièrement les collectivités quand elles font la promotion de produits et de procédés novateurs.

Structure des principaux engagements

<i>Innovation : Améliorer la performance du Canada sur le plan de l'innovation et favoriser l'évolution vers une économie fondée sur le savoir</i>		
Résultats clés	Indicateurs de rendement	Coprestataires et clients
Amener les organismes de tous les secteurs de l'économie à reconnaître davantage que l'innovation constitue un facteur de réussite déterminant	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des ressources universitaires consacrées à la commercialisation • Augmentation des budgets intérieurs affectés à la R-D et exprimés en pourcentage du PIB 	<p>Coprestataires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partenaires du Portefeuille de l'Industrie • Ministères et organismes fédéraux à vocation scientifique <p>Clients et auditoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dirigeants des administrations publiques (tous les paliers) • Entreprises (y compris les PME) • Établissements d'enseignement • Organismes sans but lucratif (par exemple, les hôpitaux)
Enrichir les connaissances, en particulier dans les domaines offrant rapidement de bonnes possibilités d'application (par exemple, la santé, la biotechnologie, l'infotechnologie et le développement durable)	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de brevets demandés par des chercheurs établis au Canada • Augmentation du nombre de publications scientifiques ou techniques de chercheurs canadiens ou établis au Canada et hausse du nombre de distinctions honorifiques attribuées à ces chercheurs 	<p>Coprestataires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil national de recherches du Canada • Conseils subventionnaires • Ministères et organismes fédéraux à vocation scientifique <p>Clients :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisations de recherche et réseaux dont font partie des universités, des entreprises et des centres de recherche de l'État
Accélérer la commercialisation et l'adoption de procédés et de produits novateurs par les organismes canadiens	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des budgets intérieurs des entreprises canadiennes consacrés à l'obtention de licences à l'égard de technologies et à l'acquisition de droits de propriété intellectuelle • Augmentation du taux d'adoption de nouvelles technologies par les organismes canadiens, dans tous les secteurs de l'économie 	<p>Coprestataires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partenaires du Portefeuille de l'Industrie • Ministères et organismes fédéraux à vocation scientifique • Conseil consultatif des sciences et de la technologie <p>Clients :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organismes canadiens de tous les secteurs de l'économie

Le Conseil consultatif des sciences et de la technologie (CCST), qui relève du premier ministre, propose au gouvernement des façons de mieux intégrer l'innovation à toutes les facettes de l'économie.

Le CCST, financé par Industrie Canada, a été formé pour donner des avis éclairés et impartiaux sur la façon dont les sciences et la technologie peuvent le mieux favoriser la concrétisation du programme gouvernemental qui vise à stimuler la croissance, la productivité et la création d'emplois. Il a pour mandat d'examiner le rendement du pays en matière de sciences et de technologie, de cerner les grandes questions de l'heure à ce chapitre et de donner des conseils sur l'établissement d'un programme tourné vers l'avenir.

En 1999-2000, deux groupes d'experts mis sur pied par le CCST poursuivront leurs travaux. L'un d'eux fera rapport sur l'état actuel de la commercialisation des résultats de la recherche universitaire et, s'il le faut, il formulera des recommandations pour améliorer les choses à cet égard. L'autre fera un compte rendu sur le bassin actuel et futur de travailleurs spécialisés au Canada et, au besoin, il fera des recommandations sur les améliorations à apporter.

ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE VISÉE
PAR LES PLANS :

- Mener et appuyer des recherches sur les industries et les secteurs canadiens, notamment sur les procédés novateurs et les décisions d'investissement des entreprises, grâce à des initiatives telles que les stratégies de croissance ciblées et les cadres de compétitivité sectorielle. Les analyses permettront de déterminer l'incidence des stratégies et des cadres sur la productivité, la compétitivité, les possibilités de croissance et les défis à relever,

et elles aideront à élaborer des politiques et des plans d'action conjoints (secteurs public et privé).

- Promouvoir, par l'intermédiaire de FedNor, la mise au point de procédés et de produits novateurs dans le Nord de l'Ontario en collaborant avec le Programme d'aide à la recherche industrielle, la Mining Innovation Rehabilitation and Applied Research Corporation, le Northern Centre for Advanced Technology Inc. et le Northwestern Ontario Technology Centre (par exemple, grâce à la création de comités de technologie dans cinq villes); et en travaillant avec d'autres organismes de recherche, tels que le Centre de recherches sur les communications, pour promouvoir la diffusion de la technologie.
- Offrir, par l'intermédiaire d'Entreprise autochtone Canada, un soutien financier pour aider les entreprises autochtones à participer à des salons commerciaux sur la technologie et à trouver ainsi de nouveaux moyens d'améliorer leurs affaires, et pour promouvoir l'utilisation d'évaluations diagnostiques dans toute une gamme de secteurs afin de permettre aux entreprises autochtones de planifier des améliorations technologiques chez elles. Entreprise autochtone Canada accordera aussi un soutien financier à des secteurs particuliers du savoir, tout en élaborant des stratégies de croissance à leur intention (par exemple, les entreprises autochtones d'infotechnologie).

Enrichir les connaissances, en particulier dans les domaines offrant rapidement de bonnes possibilités d'application

Industrie Canada favorisera l'expansion de l'infrastructure canadienne du savoir. Le Canada fait piètre figure parmi les pays industrialisés en ce qui concerne la quantité de recherches financées et exécutées et le nombre de scientifiques et d'ingénieurs dans la population active. En fait, plus des deux tiers de l'apport technologique canadien est d'origine étrangère, et le nombre de chercheurs dans la population active demeure peu élevé malgré des dépenses considérables engagées au titre de l'éducation publique.

Pour améliorer la situation, Industrie Canada continuera de favoriser la croissance du savoir et de contribuer à faciliter l'accès des nouvelles idées aux marchés; le Ministère donnera des avis stratégiques sur l'apport des Réseaux de centres d'excellence, de la Fondation canadienne pour l'innovation et des conseils subventionnaires.

ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE VISÉE PAR LES PLANS :

- Mettre en œuvre la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie annoncée en août 1998, qui établit une nouvelle politique cadre, un nouvel organisme consultatif indépendant comptant des représentants d'une vaste gamme de milieux, et un nouveau mécanisme de coordination devant guider les efforts et les décisions du gouvernement fédéral au chapitre de la biotechnologie. La Stratégie porte essentiellement sur l'établissement du Comité consultatif canadien sur la biotechnologie et vise à inciter les Canadiens à participer au débat de fond sur des questions clés et à élaborer des plans de travail stratégiques axés sur les 10 thèmes primordiaux définis à la faveur d'une vaste consultation à laquelle ont participé plus de 5 000 Canadiens.
- Faciliter l'établissement de Cartes routières technologiques sous la gouverne de l'industrie. Celles-ci mettent à profit le savoir-faire de partenaires de l'industrie, des universités et de l'administration publique pour prévoir les demandes du marché, cibler des projets et des procédés et cerner les nouvelles technologies essentielles. Ces cartes facilitent l'échange des connaissances et l'établissement d'un consensus sur les technologies prioritaires; elles entraînent la création de consortiums pour la réalisation de projets, ce qui incite les intervenants à innover davantage et à affecter plus de fonds à la R-D.

- Participer à l'effort national déployé pour appliquer une stratégie sur le changement climatique fondée sur l'innovation et mettant à profit la compétitivité de l'industrie canadienne sur les marchés internationaux.

« La biotechnologie contribue à changer notre compréhension des composantes fondamentales des processus biologiques. »

Source : Annonce, dans le plan budgétaire de 1999, de l'affectation de 55 millions de dollars sur trois ans à la R-D en biotechnologie.

- Encourager la mise au point et la diffusion de technologies de production propres et de technologies dynamisantes, en fournissant des informations, en favorisant des partenariats entre fournisseurs et utilisateurs et en sensibilisant davantage les producteurs et les consommateurs canadiens aux pratiques de développement durable.
- Encourager le perfectionnement des compétences des travailleurs canadiens dans les industries du savoir en collaborant avec d'autres ministères fédéraux, les milieux de l'enseignement et l'industrie (par exemple, les conseils sectoriels) pour cerner et relever les grands défis en matière de ressources humaines et de compétences dans les industries et les secteurs. Par exemple, en appuyant le secteur de la technologie de l'information et des communications, le Ministère aidera à orienter le plan d'action sur la pénurie de main-d'œuvre spécialisée en infotechnologie.
- Produire des rapports de recherche qui analysent les procédés novateurs, les décisions d'investissement des entreprises et leurs incidences sur la productivité; permettent de créer de nouveaux indicateurs (par exemple, des critères de mesure de l'innovation dans les services, les laboratoires

publics, les exploitations agricoles et les universités); et proposent des stratégies (par exemple, TRIUMF, CERN) pour favoriser la participation et l'accès des Canadiens aux projets internationaux novateurs qui sont censés produire des avantages économiques.

Accélérer la commercialisation et l'adoption de procédés et de produits novateurs par les organismes canadiens

Industrie Canada s'efforcera d'accélérer la commercialisation et l'adoption de procédés et de produits novateurs par les organismes canadiens dans tous les secteurs de la société. L'application pratique des idées et des procédés nouveaux en optimise le rendement. D'après l'OCDE, le retard que le Canada accuse sur le plan de l'innovation est en bonne partie attribuable au fait qu'il met du temps à adopter les méthodes novatrices. Industrie Canada doit stimuler l'interaction des milieux scientifiques et de l'industrie pour que les nouveaux produits et services puissent être commercialisés le plus rapidement possible.

Partenariat technologique Canada (PTC) montre comment le Ministère favorise le développement et la commercialisation de produits et de services novateurs en investissant dans la mise au point de technologies. Avec le secteur privé, PTC investit, dans tout le Canada, dans des projets pilotes et des projets très risqués de mise au point de technologies en voie d'être commercialisées. Pour chaque dollar versé par PTC, le secteur privé en investit plus de quatre dans la R-D. Les fonds fédéraux sont entièrement remboursables, et PTC partage avec ses partenaires les risques et les retombées des projets. Au cours des trois prochains exercices financiers, PTC compte approuver au moins 100 nouveaux projets et susciter ainsi des investissements d'environ 2 milliards de dollars dans l'innovation.

Partenariat technologique Canada investit plus de 300 millions* de dollars par an dans différents domaines prioritaires, par exemple :

- les technologies environnementales relatives au changement climatique et au développement durable;
- les biotechnologies qui améliorent la santé des Canadiens et la productivité des secteurs agricole, aquicole et primaire;
- les technologies de fabrication et matériaux de pointe susceptibles de stimuler tous les secteurs de l'économie;
- les technologies ultramodernes d'information et de communications;
- la mise au point de nouveaux produits et de nouvelles technologies pour l'aérospatiale et l'industrie de défense.

* Cela comprend l'augmentation des fonds annuels de 50 millions, annoncée dans le budget de 1999.

En collaboration avec le Conseil national de recherches du Canada, PTC a établi un fonds annuel de 30 millions de dollars pour répondre aux besoins particuliers des PME et les aider à commercialiser leurs idées.

Encourager l'innovation dans les petites entreprises

Partenariat technologique Canada (PTC) et le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) du Conseil national de recherches du Canada ont uni leurs forces pour aider les PME qui mettent au point des technologies en voie d'être commercialisées.

L'aide à la précommercialisation offerte dans le cadre du partenariat PARI-PTC peut atteindre 500 000 \$ (750 000 \$ dans des circonstances exceptionnelles) sous forme de contributions remboursables pour les projets novateurs. Grâce à cette aide, il est plus facile pour les petites entreprises de passer du stade de la validation à celui de la préparation en vue de la vente.

Le programme, dont le budget annuel atteint 30 millions de dollars, est mis en œuvre par l'intermédiaire d'un réseau pancanadien de 260 conseillers en technologie industrielle qui se rendent sur place pour aider les entreprises à préparer et à mettre en œuvre leurs propositions.

Les secteurs d'investissement ciblés sont les mêmes que pour PTC : les technologies dynamisantes, les technologies environnementales, ainsi que l'aérospatiale et la défense. En outre, le PARI a adopté le principe de PTC concernant le partage des risques et des retombées : toutes les contributions sont entièrement remboursables, en fonction du succès de l'entreprise.

ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE VISÉE PAR LES PLANS :

- Cerner et analyser les questions relatives à l'acquisition de technologies de fabrication ultramodernes (par exemple, les systèmes fondés sur le savoir, la robotique, les systèmes de vision artificielle et les interfaces homme-machine) par les entreprises canadiennes. Parmi ces

questions figurent notamment l'accès au capital, l'évolution des compétences nécessaires, les alliances stratégiques entre fournisseurs et utilisateurs et le renforcement des efforts au chapitre de la R-D.

- Trouver et mettre au point de nouvelles technologies de communications et les applications connexes, en vue de les céder à des organismes canadiens des secteurs privé et public. En fait, nombre de ces technologies et applications seront créées dans le cadre de partenariats entre ces deux secteurs. Le Centre de recherches sur les communications aura recours à des transferts de technologie et à son Centre d'innovation pour transmettre la technologie aux entreprises et aux groupes appropriés au Canada.

Le Centre de recherches sur les communications, organisme spécial d'Industrie Canada

Depuis qu'il a ouvert ses portes en 1994, le Centre d'innovation du Centre de recherches sur les communications (CRC) a aidé 20 jeunes entreprises à croître pendant les années critiques du lancement et de la mise sur pied. Les entreprises ont temporairement leur siège au CRC et ont accès à ses compétences en R-D, à ses laboratoires et à ses services de soutien. Elles signent avec lui une entente en vertu de laquelle elles paient les locaux, les services et les installations dont elles se servent.

Ayant pris de la maturité, 11 de ces entreprises ont quitté le CRC pour lancer des produits et des services. La contribution du Centre à l'édification d'une économie novatrice se manifeste dans la croissance de ces jeunes entreprises. Innovative Fiber, par exemple, avait au départ un effectif de 3 membres; elle emploie aujourd'hui 60 personnes et fabrique des produits à fibres optiques à Gatineau (Québec).

CONNECTIVITÉ

L'importance de la connectivité

Les entreprises et les consommateurs doivent s'adapter à un environnement mondial de plus en plus compétitif où le succès repose sur le développement, l'acquisition et l'utilisation du savoir. Le branchement des entreprises et des citoyens à l'inforoute, en particulier à Internet, joue un rôle prépondérant en aidant les pays à s'adapter aux nouvelles réalités. C'est pourquoi le gouvernement fédéral s'est fixé comme objectif de faire du Canada le pays le plus branché du monde d'ici l'an 2000.

Les citoyens branchés ont accès au savoir qui leur est nécessaire pour perfectionner leurs compétences, demeurer au fait des progrès technologiques et trouver des idées débouchant sur des moyens novateurs et plus efficaces de contribuer à l'économie et à la progression de la société.

Les entreprises branchées sont bien placées pour tirer parti des possibilités sur les marchés locaux et mondiaux et des innovations qui accroissent la productivité et la prospérité. Grâce à cet avantage concurrentiel fondé sur le savoir, les pays peuvent offrir des produits et des services uniques sur le marché et devenir attrayants pour les investisseurs.

La création d'infrastructures et d'applications d'avant-garde en matière d'information et de communications, domaine où excellent les Canadiens, contribue également à la cohésion et au développement de la société en permettant aux membres de la population canadienne d'acquérir et de partager des connaissances pour communiquer entre eux, conclure des marchés et mettre en valeur leur potentiel socioéconomique. Vu la tendance mondiale à l'ubiquité des communications – accès à tout le monde, en tout lieu et en tout temps –, les individus peuvent élargir leurs horizons quel que soit l'endroit où ils vivent et travaillent.

L'importance de brancher les Canadiens à l'inforoute

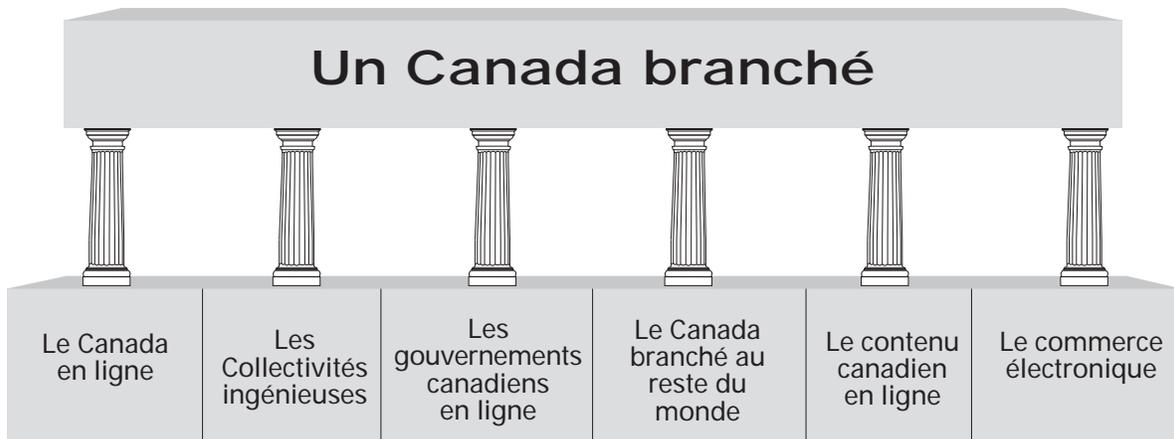
- Les entreprises canadiennes deviennent plus concurrentielles dans l'économie mondiale.
- Le Canada demeure un chef de file mondial pour ce qui est de créer et d'utiliser les technologies de l'information et des communications et les applications pour le commerce électronique.
- Les Canadiens ont tous les mêmes chances d'accéder à l'apprentissage continu.
- Les Canadiens ont un meilleur accès aux services de l'État.
- Les Canadiens resserrent les liens qui les unissent grâce aux nouvelles possibilités de communiquer entre eux et avec le monde.

En reliant les Canadiens à l'inforoute, le gouvernement renforce la société et l'économie.

Le défi de la connectivité

Ces dernières années, le Canada s'est efforcé d'acquérir un avantage dans la nouvelle économie et la nouvelle société du savoir. Notre pays doit être plus branché que ses concurrents et passer rapidement à l'action pour les devancer. Il lui faut aussi continuer à travailler fort au cours des prochaines années pour demeurer à l'avant-garde.

Le Canada relève le défi de l'aménagement de l'inforoute. Le secteur privé, par l'intermédiaire de l'industrie des technologies de l'information et des communications, construit l'infrastructure dite « dorsale ». Notre pays possède une des meilleures infrastructures de communications du monde et il fait figure de chef de file en ce qui concerne les services, la qualité, le développement des marchés et les tarifs dans le secteur des télécommunications. Le gouvernement a joué un rôle important à l'appui du secteur privé en adoptant une nouvelle politique cadre et une nouvelle réglementation qui ont eu



pour effet de rendre disponibles de nouvelles radiofréquences du spectre et de promouvoir la concurrence.

Cependant, pour relever le défi final, le secteur privé et les gouvernements devront conjuguer leurs efforts afin de s'assurer que les Canadiens profitent de la connectivité pour acquérir des connaissances et des compétences et être mieux placés pour exploiter au maximum les nouveaux débouchés et marchés qui s'ouvriront dans l'économie du savoir.

Les mesures prises par le gouvernement

Afin de contribuer à faire du Canada le pays le plus branché du monde, le Ministère mettra l'accent sur les activités et les programmes favorisant la réalisation des six volets de l'initiative du programme de connectivité. Afin de guider le Ministère dans les efforts qu'il fait pour aider le gouvernement à atteindre son objectif en la matière, une correspondance a été établie entre les activités propres à chaque volet et l'un des trois engagements cadres devant aboutir aux résultats clés.

En collaboration avec ses partenaires, Industrie Canada continuera de brancher les Canadiens entre eux et avec le reste du monde, d'une manière abordable et accessible. Cette démarche comporte des activités se rapportant aux quatre volets suivants : le Canada en ligne, les Collectivités ingénieuses, les gouvernements canadiens en ligne et le Canada branché au reste du monde.

Le Ministère s'efforce de faire du Canada un lieu de prédilection pour la mise au point de produits et de services axés sur le commerce électronique et il aspire à devenir un chef de file mondial dans leur application dans toutes les industries canadiennes. D'ici l'an 2000, la politique et la loi cadres du Canada visant le commerce électronique compteront parmi les meilleures du monde.

Industrie Canada et ses partenaires stimuleront la création et la diffusion d'applications et de contenu numérique canadiens en ligne pour accroître l'offre de produits multimédias canadiens dans le monde.

L'an 2000

Pour connaître le succès, le secteur privé canadien et les administrations publiques de tous les paliers devront être prêts quand arrivera l'an 2000. L'adaptation aux paramètres informatiques de l'an 2000 constitue une des priorités du gouvernement. En août 1998, celui-ci a élargi le mandat du ministre de l'Industrie pour garantir que les consommateurs seraient tenus informés et que tous les efforts raisonnables seraient déployés afin d'encourager le secteur privé à relever les défis inhérents à l'arrivée de l'an 2000. Le Secrétariat du Groupe de travail de l'an 2000 d'Industrie Canada continue de sensibiliser toujours davantage le secteur privé au problème informatique de l'an 2000 et il met tout en œuvre pour que ce secteur soit prêt à franchir le seuil du millénaire. Le Secrétariat multipliera les efforts en intensifiant ses activités de communication et d'information auprès des consommateurs et des entreprises.

Expliquer l'importance de la préparation à l'an 2000

- Dans le cadre de la Semaine de préparation à l'an 2000 (du 8 au 12 février 1999), un guide du domicile sans bogue a été distribué à 11,7 millions de domiciles au pays.
- Un grand centre d'appel sera mis sur pied pour assurer un guichet unique donnant accès à toutes les ressources fédérales relatives à l'an 2000.
- Le Programme de liaison de l'industrie encourage les entreprises à se préparer à l'an 2000 et à établir un plan d'urgence.
- Les résultats de la troisième enquête de Statistique Canada, dont l'échantillon a été porté à 15 000 entreprises et qui concerne l'état de préparation des infrastructures et des systèmes, doivent paraître le 14 avril 1999. Ils fourniront aux Canadiens les renseignements nécessaires pour commencer à dresser des plans d'urgence.

<http://www.info2000.gc.ca>
1 800 270-8220

Principaux engagements

Relier les Canadiens entre eux et au reste du monde d'une manière abordable et accessible

Le Canada en ligne : Permettre à tous les Canadiens d'avoir accès à une infrastructure de calibre mondial en favorisant l'investissement par le secteur privé dans l'infrastructure et l'innovation, en établissant des politiques cadres compétitives et en concluant des partenariats avec les administrations publiques de tous les paliers pour offrir des sites d'accès publics durables.

Créer une infrastructure et un marché novateurs

Industrie Canada aide le secteur privé à mettre sur pied une infrastructure de premier ordre. En outre, il continuera de moderniser les lois et la réglementation nationales et de mettre en œuvre des politiques de télécommunications qui favorisent la concurrence et, par le fait même, l'innovation et l'investissement. C'est pourquoi les nouveaux services sans fil, comme les services de communications personnelles (SCP), les systèmes locaux de télécommunications multipoint (LMCS) et les nouveaux services par satellite offriront aux Canadiens un choix plus varié.

Avec l'aide financière d'Industrie Canada, CANARIE est devenu un chef de file mondial dans la recherche sur les communications à large bande. Ce partenariat des secteurs privé et public compte à son actif, entre autres, la création de CA*Net II, réseau à large bande offrant une vitesse d'accès jusqu'à 1 000 fois supérieure à celle des connexions Internet actuelles. CANARIE met actuellement en œuvre CA*Net 3, réseau à large bande de la prochaine génération. Ce réseau, premier segment national d'Internet entièrement axé sur la fibre optique et le plus rapide qui soit dans le monde, fera évoluer les applications Internet dans des domaines tels que le commerce électronique, la télésanté et l'apprentissage continu. Il fait du Canada un chef de file mondial doté d'une infrastructure Internet d'avant-garde.

Par ailleurs, Industrie Canada montre la voie à suivre au reste du monde et continuera de collaborer avec l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation internationale de normalisation pour que le Canada bénéficie de l'harmonisation des normes, des règlements et des autres paramètres du marché.

Structure des principaux engagements

Connectivité : Faire du Canada le pays le plus branché du monde		
Résultats clés	Indicateurs de rendement	Clients et coprestataires
<p>Relier les Canadiens entre eux et avec le reste du monde d'une manière abordable et accessible</p>	<p>Le Canada en ligne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de Canadiens ayant accès à Internet • Pourcentage de ménages branchés à Internet • Pourcentage d'écoles, de bibliothèques et de collectivités branchées à Internet • Pourcentage d'entreprises branchées à Internet • Classement mondial de l'infrastructure du Canada <p>Les Collectivités ingénieuses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation du programme pilote Collectivités ingénieuses dans deux ans (tout dépendant du financement) <p>Les gouvernements canadiens en ligne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et pourcentage de services clés offerts en ligne • Nombre et pourcentage de services clés interactifs (permettant le commerce électronique) • Nombre et pourcentage de services clés intégrés (administrations fédérale, provinciales et municipales) • Utilisation par les clients <p>Le Canada branché au reste du monde</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction du nombre d'obstacles (courrier électronique) 	<p>Clients :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les Canadiens • Les PME canadiennes <p>Coprestataires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) • Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes • Équipe Canada inc • Administrations publiques de tous les paliers • Collectivités • Municipalités • Établissements d'enseignement • Secteur des technologies de l'information et des télécommunications/CANARIE • Instances et tribunes internationales

Résultats clés	Indicateurs de rendement	Clients et coprestataires
Créer un environnement de calibre mondial pour le commerce électronique	Le commerce électronique <ul style="list-style-type: none"> Part canadienne des recettes dues au commerce électronique mondial et taux de croissance du commerce électronique canadien Réduction du nombre d'obstacles Perception des investisseurs Reconnaissance par les entreprises du fait que le commerce électronique constitue un facteur de réussite déterminant 	Clients : <ul style="list-style-type: none"> Tous les Canadiens Entreprises canadiennes Consommateurs canadiens Coprestataires : <ul style="list-style-type: none"> Administrations publiques de tous les paliers Secteurs canadiens clés Associations de consommateurs Instances et tribunes internationales
Maximiser les applications et le contenu numérique canadiens en ligne	Le contenu canadien en ligne <ul style="list-style-type: none"> Volume, qualité et genre des éléments de contenu produits (cours offerts en ligne, collections numérisées, logiciels, animation, nouveaux médias, information gouvernementale, etc.) Part du Canada sur les marchés mondiaux et valeur correspondante en dollars Utilisation par les Canadiens 	Clients : <ul style="list-style-type: none"> Tous les Canadiens Industrie canadienne des nouveaux médias et du contenu Coprestataires : <ul style="list-style-type: none"> Ministères fédéraux clés (par exemple, le MAECI et Patrimoine canadien) Institutions culturelles Établissements d'enseignement Industrie canadienne des nouveaux médias et du contenu

Brancher les Canadiens

La meilleure infrastructure de télécommunications du monde ne garantit pas que les citoyens y ont accès, qu'ils savent l'utiliser de façon productive et que le prix en est suffisamment abordable. En collaboration avec les provinces, les territoires, le secteur privé et le secteur du bénévolat, Industrie Canada offre plusieurs programmes aidant les Canadiens à se brancher à l'infoute. Le Ministère continuera de travailler avec ses partenaires pour mettre une infotechnologie durable à la portée d'un plus grand nombre de Canadiens, dans un plus grand nombre d'endroits de toutes les régions du pays, de manière à favoriser ainsi la participation des collectivités au développement social et économique du pays.

ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE VISÉE PAR LES PLANS :

- Raccorder à Internet toutes les écoles du Canada d'ici le 31 mars 1999 par l'intermédiaire de **Rescol** et de ses partenaires. Au cours de la deuxième étape du programme, Rescol continuera de collaborer avec les provinces et le secteur privé pour brancher à Internet, outre les écoles, toutes les salles de classe.

En association avec les provinces et les territoires, **Rescol** a défini une stratégie et fixé un objectif en novembre 1994 : brancher toutes les écoles canadiennes à Internet d'ici le 31 mars 1999. La réalisation de cet objectif est essentielle pour faire du Canada un des pays les plus branchés du monde. À cette fin, des partenariats ont été créés, dans le cadre de Rescol, entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, le secteur privé, les organismes éducatifs, les conseils et commissions scolaires, les écoles, les directeurs d'école, le personnel enseignant, la population étudiante et les parents. Le Canada sera le premier membre de l'OCDE à avoir raccordé toutes ses écoles à Internet.

- Livrer des ordinateurs aux écoles et aux bibliothèques canadiennes par l'intermédiaire du **Programme des ordinateurs pour les écoles**. D'ici le 31 mars 1999, ce dernier aura livré ainsi 125 000 ordinateurs. Il compte en livrer 60 000 autres en 1999-2000 et 65 000 au cours de l'exercice suivant, de manière à atteindre l'objectif de 250 000, le 31 mars 2001 au plus tard.
- Établir jusqu'à 10 000 centres d'accès publics grâce au **Programme d'accès communautaire**, de manière à brancher à Internet toutes les collectivités rurales et éloignées de plus de 400 habitants et des quartiers urbains d'ici le 31 mars 2001.
- Brancher à Internet 4 000 organismes bénévoles en 1999-2000 grâce au **Programme d'aide au réseau du secteur du bénévolat (VolNet)**, qui a pour objectif de brancher 10 000 organismes bénévoles dans toutes les régions du Canada d'ici mars 2001.
- Collaborer avec les Amis du conseil du **programme Étudiants bien branchés** pour faire participer davantage le secteur privé à ce dernier. Dans le cadre du programme, les jeunes assurent une formation Internet de base aux PME, mais cette année, ils viseront aussi à les sensibiliser davantage au commerce électronique et au problème informatique dû à l'arrivée de l'an 2000.

- Faire connaître la vision et le plan d'action que le gouvernement entend réaliser pour faire du Canada le pays le plus branché du monde. Le Ministère mettra en évidence les avantages personnels du branchement à l'inforoute, qui permet notamment d'avoir accès aux services gouvernementaux, de faire des transactions commerciales et de participer à des activités d'apprentissage continu.

Les collectivités en ligne

Avant que la sonnerie de la cloche du matin se fasse entendre à l'école primaire St. Jean, à Charlottetown, les parents sont installés dans le laboratoire informatique de l'école et naviguent sur Internet. Tout cela, sans aide! Il y a moins de quatre mois, tel n'était pas le cas. Après avoir observé la situation de loin pendant des années en s'interrogeant sur le bien-fondé de tout ce battage publicitaire, les parents ont décidé de s'inscrire au programme Parents branchés de Rescol, qui offre gratuitement aux parents de l'Île-du-Prince-Édouard une formation Internet. Le programme est financé par Industrie Canada et assuré par la Fédération foyer-école de l'Île-du-Prince-Édouard; il offre aux parents une formation de base en informatique et au sujet d'Internet dans les laboratoires de l'école et dans les sites du Programme d'accès communautaire, ce qui leur permet de participer davantage à l'éducation de leurs enfants et de faire office de personnes-ressources pour l'école et la collectivité.

Source : *The Guardian*, Charlottetown (I.-P.-É.)

Brancher les jeunes du Canada

Dans le cadre de la Stratégie fédérale emploi jeunesse, Industrie Canada permet à des jeunes du pays d'acquérir leur première expérience professionnelle, si importante, et les compétences dont ils auront besoin dans l'avenir. Le budget de 1999 a augmenté de 19,8 millions de dollars par année les crédits réservés aux projets appuyés par Industrie Canada.

- **Étudiants bien branchés :**
2 800 jeunes ont reçu une formation et, à titre de conseillers auprès des entreprises, ont donné à leur tour une formation Internet à 40 000 entreprises clientes.
- **Didacticiens :** 188 jeunes ont été embauchés pour créer des didacticiels en ligne.
- **Cyberjeunes Canada - Projet d'emploi jeunesse du Programme d'accès communautaire :** environ 3 000 jeunes ont aidé leur collectivité à découvrir les possibilités qu'offre Internet.
- **Projet d'acquisition d'une expérience professionnelle du Programme des ordinateurs pour les écoles :** plus de 450 jeunes ont été embauchés pour réparer et remettre à neuf des ordinateurs destinés aux écoles et aux bibliothèques.
- **Programme d'emploi jeunesse de Rescol :** 836 jeunes ont aidé à brancher les écoles et les bibliothèques à l'inforoute.
- **Collections numérisées de Rescol :** 1 570 jeunes ont été embauchés pour créer des produits multimédias, notamment les Collections numérisées autochtones, en vue de les diffuser sur Rescol.
- **Répertoire national des diplômé(e)s :** les jeunes Canadiens peuvent obtenir en direct des renseignements sur les carrières et les possibilités d'emploi.

Industrie Canada : faire découvrir aux jeunes Canadiens les technologies de l'avenir.

Les Collectivités ingénieuses : En partenariat avec les collectivités et l'industrie locale, appuyer des projets pilotes qui font appel aux technologies de l'information et des communications pour relier les personnes et les organismes entre eux, stimuler la productivité et l'innovation, aiguillonner la demande de produits et de services de pointe et répondre aux besoins socioéconomiques locaux.

Industrie Canada commencera à réaliser la vision décrite dans le rapport du Groupe d'experts sur les collectivités ingénieuses en lançant une série de projets pilotes dans toutes les régions du Canada et en mettant au point des outils d'apprentissage en ligne afin d'appuyer les nouvelles collectivités ainsi créées. Comme le budget de 1999 l'annonçait, on choisira par voie de concours, au cours des trois prochaines années, des localités pilotes souhaitant devenir « ingénieuses » et en ayant la capacité. Ces collectivités offriront des renseignements et des services sur Internet afin de favoriser le développement économique et d'enrichir la vie de la collectivité. Les leçons apprises à la faveur des projets pilotes encourageront l'utilisation des technologies de l'information et des communications au plan local dans tout le Canada.

« Le programme Collectivités ingénieuses branche, grâce aux technologies de l'information, des individus, des institutions et des régions entières d'une façon nouvelle et novatrice. Notre but est de lancer au moins un de ces projets dans chaque province, dans le Nord et dans une collectivité autochtone. »

Source : Annonce faite, dans le plan budgétaire de 1999, de l'affectation de 60 millions de dollars sur trois ans pour financer des projets pilotes dans le cadre du programme Collectivités ingénieuses.

Les gouvernements canadiens en ligne : Appliquer les nouvelles technologies de l'information et des communications pour mieux servir les clients d'Industrie Canada (citoyens et entreprises), en particulier par Internet, et travailler avec d'autres partenaires du gouvernement pour assurer des services en ligne facilement accessibles.

Les administrations publiques, utilisateurs modèles

Il incombe aux administrations publiques de bien servir les citoyens et de leur procurer les outils voulus pour faire des choix éclairés. Un important objectif de l'initiative Un Canada branché consiste à faire en sorte que les administrations publiques deviennent des utilisateurs modèles de la technologie en offrant des services de qualité à leurs clients : le grand public, les consommateurs et les entreprises.

L'innovation technologique améliore l'accès de la population à Internet et réduit le coût des transactions. Ce sont là deux avantages considérables qui contribuent à la création d'un marché équitable, efficace et concurrentiel. *Strategis*, principal site Web de renseignements commerciaux d'Industrie Canada, met un nombre toujours croissant d'outils à la disposition de tous les Canadiens. En outre, le site Web Carrefour des consommateurs renseigne l'utilisateur sur une vaste gamme de sujets touchant la consommation. *ExportSource* ouvre une fenêtre sur le monde à l'intention des Canadiens qui souhaitent commercialiser leurs produits et services sur les marchés mondiaux.

Internet est devenu un important moyen d'accéder aux services et aux renseignements gouvernementaux. Le fait que les services gouvernementaux sont offerts en direct favorise un rapprochement sans précédent entre l'administration fédérale et les citoyens.

Industrie Canada continuera de collaborer avec ses partenaires fédéraux pour assurer en direct des services ciblés, intégrés et interactifs qui amélioreront la prestation électronique des services gouvernementaux, en particulier l'utilisation d'applications axées sur le commerce électronique. Ainsi, par l'intermédiaire des Centres de services aux entreprises du Canada, le Ministère offrira un accès intégré aux renseignements sur les programmes, services et règlements émanant de 34 ministères et organismes fédéraux et présentant un intérêt pour les entreprises. Les renseignements sont communiqués de cinq façons : en personne, par téléphone, par système automatisé d'envoi par télécopieur, par courrier électronique et sur le Web. D'ici le 31 mars 1999, Industrie Canada aura mis sur pied dans tout le pays 370 autres partenariats régionaux pour améliorer l'accès.

Le Canada branché au reste du monde : Présenter le Canada comme étant un centre d'excellence mondial en matière de connectivité, en collaborant avec les organismes internationaux à l'harmonisation des règlements et politiques cadres, en faisant connaître aux autres pays les pratiques canadiennes exemplaires et en préconisant la connectivité mondiale et l'interopérabilité des réseaux, des applications et des services à large bande (par exemple, la télésanté et le téléapprentissage).

Le commerce électronique à Industrie Canada

D'ici la fin de 1999, les services suivants d'Industrie Canada seront assurés par voie électronique :

- Dépôt de documents en vertu de la *Loi sur Investissement Canada**
- Dépôt de documents pour les marques de commerce
- Enregistrement des lobbyistes*
- Recherche de noms - Insolvabilité*
- Licences d'utilisation du spectre et certification
- Recherche de dividendes non réclamés*
- *Bulletin des sociétés canadiennes**
- Dépôts de préavis de fusionnement (*Loi sur la concurrence*)
- Certificats de décision préalable (*Loi sur la concurrence*)
- Avis consultatifs du Bureau de la concurrence
- Demande de numéro d'identification CA
- Dépôt combiné annuel LCSA/T2*
- Dépôt de documents en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*
- Trade Bytes*
- Demandes de renseignements (Formulaire de plainte et formulaire de rétroaction sur les fusions*)
- Système automatisé et récemment mis à niveau de recherche de noms (NUANS)
- Système de vente aux enchères du spectre

* Service déjà offert par voie électronique

D'ici le 31 décembre 2000, les clients qui souhaitent faire des transactions avec nous par voie électronique pourront le faire.

La salle de classe virtuelle du Centre de recherches sur les communications

Des élèves canadiens de 5 à 18 ans utilisent les réseaux à large bande du CRC pour examiner toutes sortes de questions avec leurs homologues d'écoles participantes en Europe et en Asie. En créant des didacticiels pour communications à large bande, le CRC enrichit l'apprentissage des élèves. La salle de classe virtuelle recourt à un réseau rapide à fibres optiques pour relier entre eux des élèves de toutes les parties du monde. Des élèves de Singapour, de Suisse, de Berlin et d'Irlande ont été raccordés à des collègues d'Ottawa dans le cadre de l'expérience d'apprentissage virtuel menée au cours de l'année dernière. Quand des personnes dialoguent en temps réel grâce à des écrans vidéo interactifs, il en résulte un milieu d'apprentissage dynamique et stimulant. C'est là un autre exemple de la façon dont Industrie Canada relie entre eux des citoyens du monde entier et encourage la collaboration internationale et un travail d'équipe novateur.

ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE VISÉE PAR LES PLANS :

- Participer aux discussions internationales avec l'OCDE et l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), entre autres, pour encourager l'harmonisation des démarches stratégiques à l'égard de l'authentification et de la confidentialité des renseignements et, avec d'autres organismes internationaux clés, travailler sur les questions relatives au commerce électronique et à la connectivité (par exemple, sur les normes internationales d'interopérabilité).

- Faciliter le raccordement mondial de CA*Net 3 de CANARIE en favorisant la mise au point d'applications internationales à large bande par l'intermédiaire du projet du G-7 Interopérabilité mondiale des réseaux à large bande mis en œuvre sous la direction du Canada.

Créer un environnement de calibre mondial pour le commerce électronique

Le commerce électronique : Mettre en œuvre des politiques et des lois cadres d'avant-garde, les promouvoir à l'étranger et amener les entreprises et les consommateurs à recourir au commerce électronique afin de faire du Canada un lieu de prédilection pour la pratique du commerce électronique d'ici l'an 2000.

La Stratégie canadienne sur le commerce électronique

Principaux volets :

- **Instaurer la confiance dans l'économie numérique**
Sécurité et cryptographie
Protection des renseignements personnels
Protection des consommateurs
- **Clarifier les règles du marché**
Signatures électroniques et cadres juridiques
Fiscalité et questions financières
Protection de la propriété intellectuelle
- **Renforcer l'infrastructure de l'information**
Accès aux réseaux et disponibilité
Normes
- **Concrétiser les possibilités et développer des marchés**
Sensibilisation du public
Gouvernements, utilisateurs modèles
Croissance dans le secteur privé

Le commerce électronique est devenu une activité économique et sociale qui transforme la façon dont les Canadiens vivent et mènent leurs affaires. Il améliore l'accès aux nouveaux marchés et revenus mondiaux : l'infotechnologie réduit le coût des transactions et de la distribution, élargit le choix offert aux consommateurs, améliore l'information sur les produits et le soutien accordé à leur égard, favorise la croissance de marchés à créneaux et la personnalisation des produits, réduit les délais de réponse et permet de nouvelles relations entre les entreprises et les consommateurs. L'avenir du commerce électronique dépend du secteur privé et des consommateurs.

Les administrations publiques peuvent stimuler cet essor en créant un climat et des cadres stratégiques qui instaurent la confiance dans le commerce électronique, tant au pays qu'à l'étranger. Industrie Canada a relevé le défi en élaborant une politique cadre efficace pour accélérer l'essor du commerce

L'OCDE a tenu à Ottawa, du 7 au 9 octobre 1998, une conférence ministérielle sur le commerce électronique qui a été couronnée de succès. C'était la première fois que l'OCDE tenait une telle conférence au Canada et que des représentants haut placés du monde des affaires, des syndicats, des groupes sociaux et de pays observateurs y assistaient, en plus des 29 pays membres de l'Organisation. Les participants ont adopté des conclusions et dressé des plans de travail pour l'OCDE, le secteur privé et les organisations internationales. Ils ont confirmé que l'on reconnaît de plus en plus la nécessité de créer un cadre mondial approprié pour exploiter l'énorme potentiel économique du commerce électronique et en garantir l'essor continu d'une manière responsable du point de vue social. En 1999, le Canada travaillera avec l'OCDE à des activités de suivi et continuera d'utiliser d'autres tribunes internationales pour promouvoir l'expansion mondiale du commerce électronique.

électronique au Canada et ailleurs dans le monde et présenter le pays sur la scène internationale comme étant un chef de file mondial dans le domaine. Faisant fond sur la Stratégie canadienne sur le commerce électronique, publiée en septembre 1998, et sur le succès de la Conférence ministérielle de l'OCDE sur le commerce électronique, tenue au Canada le mois suivant, le Ministère mettra en œuvre des règles de conduite nationales sur le commerce électronique et continuera de les promouvoir à l'étranger comme normes mondiales. Le but est de faire du Canada un chef de file mondial dans le domaine du commerce électronique d'ici l'an 2000. Le Canada est bien placé pour atteindre cet objectif en étant le premier à intervenir sur sept fronts (les « sept premières »).

Les « sept premières » du commerce électronique : Plan que le Canada compte appliquer pour relever les défis inhérents au commerce électronique et tirer parti des possibilités qu'il offre aux entreprises et aux consommateurs

Le 22 septembre 1998, le premier ministre a dévoilé la Stratégie canadienne sur le commerce électronique et fait état de sept fronts sur lesquels le Canada sera le premier à prendre des mesures concrètes au début de 1999 :

- législation sur la protection des renseignements personnels
- politique en matière de cryptographie
- législation sur les signatures électroniques
- infrastructure à clé publique
- lignes directrices sur la protection des consommateurs
- neutralité fiscale
- guide des normes.

<http://e-com.ic.gc.ca>

ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE VISÉE PAR LES PLANS :

Instaurer la confiance dans l'économie numérique

- Établir un ensemble canadien de principes relatifs à la protection des consommateurs dans le contexte du commerce électronique et collaborer avec les administrations provinciales et territoriales pour que les lois actuelles protégeant les consommateurs soient compatibles avec le marché électronique.
- Assurer l'adoption du projet de loi C-54 (Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques) concernant la communication de renseignements personnels dans le secteur privé. Collaborer avec le Commissaire à la protection de la vie privée, le ministère de la Justice, les provinces, les territoires, le secteur privé et les organismes de défense des consommateurs pour mettre en œuvre la loi susmentionnée.
- Collaborer avec le Solliciteur général du Canada et avec le ministère de la Justice pour mieux faire comprendre la nouvelle politique canadienne en matière de cryptographie et en favoriser la mise en œuvre sous la forme de pratiques commerciales judicieuses.

Clarifier les règles du marché

- Participer, avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, à des discussions fédérales-provinciales-territoriales pour encourager le recours à des méthodes uniformes de diffusion et d'adoption de nouvelles politiques, normes et dispositions législatives sur le commerce électronique.
- Appuyer le travail de Revenu Canada au chapitre du commerce électronique et de l'administration fiscale canadienne par l'intermédiaire de ses quatre comités consultatifs du secteur privé.

Renforcer l'infrastructure de l'information

- Encourager l'adoption de normes communes sur l'interopérabilité des réseaux et l'universalité des communications dans le cadre des organismes de normalisation nationaux et internationaux.

Concrétiser les possibilités et développer les marchés

- Promouvoir l'adoption d'applications axées sur le commerce électronique par les milieux d'affaires canadiens et stimuler la mise au point d'applications canadiennes en la matière, en particulier des applications propres à conférer un avantage concurrentiel. Cerner les possibilités qui s'offrent aux entreprises canadiennes de toutes tailles et les principaux problèmes auxquels elles font face en voulant recourir plus rapidement au commerce électronique.

Maximiser les applications et le contenu numérique canadiens en ligne

Le contenu canadien en ligne : Promouvoir le Canada comme fournisseur mondial d'avant-garde d'éléments de contenu numérique et d'applications Internet avancées, en renforçant des secteurs stratégiques de l'économie canadienne, notamment celui du contenu et des nouveaux médias (télésanté, téléapprentissage et commerce électronique) et en commanditant la numérisation des collections canadiennes.

Le contenu canadien

La production d'éléments de contenu numérique en ligne offre des débouchés sans précédent au secteur canadien du multimédia, du téléapprentissage et de la télésanté, qui est en plein essor; en effet, le secteur a la possibilité unique de montrer au monde le contenu, les applications, les produits et les services canadiens. Par l'intermédiaire de CANARIE, Industrie Canada a supervisé le démarrage de plus de 150 projets novateurs de haute technologie auxquels participaient plus de 400 entreprises de toutes les régions du pays. Dans le cadre du programme Collections numérisées, Industrie Canada a engagé des jeunes Canadiens pour numériser un large éventail de collections représentant le patrimoine canadien et d'autres importants éléments de contenu. Au cours de la période visée par les plans, une centaine d'importantes collections multimédias du domaine public seront diffusées sur le site Web des Collections numérisées.

En outre, Industrie Canada continuera de promouvoir la création d'éléments de contenu grâce à des initiatives permanentes axées sur le commerce et l'investissement – mentionnons les missions commerciales, la promotion de l'investissement, les partenariats et les alliances stratégiques. Ces efforts ont grandement contribué à attirer de nouveaux investissements intérieurs et étrangers dans le secteur canadien des technologies de l'information et des communications.

ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE VISÉE PAR LES PLANS :

- Appuyer l'introduction de la radiodiffusion et de la télédiffusion numériques en direct de manière à offrir le média le plus moderne qui soit pour communiquer le contenu canadien.
- Aider les francophones à exploiter le potentiel de la révolution numérique en finançant l'élaboration d'éléments de contenu et de services en français pour l'inforoute.

CANARIE - Aider à mettre au point et à financer des applications pour des produits et des services de communication d'avant-garde

Cifra Médical inc.

Le médecin est en téléconsultation

En permettant de déployer virtuellement des médecins dans les régions éloignées du pays, la télémédecine concrétise la promesse d'une vie meilleure associée à l'ère de l'information mieux que bien d'autres applications de la réseautique à grande vitesse.

Aujourd'hui, grâce aux fonds provenant de CANARIE, Cifra Médical inc. fait de cette promesse une réalité pour des milliers de Canadiens. Cette entreprise québécoise fondée il y a trois ans fait l'essai d'un service de télédiagnostic qui permet à des médecins se trouvant dans des centres spécialisés d'« assister » à des examens de diagnostic faits ailleurs. Les médecins utilisent le réseau pour transmettre des radiographies, des échographies et des électrocardiogrammes.

Cifra Médical inc. est une entreprise en plein essor. Son effectif est passé de 2 à 26 personnes, et quelque 36 hôpitaux sont raccordés à son réseau de télémédecine.

http://www.canarie.ca/index_f.html

MARCHÉ

L'importance du marché

La création d'un marché équitable, efficace et concurrentiel est un préalable à l'investissement, à l'innovation, au commerce et à la croissance économique. Un tel marché est avantageux à la fois pour les producteurs et les consommateurs. En effet, il procure aux producteurs la stabilité et l'efficacité requises pour les affaires, tout en maintenant la confiance des consommateurs dans les produits et services qui y sont offerts et dans les transactions qui y sont faites. Afin que le Canada devienne un lieu de prédilection pour l'investissement, que l'innovation soit son principal atout et qu'il demeure un pays commerçant, il lui faut des lois et des services axés sur le marché qui se comparent favorablement à ceux d'autres pays. Les entreprises d'envergure mondiale fondées sur le savoir ont une grande latitude pour choisir l'endroit où elles exerceront leurs activités.

Le défi du marché

La mondialisation des marchés, les changements technologiques et le maintien de la tendance à la déréglementation obligent le gouvernement à tenir à jour les lois concernant le marché. Compte tenu de l'élimination des obstacles au commerce, il faut moderniser les lois canadiennes régissant le marché pour permettre aux entreprises canadiennes d'exploiter les nouvelles possibilités qu'offrent les marchés mondiaux. Par ailleurs, le Canada doit être en mesure d'assurer l'application transfrontalière de ses lois, ce qui exige un nouveau degré de collaboration et de négociation avec ses partenaires commerciaux.

Les changements technologiques, en particulier dans le secteur des télécommunications, modifient radicalement la structure des marchés et la façon de faire des affaires; ils réduisent les coûts liés au traitement de l'information et améliorent les communications dans le monde entier. Ces changements créent de nouveaux problèmes quant à la protection de la vie privée, à la concurrence, aux droits de propriété et aux normes internationales, problèmes qu'il faut

résoudre pour que les Canadiens tirent pleinement parti de leur capacité de mettre au point de nouveaux produits et services. En outre, grâce aux nouvelles technologies, les législateurs et les organismes de réglementation peuvent améliorer la façon dont ils exercent leurs activités en modernisant les méthodes qu'ils emploient pour servir leurs clients et diffuser l'information. La déréglementation généralisée offre de nouvelles occasions d'adopter de nouveaux outils pour assurer des transactions harmonieuses dans un marché souple et concurrentiel. En outre, elle souligne la nécessité de rationaliser et de moderniser davantage les règlements.

Les mesures prises par le gouvernement

Industrie Canada est déterminé à créer un climat commercial propre à attirer et à retenir au Canada les meilleures entreprises du monde. Un marché équitable, efficace et concurrentiel pour les entreprises, les consommateurs et les investisseurs favorise directement la mise en œuvre des programmes de commerce et d'investissement du Ministère en faisant du Canada un endroit attrayant pour les affaires. Il encourage l'innovation, par exemple, en réduisant l'incertitude et le coût liés aux transactions commerciales et en intensifiant la concurrence, ce qui entraîne une amélioration de la productivité et stimule le commerce et l'investissement. Un cadre qui incite les consommateurs à se montrer exigeants, notamment sur le plan de la qualité, peut aussi stimuler fortement l'innovation et la productivité.

En outre, il faut pour le marché un cadre solide qui permet d'exploiter le potentiel des nouvelles technologies de communications, crée une solide assise juridique pour le commerce électronique, offre aux investisseurs des règlements clairs et stimule le commerce transfrontalier. Ainsi, le Canada pourra devenir un chef de file dans la mise au point et l'exportation de produits et services électroniques. De plus, le cadre de fonctionnement du marché joue un rôle essentiel dans le programme de connectivité grâce, notamment, à l'adoption de politiques et de règlements destinés à favoriser la concurrence dans les services et à réduire les prix dans le secteur

des télécommunications. De même, la législation sur la propriété intellectuelle favorise un climat propice à l'innovation et à l'investissement, et la bonne administration des entreprises inspire confiance aux investisseurs, tandis que la législation sur les faillites et son administration contribuent à résoudre les cas d'insolvabilité rapidement et équitablement, ce qui facilite le processus de réaffectation des ressources à des fins productives. La gestion du spectre encourage la concurrence dans les radiocommunications et, par le fait même, l'innovation et l'investissement. Enfin, des normes canadiennes uniformes et fiables sur les produits et les services d'étiquetage et de mesure suscitent la confiance des consommateurs dans le marché tant au pays qu'à l'étranger, ce qui favorise le commerce.

Le Carrefour des consommateurs - Mettre à profit la technologie pour favoriser l'existence d'un marché plus équitable, efficace, concurrentiel et novateur

Dans la foulée des progrès accomplis dans les technologies de l'informatique et des télécommunications, les Canadiens sont mieux placés que jamais pour exiger des produits et services de qualité. Grâce au Carrefour des consommateurs, source d'information en direct sur le marché, les consommateurs ont accès à des services d'information sur les produits et services et peuvent utiliser des calculateurs interactifs pour déterminer les forfaits de services les plus avantageux offerts par les banques et les émetteurs de cartes de crédit, se renseigner sur les arnaques et accéder, au moyen d'hyperliens, à des bases de données sur la consommation au pays et à l'étranger.

Structure des principaux engagements

Marché : Créer et maintenir un marché équitable, efficace et concurrentiel		
Résultats clés	Indicateurs de rendement	Utilisateurs, coprestataires et bénéficiaires
<p>Créer et maintenir un marché équitable, efficace et concurrentiel pour les entreprises, les consommateurs et les investisseurs</p> <p>Modifier les comportements de manière que le marché fonctionne conformément aux lois, règlements, politiques et procédures cadres</p> <p>Donner l'assurance que le marché est équitable, efficace et concurrentiel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Confiance des entreprises, des consommateurs et des investisseurs en l'efficacité des cadres de fonctionnement, dans le contexte d'un marché capable de soutenir la concurrence internationale • Soutien manifesté en faveur de l'élaboration de lois • Autoconformité proactive • Lieu de prédilection pour l'investissement par des entreprises novatrices • Satisfaction des clients • Accès par les clients à l'information aux services par voie électronique 	<p>Utilisateurs : Auteurs des demandes de droits de propriété intellectuelle, débiteurs, créanciers, syndics, prêteurs éventuels, investisseurs, auteurs des demandes de fusion, clients en quête d'avis, fondateurs de sociétés par actions, organismes sans but lucratif, coopératives, chambres de commerce, fabricants et utilisateurs d'appareils de mesure et fournisseurs de services de télécommunications</p> <p>Coprestataires : Agents de brevets et de marques de commerce, ministère de la Justice, maisons de recherche de noms, syndics, conseillers, bureaux de crédit, fonctionnaires de la cour, associations, experts de l'industrie, organismes chargés de l'application de la loi, organismes étrangers anti-trusts, organismes accrédités, services publics, entreprises de services, Union internationale des télécommunications, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Conseil consultatif canadien sur les normes de télécommunications, associations provinciales, associations de consommateurs</p>

Résultats clés	Indicateurs de rendement	Utilisateurs, coprestataires et bénéficiaires
		<p>Bénéficiaires : Titulaires de droits de propriété intellectuelle, prêteurs, investisseurs, débiteurs, sociétés qui fusionnent, consommateurs, entreprises concurrentes, spécialistes, sociétés par actions, organismes sans but lucratif, coopératives, chambres de commerce, acheteurs et vendeurs de produits et services évalués avec des appareils de mesure, titulaires de licences, utilisateurs des radiofréquences du spectre</p>

Principaux engagements

Créer et maintenir un marché équitable, efficace et concurrentiel pour les entreprises, les consommateurs et les investisseurs

Industrie Canada créera et maintiendra un marché équitable, efficace et concurrentiel pour les entreprises, les consommateurs et les investisseurs et contribuera à la vitalité et à la productivité de l'économie en assujettissant les transactions à des règles claires et applicables. Le Ministère est responsable de l'application d'une vingtaine de lois du Parlement définissant le cadre stratégique et réglementaire dans des domaines tels que la propriété intellectuelle, la faillite et l'insolvabilité, les poids et mesures, la concurrence et les entraves au commerce, la constitution en personne morale et l'administration des sociétés, l'emballage et le rendement des produits de consommation non alimentaires et la gestion des radiofréquences du spectre. Les règles du marché doivent être adaptées à l'évolution du contexte économique, aux possibilités et aux changements structurels liés aux nouvelles technologies, à la déréglementation généralisée et à la mondialisation toujours plus poussée. Il faut un cadre moderne et dynamique pour permettre à l'économie canadienne d'atteindre son plein potentiel grâce à l'innovation, au commerce et à la croissance.

Pour atteindre cet objectif ambitieux, le Ministère mène de vastes consultations auprès des parties intéressées afin d'examiner, d'élaborer et de corriger selon les besoins les lois et règlements relevant de lui, de manière à tenir compte de l'évolution du contexte économique et à rationaliser les transactions faites sur le marché, et il administre les lois susmentionnées. Les organismes d'Industrie Canada axés sur le marché comparent l'élaboration et l'administration des lois ainsi que les services connexes avec les pratiques exemplaires observées ailleurs dans le monde. En outre, les opinions exprimées sur la prestation des services sont fort utiles pour améliorer l'accès et l'efficacité et pour réduire le coût des transactions.

L'uniformité est particulièrement importante dans les lois cadres régissant le commerce des produits. Industrie Canada collabore étroitement avec ses partenaires commerciaux pour assurer, dans la mesure du possible, la compatibilité des lois dans des domaines tels que les normes et la propriété intellectuelle, éliminer les doubles emplois et accroître la coopération transfrontalière. Cette coopération au chapitre de la politique sur la concurrence et de l'application des lois revêt une importance croissante, compte tenu de l'expansion du commerce et de l'investissement attribuable à la libéralisation des échanges et aux changements technologiques.

ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE VISÉE
PAR LES PLANS :

- Amorcer les consultations en vue de la deuxième ronde de modification de la *Loi sur la concurrence* et mettre en œuvre les dispositions récemment adoptées sur la fraude par télémarketing et sur les préavis de fusionnement.
- Améliorer le droit des sociétés en procédant à une réforme de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et en élaborant des propositions sur une nouvelle loi fédérale concernant les sociétés sans but lucratif. En consultation avec les parties intéressées, Industrie Canada se préparera à mettre en œuvre les modifications apportées à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et à rationaliser les règlements actuels.
- Modifier le Règlement sur les poids et mesures et le Règlement sur l'inspection de l'électricité et du gaz, et établir des exigences techniques tenant compte de l'évolution des pratiques commerciales et des nouvelles technologies de mesure; participer à l'élaboration et à la normalisation des exigences internationales pour les appareils de mesure et négocier des ententes de reconnaissance mutuelle avec les États-Unis.
- Réduire le fardeau réglementaire imposé à l'industrie, rationaliser les exigences réglementaires dans le secteur des télécommunications, par exemple, et simplifier les exigences légales du Registraire général grâce à l'initiative concernant les modifications législatives variées et aux modifications apportées au Règlement sur les documents officiels, établi en vertu de la *Loi sur les fonctionnaires publics*.
- Examiner la politique sur la propriété intellectuelle pour garantir l'existence des droits de propriété clairs et exécutoires (droits d'auteur, marques de commerce et brevets) nécessaires à l'essor des secteurs novateurs et à la commercialisation de la nouvelle technologie par les PME, afin de réaliser le potentiel économique de la culture autochtone et d'établir, en matière de propriété intellectuelle, un cadre clair et efficace pour le commerce électronique au Canada.

- Intervenir auprès des organismes de réglementation fédéraux et provinciaux en faveur d'une réduction des exigences réglementaires et du renforcement de la concurrence, notamment dans les secteurs de l'énergie, du gaz, des finances et des télécommunications.
- Participer aux négociations bilatérales et multilatérales pour améliorer la capacité du Ministère de faire échec aux activités anticoncurrentielles transfrontalières.
- Acquérir de nouvelles gammes de fréquences auprès de l'Union internationale des télécommunications et assurer aux nouveaux services l'accès au spectre en temps utile, grâce à des négociations internationales et à des pourparlers bilatéraux avec les États-Unis sur le partage transfrontalier de gammes de fréquences.

Modifier les comportements de manière que le marché fonctionne conformément aux lois, règlements, politiques et procédures cadres

Il ne suffit pas d'établir les règles. Pour appliquer les lois relevant de sa responsabilité, Industrie Canada mène toute une gamme d'activités, depuis l'application directe jusqu'à l'appui actif des efforts faits volontairement en faveur de la conformité. L'objectif est de susciter un changement de comportement chez les agents économiques présents sur le marché, de manière à y favoriser la conformité aux lois, politiques et procédures en définissant le cadre de fonctionnement. Le Ministère élabore plusieurs régimes novateurs de conformité, de manière à réduire l'accent mis sur l'application. Dans la mesure du possible, il préconise la conformité volontaire, notamment l'autoréglementation au moyen de codes volontaires et de la coopération entre les pouvoirs publics fédéraux, provinciaux et internationaux. Industrie Canada collabore étroitement avec sa clientèle pour assurer, avec divers outils, une application et une administration efficaces des lois cadres relevant de sa responsabilité. Il préconise des partenariats et des alliances stratégiques entre les administrations publiques,

les entreprises et les consommateurs pour qu'ils travaillent ensemble à faire en sorte que la surveillance, l'inspection et l'application se traduisent par une conduite responsable sur le marché.

ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE VISÉE
PAR LES PLANS :

- Stimuler le développement et l'exportation de nouveaux produits et services relatifs à la technologie et à l'infrastructure de l'information et des communications, en favorisant l'existence d'une réglementation axée sur les forces du marché, en attribuant les fréquences du spectre et en travaillant à l'harmonisation internationale en ce qui concerne l'utilisation du spectre et la réglementation connexe.
- Mettre en œuvre de nouvelles procédures de manière à créer un marché secondaire pour les licences du spectre auparavant attribuées par voie de concours et à en favoriser l'attribution selon l'utilisation la plus productive.

Donner l'assurance que le marché est équitable, efficace et concurrentiel

Industrie Canada s'est fixé comme objectif de donner l'assurance que le marché est équitable, efficace et concurrentiel. La recherche, la diffusion d'informations, les avis d'experts et l'éducation des consommateurs améliorent l'efficacité des politiques cadres sur le marché, car les entreprises et les consommateurs sont ainsi bien informés et peuvent tirer parti des possibilités qu'offre le marché, tout en exerçant leurs activités en conformité avec les règles, règlements, normes et procédures en vigueur et en ayant l'assurance que les entités avec lesquelles ils font affaire respectent les mêmes règles.

Méthodes novatrices pour améliorer le respect des lois et la conformité

Comme le Ministère est chargé de l'application d'une vingtaine de lois, la première étape consiste à aider les entreprises et les consommateurs à comprendre les règles du marché. C'est dans cette optique que le Bureau de la concurrence étoffe l'information présentée sur son site Web (<http://concurrence.ic.gc.ca>). Il continuera de diffuser des produits d'information, notamment les vidéos qui aident les consommateurs à déjouer les escrocs du télémarketing et les dépliants qu'il distribue annuellement par milliers en vertu de son Initiative d'éducation du public.

Les partenariats avec l'industrie portent fruit dans le domaine de la conformité. Le Bureau du surintendant des faillites privatise actuellement une partie de ses services d'information de manière à pouvoir concentrer ses ressources sur la conformité. Pour sa part, Mesures Canada a davantage recours au secteur privé pour assurer les services de mesure de l'électricité et du gaz.

En ce qui concerne l'application de la loi, les partenariats avec les provinces et les territoires fonctionnent bien également. Un récent accord de coopération pour l'application des lois et le lancement de CANSHARE, réseau de partage de l'information s'adressant aux organismes chargés de l'application du droit de la consommation à l'échelle du pays, aideront à protéger les consommateurs contre la fraude. En outre, Industrie Canada collaborera avec les commissions provinciales des valeurs mobilières pour éviter les chevauchements dans l'éducation et les enquêtes.

Le Canada organisera sa première mise aux enchères du spectre en 1999

À l'issue d'une étude poussée et de vastes consultations publiques, Industrie Canada a mis en place un nouveau processus d'attribution des licences axé sur le marché appelé « mise aux enchères du spectre ». Le document intitulé *Politique cadre sur la vente aux enchères du spectre au Canada*, publié le 28 août 1998, établit la démarche générale et présente des innovations, telles que la création d'un marché secondaire, qui permettent le transfert de licences du spectre à des tiers. La mise aux enchères constitue un moyen transparent, équitable et efficace d'attribuer les licences du spectre et offre une solution de rechange au processus d'examen comparatif. La première mise aux enchères du spectre pour les bandes de fréquences de 24 à 38 GHz aura lieu en 1999. Elle fera appel à un système informatisé de télédeposit des soumissions qui permettra aux soumissionnaires de présenter leurs offres depuis leurs propres bureaux. Par la suite, les mises aux enchères feront l'objet de consultations particulières. Ce processus novateur d'attribution des fréquences favorise un accès efficace au spectre en temps opportun et aidera le gouvernement à respecter son engagement de faire du Canada le pays le plus branché du monde d'ici l'an 2000.

Le Ministère s'est engagé à améliorer la prestation de ses services et à assurer aux consommateurs, aux entreprises et aux investisseurs un accès efficace et rapide aux services gouvernementaux, d'une manière fiable et adaptée à leurs besoins (*voir l'annexe A*). Il exécutera ses programmes par l'intermédiaire de ses organismes axés sur le marché qui aideront à rationaliser les transactions commerciales et à garantir le succès du Canada dans l'économie mondiale. En tirant parti des partenariats, des nouveaux modes de prestation des services et des nouvelles technologies, le Ministère continuera de faire de grands progrès dans la création d'un marché équitable, efficace et concurrentiel pour les entreprises, les consommateurs et les investisseurs.

Initiative de prestation de services

Le Bureau du surintendant des faillites (BSF) commencera à commercialiser la plupart de ses activités secondaires dans le domaine des faillites pour améliorer les services d'information aux clients. Lorsque l'Initiative de prestation de services sera lancée, le BSF prévoit d'améliorer son site Web, d'offrir un nouveau service d'information, d'accroître les services électroniques (dépôt des demandes et formulaires, commerce) et de créer un milieu de travail où les intervenants seront reliés électroniquement et où l'information sera partagée et transmise de la même manière entre les syndicats, les créanciers, les tribunaux et le BSF.

ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE VISÉE PAR LES PLANS :

- Administrer la *Loi sur l'enregistrement des lobbyistes* et le *Code de déontologie des lobbyistes* et faire en sorte que le public ait pleinement accès par la voie électronique à l'information publique contenue dans le Registre public sur les conflits d'intérêts et le Système en direct d'enregistrement des lobbyistes.
- Consulter les clients sur la mise en œuvre d'une grande réforme des droits de licence radio pour les fins autres que la radiodiffusion, afin de créer un nouveau barème simple, souple et équitable favorisant une utilisation efficace du spectre et l'offre du service dans les collectivités éloignées.
- Élaborer des instruments d'analyse comparative (par exemple, calculateurs de coûts des services financiers et guides) et des outils qui permettent d'évaluer l'efficacité des codes volontaires de l'industrie portant sur le traitement des consommateurs dans le cadre des transactions commerciales, et d'améliorer ainsi la capacité des consommateurs d'exiger des produits et des services novateurs et concurrentiels.

Exactitude des prix de détail détectés par lecteur optique

La technologie des lecteurs optiques est presque parfaitement exacte, mais des erreurs demeurent possibles et ce sont elles qui minent la confiance des consommateurs dans la technologie. Les erreurs sont habituellement d'origine humaine - par exemple, on peut oublier d'enlever une affiche à la fin d'une promotion ou de vérifier les nouveaux prix téléchargés dans les fichiers du lecteur optique.

Avec l'encouragement du Bureau de la concurrence, les grandes associations canadiennes de détaillants ont élaboré un guide des pratiques exemplaires, intitulé *Price Accuracy Guidelines - Recommendations for Canadian Retailers*, et les détaillants jouent eux-mêmes un rôle plus actif en nommant des responsables de l'exactitude des prix et en améliorant les procédures d'intervention en cas d'erreur, ce qui, au demeurant, semble efficace! Une enquête de suivi menée en 1996 auprès des chaînes de magasins de détail qui avaient éprouvé des problèmes quant à l'exactitude des prix a révélé une amélioration de 33 p. 100.

INVESTISSEMENT

L'importance de l'investissement

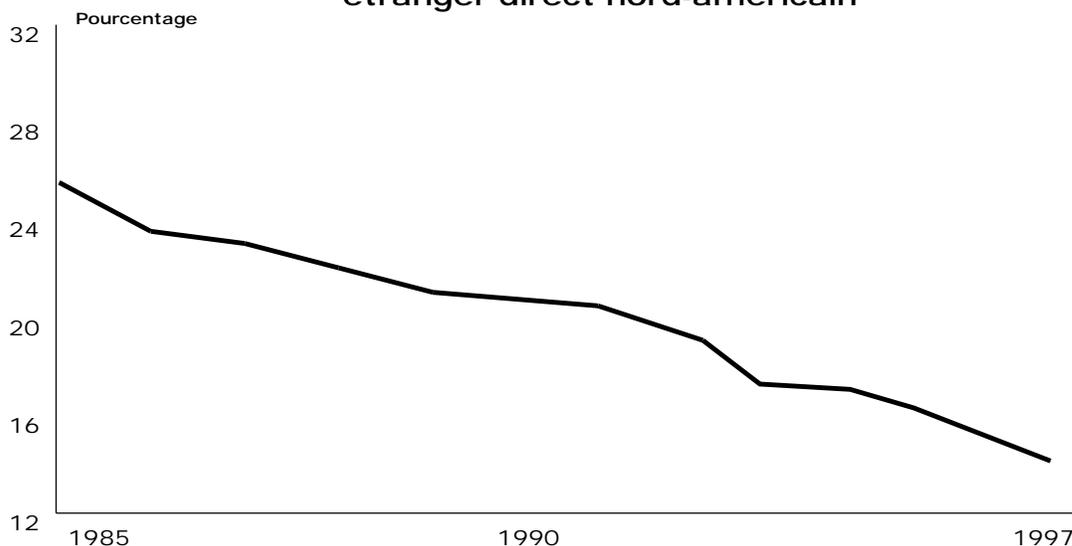
La création de conditions plus favorables pour encourager l'investissement dans les entreprises au Canada, provenant aussi bien de sources étrangères qu'intérieures, contribue grandement à la croissance économique. En plus de stimuler d'emblée la création d'emplois et la croissance économique, l'investissement étranger direct apporte des avantages économiques importants; par exemple, il accroît le flux des échanges commerciaux et donne accès aux compétences mondiales en technologie et en gestion. On estime qu'une augmentation de un milliard de dollars au titre de l'investissement étranger direct crée environ 45 000 emplois et accroît d'environ 4,5 milliards de dollars le PIB sur une période de cinq ans. Il faut investir dans la R-D pour mettre au point les nouveaux produits et procédés qui accroîtront la productivité du Canada et le rendront plus concurrentiel sur les marchés mondiaux.

L'investissement dans le secteur de la petite entreprise est d'une importance fondamentale pour l'économie canadienne, notamment pour la création d'emplois. Selon des études réalisées par Industrie Canada, les petites entreprises ont créé ces dernières années de 70 à 80 p. 100 des emplois au pays.

Le défi de l'investissement

Dans les années 1990, l'investissement étranger direct au Canada représentait 11 p. 100 de la formation de capital des entreprises. Bien que la valeur de l'investissement étranger direct destiné au Canada et de l'investissement canadien direct destiné à l'étranger ait plus que doublé entre 1988 et 1997, pour atteindre respectivement 188 et 194 milliards de dollars, la part du Canada dans l'investissement étranger direct destiné à l'Amérique du Nord a diminué de 10 points de 1985 à 1996, pour s'établir à 15 p. 100 (voir le [tableau 6](#)).

TABLEAU 6
Part du Canada dans l'investissement
étranger direct nord-américain*



* Investissement étranger direct de toutes sources effectué au Canada, aux États-Unis et au Mexique
Source : *World Investment Report*, 1998

En raison de la très vive concurrence mondiale pour l'investissement étranger direct, le Canada a de la difficulté à maintenir et à accroître sa part de cet investissement. La concurrence croissante entre les sociétés affiliées aux multinationales pour l'exclusivité de produits et de recherches pose un autre défi. Le grand nombre de généreux stimulants offerts aux investisseurs par les administrations publiques de pays qui se font concurrence, tout particulièrement par plusieurs États et municipalités des États-Unis, témoigne de la vive concurrence livrée pour obtenir l'investissement étranger direct. Ainsi, un des plus grands défis consiste à accroître notre part de l'investissement étranger direct, notamment celui destiné aux pays signataires de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). En outre, il faut relever ce défi dans un contexte caractérisé par la mondialisation, une plus grande mobilité des capitaux et de la technologie, une vive concurrence pour l'investissement étranger direct et la volatilité des marchés financiers, qui limitent la capacité des gouvernements d'influer sur les décisions d'investissement et sur les autres décisions prises par le secteur privé.

Il faut également relever le défi inhérent à l'investissement intérieur au Canada, qui permet d'innover et d'accroître la productivité. Le faible taux d'investissement au pays, en particulier par rapport aux États-Unis, est l'une des raisons du faible rendement du Canada sur le plan de la productivité. Par exemple, le taux d'investissement au pays dans les biens d'équipement, en pourcentage du PIB, a été en moyenne de 30 p. 100 inférieur au taux observé aux États-Unis (voir le [tableau 3](#), page 6). En outre, lorsqu'elles empruntent des fonds d'investissement, les petites entreprises paient habituellement un taux d'intérêt plus élevé que les grandes entreprises, les taux d'intérêt étant des indicateurs du risque perçu. Selon des études réalisées par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, cet écart des taux d'intérêt s'est accentué au cours des dix dernières années, décourageant ainsi les PME d'investir. Un moyen d'encourager l'investissement intérieur au pays consiste à améliorer l'accès au capital d'investissement.

Les mesures prises par le gouvernement

Les efforts d'Industrie Canada font partie intégrante de la stratégie d'investissement fédérale de 1996, offrant un cadre général pour toutes les activités fédérales de promotion de l'investissement (y compris le maintien au Canada de l'investissement étranger direct), et prévoyant des initiatives de marketing davantage orientées vers certaines multinationales dans les marchés prioritaires et les secteurs cibles. Pour attirer de nouveaux investissements étrangers directs tout en conservant les investissements actuels, Industrie Canada collabore étroitement avec ses principaux partenaires et coprestataires, notamment les membres du Portefeuille de l'Industrie, le MAECI, Agriculture et Agroalimentaire Canada, les administrations provinciales et municipales, les associations de gens d'affaires et les intermédiaires commerciaux (par exemple, les responsables de la sélection d'emplacements), les ambassades du Canada, les banques et autres institutions financières ainsi que les ambassades des autres pays.

Les facteurs fondamentaux qui attirent l'investissement sont au cœur même d'une économie productive et dynamique : une saine structure du marché, l'innovation, des secteurs présentant un fort potentiel de croissance et des relations harmonieuses avec les partenaires commerciaux. À cet égard, les autres objectifs stratégiques du Ministère sont des éléments cruciaux, mais indirects, de la stratégie d'investissement. Néanmoins, le Canada a besoin de faire valoir les mérites de son économie auprès des investisseurs potentiels.

Un des aspects principaux de la stratégie d'investissement fédérale de 1996 consiste à aider un plus grand nombre de PME canadiennes à former des partenariats internationaux d'investissement

susceptibles de favoriser leur essor au pays et sur un plus grand nombre de marchés. La capacité du Ministère à communiquer de l'information, à élaborer des politiques et à offrir des services en temps opportun aux clients, notamment les multinationales, les investisseurs étrangers, les PME canadiennes et les groupes cibles tels que les Autochtones et les collectivités rurales, est tout aussi importante pour le succès de la stratégie d'investissement.

Industrie Canada vise à faire valoir le Canada comme lieu de prédilection pour l'investissement et à gagner la confiance des investisseurs étrangers. Il ouvre ainsi la voie à l'investissement et à la création d'emplois. À cette fin, il veille à améliorer l'image de marque du Canada auprès des investisseurs étrangers, à cibler les investissements potentiels et mobiles des multinationales, à instaurer un bon climat d'investissement et à stimuler l'investissement intérieur ainsi que la création d'emplois.

Principaux engagements

Améliorer le climat d'investissement intérieur et étranger

Industrie Canada veillera à améliorer le climat d'investissement au pays et à l'étranger en adoptant des lois et des règlements favorisant un marché équitable, efficace et concurrentiel, tant pour les entreprises que pour les consommateurs. En renforçant le droit de la concurrence, en adoptant des politiques sur les obstacles à l'investissement relatifs à la propriété intellectuelle, à la protection par brevet et à la gestion du risque, en procédant à une harmonisation avec d'autres administrations publiques, en faisant la promotion des normes canadiennes et en étant partie aux traités bilatéraux, régionaux et multilatéraux sur le commerce et l'investissement, Industrie Canada, en collaboration avec ses partenaires et clients, aide grandement à améliorer le climat d'investissement au pays et à l'étranger.

Structure des principaux engagements

<i>Investissement : Créer des conditions plus favorables à l'investissement dans l'économie canadienne</i>		
Résultats clés	Indicateurs de rendement	Clients et coprestataires
Améliorer le climat d'investissement intérieur et étranger	<ul style="list-style-type: none"> • Classement selon le <i>World Competitiveness Report</i> • Degré de protection de l'investissement canadien direct à l'étranger par des traités bilatéraux, régionaux et multilatéraux sur le commerce et l'investissement • Réduction des obstacles étrangers en matière d'investissement 	<p>Clients :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Multinationales • Investisseurs étrangers et canadiens • PME canadiennes <p>Coprestataires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partenaires du Portefeuille de l'Industrie • Autres ministères • Administrations provinciales et municipales • Associations, intermédiaires commerciaux et groupes de consommateurs • Ambassades d'autres pays • Société pour l'expansion des exportations et Corporation commerciale canadienne • Gouvernements étrangers et organismes internationaux (OMC et OCDE)
Faire valoir le Canada comme étant un lieu de prédilection pour l'investissement	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de sensibilisation • Changement d'attitude et de comportement à l'égard de l'investissement au Canada • Rétroaction des clients • Couverture dans les médias étrangers • Rétroaction des missions canadiennes et des gouvernements étrangers 	<p>Clients :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Multinationales • Investisseurs étrangers <p>Coprestataires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partenaires du Portefeuille de l'Industrie • Autres ministères, notamment le MAECI • Sous-ministres jumelés avec les pays investisseurs prioritaires • Administrations provinciales et municipales • Associations et intermédiaires commerciaux • Ambassades d'autres pays

Résultats clés	Indicateurs de rendement	Clients et coprestataires
Attirer de nouveaux investissements des multinationales, tout en conservant leurs investissements actuels	<ul style="list-style-type: none"> • Réinvestissement par les multinationales en activité au Canada • Flux d'investissement étranger direct par secteur et par pays • Part du Canada dans l'investissement étranger direct destiné à l'Amérique du Nord 	<p>Clients :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Multinationales • Investisseurs étrangers <p>Coprestataires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partenaires du Portefeuille de l'Industrie • Autres ministères • Sous-ministres jumelés avec les pays investisseurs prioritaires • Administrations provinciales et municipales • Associations et intermédiaires commerciaux • Ambassades d'autres pays
Accroître l'investissement des PME et des entreprises autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'alliances et de partenariats conclus • Tendances de l'investissement, de la création d'emplois et de la rentabilité par secteur • Nombre d'entreprises qui ont reçu un appui et qui sont encore en exploitation rentable après deux ans • Nombre d'entreprises qui ont reçu un appui et qui ont pris de l'essor ou augmenté leur effectif après deux ans 	<p>Clients :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PME • Groupes cibles (Autochtones et collectivités rurales) <p>Coprestataires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partenaires du Portefeuille de l'Industrie • Autres ministères • Administrations provinciales et municipales • Associations de gens d'affaires • Banques et autres institutions financières

ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE VISÉE PAR LES PLANS :

- Procéder à des recherches et à des analyses sur les questions touchant l'investissement (compétences, immigration, stimulants, infrastructure de R-D, fiscalité, accès aux marchés, questions à régler par rapport au commerce et à l'investissement avec les principaux partenaires commerciaux, et autres) et préconiser des mesures et des politiques pour atténuer la diminution de la part de l'investissement étranger direct fait au Canada.
- En collaboration avec le MAECI, consulter les parties intéressées de l'industrie et participer aux négociations visant à améliorer les dispositions

et les mesures de protection intégrées aux accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux sur l'investissement, le commerce et l'environnement, qui consolident et garantissent l'accès des exportations canadiennes et protègent les investissements canadiens à l'étranger.

- Élaborer, comparer et adapter les politiques sectorielles et horizontales pour rendre le climat économique canadien plus compétitif à l'échelle internationale (par exemple, le projet pilote national d'autorisations d'emploi pour les conjoints des travailleurs temporaires, grâce auquel les personnes dont le conjoint est un étranger occupant un poste très spécialisé dans

un secteur à forte croissance peuvent obtenir un emploi; et les travaux en cours sur les crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental, pour en accroître l'efficacité dans certaines industries).

Faire valoir le Canada comme étant un lieu de prédilection pour l'investissement

Industrie Canada prendra des mesures afin de faire valoir le Canada comme lieu de prédilection pour l'investissement. L'amélioration de l'image de marque du Canada constitue un moyen efficace de combler l'écart entre l'opinion des investisseurs potentiels et la réalité. Selon une étude menée en 1997 par la société KPMG, qui comparait le coût inhérent aux affaires dans certaines villes canadiennes, américaines et européennes, le Canada constitue un très bon pays où investir. D'autres études comparatives publiées par des organismes internationaux, par exemple, le Forum économique mondial et les Nations Unies, et des maisons d'édition, comme *The Economist*, abondent dans le même sens et leurs résultats sont communiqués de façon systématique aux investisseurs partout dans le monde.

Au nombre des initiatives visant à sensibiliser davantage les investisseurs, mentionnons la participation, s'il y a lieu, du premier ministre, de ministres fédéraux et provinciaux et de dirigeants d'entreprises canadiennes à des rencontres internationales pour faire valoir les avantages d'investir et de prendre de l'expansion au Canada. En multipliant les efforts et en augmentant les ressources dans les missions étrangères, notamment dans les régions clés comme les États-Unis et l'Europe de l'Ouest, il sera possible d'encourager davantage l'investissement étranger au pays. Un service téléphonique sans frais a été installé dans les principaux marchés pour servir les éventuels investisseurs étrangers.

ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE VISÉE PAR LES PLANS :

- Développer des produits d'information qui créent une image de marque faisant valoir le Canada comme lieu de prédilection pour l'investissement au sein des pays signataires de l'ALENA et les distribuer aux investisseurs potentiels sur les marchés clés.
- Évaluer la rétroaction d'après la couverture des médias étrangers, les missions canadiennes à l'étranger, les gouvernements étrangers et les missions des sous-ministres jumelés avec les pays investisseurs prioritaires pour suivre de près le degré de sensibilisation des investisseurs étrangers potentiels et améliorer l'efficacité des produits d'information diffusant l'image de marque.

Attirer de nouveaux investissements des multinationales, tout en conservant leurs investissements actuels

Industrie Canada s'efforcera d'attirer de nouveaux investissements des multinationales, tout en conservant leurs investissements actuels. Partenaires pour l'investissement au Canada coordonne à cette fin des campagnes sectorielles ciblées. En collaboration avec les ambassades du Canada à l'étranger, ce programme conjoint d'Industrie Canada et du MAECI offre un guichet unique répondant aux besoins de multinationales choisies en matière d'investissement. En outre, Partenaires pour l'investissement au Canada appuie sept sous-ministres fédéraux qui, dans le cadre du Programme de jumelage des sous-ministres avec les pays investisseurs prioritaires, cernent les possibilités, nouent des relations et font valoir le Canada comme lieu de prédilection pour l'investissement auprès de multinationales ciblées. Leurs efforts sont concentrés sur des marchés d'Asie (Corée du Sud et Japon) et d'Europe (Royaume-Uni, France, Pays-Bas, Allemagne et Suède) ainsi que sur le marché des États-Unis.

ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE VISÉE
PAR LES PLANS :

- Élaborer, pour attirer et retenir les entreprises clés, des stratégies fondées sur une connaissance et une analyse approfondie de secteurs importants, comme l'informatique, les sciences de la vie, l'agroalimentaire et la biotechnologie.
- Offrir des services d'investissement aux entreprises canadiennes et aux multinationales étrangères, par le truchement du Programme de jumelage des sous-ministres avec les pays investisseurs prioritaires (jusqu'à concurrence de 25 campagnes par sous-ministre) ou de campagnes sectorielles visant à stimuler les nouveaux investissements ou le réinvestissement au Canada.
- Établir le profil des multinationales ciblées et élaborer des stratégies d'investissement, rencontrer les représentants de leurs filiales canadiennes et assurer un suivi pour cerner les possibilités d'investissement.
- Élaborer de nouvelles procédures afin de désigner les organismes canadiens qualifiés pour mettre à l'essai et homologuer les produits et services d'information et technologiques, en conformité avec les ententes de reconnaissance mutuelle conclues avec d'autres pays, et faire ainsi du Canada un lieu de prédilection pour l'investissement dans la fabrication de produits et services de l'industrie du savoir qui seront exportés dans ces pays.

**Investissements récents
des multinationales**

- Harris Canada : investissement de 153 millions de dollars dans les technologies numériques d'accès sans fil à large bande, à Montréal et à Calgary
- Bayer : investissement de 300 millions pour l'expansion de sa division de fabrication de caoutchouc synthétique, à Sarnia, en Ontario
- Pneus Michelin : investissements totalisant 150 millions dans une usine de pneus de camions et une usine de fabrication de caoutchouc, en Nouvelle-Écosse
- Dow Chemical : investissement de 70 millions dans une usine pilote pour la production de copolymères
- Ericsson : fondation de la société Services professionnels Ericsson, qui devrait créer 100 emplois de haute technologie à Ottawa
- Alcan Aluminium : investissement de 1,6 milliard US dans la construction d'une aluminerie à Alma, au Québec; jusqu'à 650 emplois pourraient être créés
- Bombardier : investissement de 650 millions dans un programme de formation des pilotes, à Montréal
- Astra : investissement de 130 millions à Mississauga pour la fabrication et l'emballage de produits pharmaceutiques liquides stériles, ainsi qu'un investissement de 100 millions dans les immobilisations pour la fabrication d'autres gammes de produits d'ici 2007

Accroître l'investissement des PME et des entreprises autochtones

Industrie Canada cherchera à encourager l'investissement des PME et des groupes cibles qui jouent un rôle majeur en stimulant la croissance et l'emploi dans l'économie canadienne. Les petites entreprises, les Autochtones et les collectivités éloignées ont un meilleur accès au capital et à l'information grâce à la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* (LFPEC), à Entreprise autochtone Canada, à FedNor et aux programmes de développement des collectivités.

ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE VISÉE PAR LES PLANS :

- Donner des avis et communiquer des renseignements commerciaux afin de mieux préparer les entreprises canadiennes à conclure des alliances ou des partenariats pour mener à bien leurs projets de financement.
- Mettre en œuvre le nouveau programme de la LFPEC, qui remplacera la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* le 1^{er} avril 1999. L'Administration des prêts aux petites entreprises prévoit offrir une assurance-prêt à l'égard de quelque 30 000 prêts par an, soit un investissement d'environ 2 milliards de dollars.
- Parrainer, de concert avec la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, le Congrès international de la petite entreprise, qui se tiendra en octobre 1999 à Toronto. Cette rencontre internationale d'envergure attirera au Canada des petites entreprises, des décideurs et des chercheurs du monde entier qui jouent un rôle prépondérant.
- Mettre en œuvre les initiatives de développement des entreprises autochtones pour améliorer l'accès des entrepreneurs autochtones au capital en leur offrant des taux réduits et de meilleures conditions de crédit et accroître leurs capacités en assurant la formation et le perfectionnement du personnel des institutions financières autochtones. Ces initiatives visent également à offrir une aide et des services d'information adaptés aux besoins et aux intérêts des entrepreneurs

Les entreprises autochtones représentent une force dynamique et croissante dans l'économie canadienne. Leur succès contribue à l'autonomie financière des collectivités autochtones et a des retombées favorables dans l'économie canadienne. De 1981 à 1996, l'augmentation du nombre d'Autochtones s'établissant à leur compte a été de deux fois et demie supérieure à la hausse nationale. Selon les résultats d'une étude sur les entreprises autochtones, 12 710 nouvelles entreprises autochtones ont été fondées depuis 1981 et ont créé environ 48 500 emplois.

Entreprise autochtone Canada offre à ses clients de tous les secteurs de l'économie un large éventail de services, de renseignements et de mécanismes d'aide. Ces produits et services favorisent l'innovation, la connectivité et le commerce et attirent l'investissement nécessaire à la reconstruction de l'économie autochtone et à son intégration aux économies nationale et internationale.

autochtones en établissant le Réseau des services aux entreprises autochtones, nouveau service de base des Centres de services aux entreprises du Canada. Enfin, les initiatives ont également pour but d'inciter les Autochtones à participer davantage aux programmes d'Industrie Canada en améliorant la diffusion de l'information et en montrant que l'on tient compte des différences culturelles en présentant cette information.

- Améliorer l'accès au financement des petites entreprises du Nord de l'Ontario en générant jusqu'à 5 millions de dollars en nouveaux prêts commerciaux grâce à l'établissement et au renouvellement de partenariats avec les institutions financières; mettre à la disposition des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) des fonds d'investissement supplémentaires pouvant atteindre 2 millions de dollars; appuyer les activités précommerciales

de R-D et de marketing et lancer des initiatives spéciales visant à aider les Autochtones, les jeunes, les femmes et les francophones à surmonter les obstacles auxquels ils se heurtent pour avoir accès au capital. En outre, FedNor continuera de stimuler le développement économique communautaire et la diversification en milieu rural en Ontario, en offrant aux petites entreprises des services de planification stratégique, de conseil et d'investissement. L'organisme administrera par ailleurs les accords de contribution conclus avec les 52 SADC de l'Ontario et l'association ontarienne des SADC, et il leur donnera un appui fonctionnel.

FedNor est l'initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario. En affectant 20 millions de dollars par an au Nord de l'Ontario, le budget de 1998 reconnaissait la nécessité de continuer de promouvoir la croissance économique, la diversification, la création d'emplois et l'autonomie à long terme des collectivités de cette région.

FedNor, en collaboration avec ses partenaires locaux et d'autres organismes, appuie :

- l'investissement, en améliorant l'accès des petites entreprises au capital
- la connectivité, en améliorant l'accès des petites entreprises à l'information
- l'innovation et le commerce, en améliorant l'accès des petites entreprises aux marchés
- l'investissement, le commerce, l'innovation et la connectivité, en encourageant les alliances au niveau local.

COMMERCE

L'importance du commerce

L'augmentation du nombre d'entreprises exportatrices dans tous les secteurs, en particulier les PME, et la diversification des marchés d'exportation offrent d'excellentes occasions de créer des emplois durables et intéressants. Par ailleurs, lorsqu'une entreprise connaît un succès international, c'est généralement signe qu'elle devance la concurrence dans son propre pays.

La prospérité du Canada et la création d'emplois au pays sont directement liées à la capacité des Canadiens d'exploiter les possibilités sur les marchés étrangers. Le commerce international représente désormais pour le pays un important facteur de croissance économique et de création d'emplois.

Le Canada est devenu une nation commerçante de calibre mondial. Son orientation vers le commerce est de plus de deux fois et demie supérieure à celle des autres pays du G-7, ses exportations ayant monté en flèche par suite de l'Accord de libre-échange et de l'ALENA. Cette tendance s'est généralisée dans toutes les industries de fabrication et dans l'ensemble des provinces et des régions. L'orientation vers le commerce, attribuable dans une large mesure à

Le Canada - Une nation commerçante

- En 1997, la valeur des importations de biens et services au Canada a atteint près de 39 p. 100 du PIB, soit plus du double de la moyenne des pays du G-7; par ailleurs, le Canada a exporté 40 p. 100 des biens et services produits au pays - au moins trois fois plus que les États-Unis et environ deux fois et demie plus que la moyenne des pays du G-7.
- Au Canada, 15 p. 100 de la croissance économique et un emploi créé sur dix entre 1990 et 1997 sont attribuables aux exportations nettes.

l'intensification des relations commerciales avec les États-Unis, témoigne de la spécialisation accrue des produits et services au sein de l'économie.

L'amélioration globale de la performance du Canada sur le plan du commerce dans les années 1990 peut être associée à divers autres facteurs économiques, notamment la forte croissance de la demande intérieure aux États-Unis, plus élevée qu'au Canada, et les améliorations au chapitre de la compétitivité des coûts, attribuable en grande partie au taux de change.

Le défi du commerce

Les difficultés économiques éprouvées dans le monde entier ont modéré les attentes quant à la vitalité des échanges en 1999. En outre, tant au Canada que dans les autres pays, on assiste à une augmentation du nombre de différends commerciaux et les incidences de la mondialisation croissante suscitent de plus en plus de préoccupations. Cet état de choses peut influencer sur les négociations commerciales auxquelles participe le Canada, par exemple, celles portant sur l'Accord de libre-échange des Amériques, ainsi que sur l'ouverture éventuelle des vastes négociations dans le cadre de l'OMC.

De plus, certains éléments semblent indiquer que le Canada doit améliorer sa performance sur le plan du commerce pour continuer de faire fond sur la solide assise qui a été établie. Depuis 1997, les importations ont progressé plus rapidement que les exportations et la part de marché du Canada a diminué en Asie et en Europe. La diminution du cours mondial des produits de base a contribué à la position de faiblesse actuelle au chapitre de la balance des paiements. La récente montée en flèche des exportations est largement attribuable à une forte croissance de la demande intérieure aux États-Unis, mais la part canadienne du marché américain n'a que très légèrement augmenté. Par rapport à ceux des autres pays du G-7, les secteurs d'exportation prioritaires du Canada ont amélioré leur rendement dans les années 1990. Toutefois, par rapport à l'ensemble des exportations canadiennes, la part de ces exportations n'a pas changé. Enfin, les exportations canadiennes sont toujours attribuables

principalement à quelques grands exportateurs, le taux de participation étant très faible parmi les PME.

En plus des efforts déployés pour améliorer la performance du pays sur le plan du commerce international, il faut veiller au fonctionnement efficace du marché intérieur et à la réduction des obstacles au commerce au Canada. Les obstacles au commerce intérieur mettent des entraves aux entreprises qui veulent prendre de l'expansion partout au pays et réaliser les économies d'échelle nécessaires pour soutenir la concurrence internationale. Ces obstacles peuvent accroître les coûts liés aux intrants de base tels que l'électricité. Les coûts du gouvernement sont accrus si l'on permet des pratiques d'approvisionnement inefficaces et discriminatoires; par ailleurs, les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre risquent de porter un préjudice considérable aux Canadiens et d'augmenter les coûts des entreprises.

Les mesures prises par le gouvernement

Le Canada a élaboré une stratégie de promotion du commerce international pour relever ces défis et d'autres encore qui sont inhérents au commerce. L'objectif global est d'améliorer et de moderniser les services commerciaux offerts aux exportateurs canadiens actuels et d'aider de nouveaux exportateurs à se préparer à percer sur les marchés étrangers. La stratégie vise à établir des partenariats entre les fournisseurs de services d'exportation et à tirer le meilleur parti des atouts de chacun des participants pour donner un effet multiplicateur aux ressources restreintes, réduire les chevauchements, établir les priorités et améliorer les renseignements commerciaux ainsi que les systèmes d'approvisionnement, tout en améliorant et en simplifiant les programmes et services offerts. Cette approche, désormais connue sous le nom d'« Équipe Canada inc », met maintenant à contribution 20 ministères et organismes fédéraux, qui travaillent en partenariat avec les provinces et territoires et le secteur privé pour aider les entreprises canadiennes à réussir sur les marchés étrangers. Les partenaires de l'Équipe mettent en commun leurs ressources pour offrir aux exportateurs

canadiens actuels et éventuels des services intégrés de renseignements sur les marchés, de conseils à l'exportation, de perfectionnement professionnel, de soutien à l'entrée sur les marchés et de financement du commerce.

Le premier plan intégré annuel pour la promotion du commerce international, produit en 1998, visait à accentuer la transparence de l'approche stratégique fédérale à l'égard du programme de commerce international et à mieux rendre compte des résultats. Ce plan constitue le cadre concerté dont se serviront les principaux partenaires. La stratégie de promotion du commerce international vise quatre grands objectifs :

- maintien et amélioration de l'accès aux marchés;
- compétitivité de l'industrie sur les marchés étrangers et accroissement des exportations;
- augmentation des exportations de biens et services canadiens;
- augmentation des investissements des entreprises.

Industrie Canada prend divers moyens pour atteindre ces grands objectifs de promotion du commerce international. L'objectif stratégique du Ministère en matière de commerce consiste à *travailler avec les entreprises canadiennes à accroître la part du Canada sur les marchés mondiaux*. Les Centres du commerce international d'Industrie Canada, situés dans toutes les régions du pays, et les Équipes sectorielles commerciales Canada prennent une part active à la mise en œuvre du programme canadien en matière de commerce. Ils ont un rôle prépondérant à jouer dans l'élaboration respectivement de stratégies sectorielles et de plans régionaux qui orienteront et cibleront les activités des industries et des partenaires d'Équipe Canada inc à l'échelle régionale et nationale pour stimuler le commerce international. Les Centres offrent les services à l'exportation d'Équipe Canada inc susmentionnés, appuient les missions d'autres pays et les missions canadiennes

à l'étranger, organisent des ateliers d'information sur l'exportation et veillent à la bonne marche des programmes commerciaux du MAECI, notamment le Programme de développement des marchés d'exportation et le programme Nouveaux exportateurs aux États frontaliers. Ils jouent également un grand rôle pour coordonner les réseaux régionaux de commerce international regroupant les partenaires des administrations fédérale et provinciales et du secteur privé qui offrent des services aux exportateurs dans les régions. Les Équipes sectorielles commerciales Canada participent avec l'industrie à la planification et à la mise en œuvre des initiatives sectorielles nationales de développement du commerce et travaillent de concert avec les missions du MAECI et le Centre des occasions d'affaires internationales afin d'apparier exportateurs et occasions d'affaires internationales dans les marchés étrangers prioritaires.

Dans le dossier du commerce intérieur, le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires ont conclu l'Accord sur le commerce intérieur en 1994. Il s'agit d'une première étape pour éliminer les obstacles, mais encore faut-il mener à terme les négociations prévues, rationaliser et améliorer les procédures de règlement des différends et réduire le nombre d'exceptions. Comme l'indique *Un cadre visant à améliorer l'union sociale pour les Canadiens*, il faut donner suite, en temps opportun, aux obligations énumérées dans le chapitre sur la mobilité de la main-d'œuvre portant sur la reconnaissance mutuelle des exigences professionnelles. En outre, il importe de mieux cerner la nature des problèmes associés au commerce intérieur et les mesures que doivent prendre les administrations publiques pour supprimer les obstacles. Ces préoccupations doivent être portées à l'attention de chaque administration publique, puisqu'il faut l'approbation de tous les signataires pour modifier l'Accord sur le commerce intérieur.

Structure des principaux engagements

Commerce : Travailler avec les entreprises canadiennes à accroître la part du Canada sur les marchés mondiaux		
Résultats clés	Indicateurs de rendement	Clients et coprestataires
Maintenir et améliorer l'accès aux marchés	<p>Réduire les causes de friction et les obstacles au commerce intérieur et extérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Progression de l'ouverture des marchés • Réduction des causes de friction • Réduction des obstacles tarifaires 	<p>Clients :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Industries • Consommateurs <p>Coprestataires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autres ministères fédéraux (MAECI, ministère des Finances)
Améliorer la capacité d'exportation et le degré de préparation des exportateurs – entreprises et industries concurrentielles sur la scène internationale et tournées vers l'exportation	<p>Sensibiliser les entreprises aux possibilités qu'offrent les marchés mondiaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Degré d'intérêt des entreprises, en particulier des PME, à l'égard de l'exportation • Utilisation d'<i>ExportSource</i> et du numéro 1 888 811-1119 <p>Assurer de façon uniforme des services intégrés et ciblés par le truchement d'Équipe Canada inc</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires d'Équipe Canada inc • Nombre de partenaires actifs d'Équipe Canada inc, des réseaux commerciaux régionaux, des plans commerciaux régionaux, des Équipes sectorielles commerciales Canada et de la Commission canadienne du tourisme • Mise en évidence des lacunes et des chevauchements dans les services et établissement de plans d'action et d'objectifs pour les corriger • Rétroaction positive de la clientèle • Rétroaction des partenaires • Degré de conformité aux normes de service • Augmentation du recours aux produits et aux services 	<p>Clients :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PME • Femmes entrepreneures • Entreprises autochtones • Secteurs prioritaires • Industrie touristique <p>Coprestataires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • MAECI • Agriculture et Agroalimentaire Canada • Partenaires du Portefeuille de l'Industrie (par exemple, organismes de développement régional) • Autres ministères • Provinces • Forum pour la formation en commerce international • Associations • Établissements d'enseignement

Résultats clés	Indicateurs de rendement	Clients et coprestataires
Améliorer la capacité d'exportation et le degré de préparation des exportateurs – entreprises et industries concurrentielles sur la scène internationale et tournées vers l'exportation (suite)	Accroître le nombre d'entreprises prêtes à exporter ou orientées vers l'exportation <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises prêtes à exporter, en particulier les PME (objectif de 6 250 nouvelles PME prêtes à exporter d'ici 2000-2001) • Nombre d'inscriptions à WIN Exports (Réseau mondial d'information sur les exportations) 	
Développer les marchés étrangers – augmenter les exportations de biens et services canadiens	Accroître le nombre de nouveaux exportateurs et diversifier les marchés <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouveaux exportateurs (objectif de 5 000 d'ici 2000-2001) • Marchés issus du Centre des occasions d'affaires internationales • Utilisation des services par les clients Améliorer la part des secteurs clés sur leurs principaux marchés <ul style="list-style-type: none"> • Part du Canada sur les principaux marchés et sur les nouveaux marchés 	Clients : <ul style="list-style-type: none"> • Entreprises prêtes à exporter, y compris les PME et les entrepreneurs • Secteurs prioritaires (par exemple, aérospatiale, technologie de l'information et tourisme) Coprestataires : <ul style="list-style-type: none"> • MAECI • Partenaires du Portefeuille de l'Industrie • Autres ministères, provinces • Associations

Les autres objectifs stratégiques d'Industrie Canada contribuent également de façon considérable à accroître la part du Canada sur les marchés mondiaux. Les structures du marché sont importantes pour l'harmonisation des règles et la réduction des obstacles au commerce transfrontalier, de même que pour la reconnaissance des droits de propriété intellectuelle. L'innovation et la productivité sont essentielles pour soutenir la concurrence sur les marchés

mondiaux à une époque où les crises économiques à l'étranger réduisent la demande d'exportations. La connectivité favorise le savoir-faire et la croissance dans les technologies, les produits et les services d'avant-garde et procure ainsi aux exportateurs l'avantage dont ils ont besoin sur un marché présentant d'énormes possibilités de croissance.

Principaux engagements

Maintenir et améliorer l'accès aux marchés

Industrie Canada travaillera à maintenir et à améliorer l'accès aux marchés. À cette fin, un régime ou un contexte commercial propre à offrir certitude et prévisibilité se révèle des plus utiles. Dans le cadre de diverses ententes, le Canada a déjà négocié l'instauration d'un environnement commercial plus libéral fondé sur des règles, mais il doit faire fond sur ces succès en jouant un rôle de premier plan dans la consolidation du cadre réglementaire international.

ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE VISÉE PAR LES PLANS :

- Participer à la négociation d'ententes commerciales bilatérales ou multilatérales visant à ouvrir les marchés étrangers aux produits et services des entreprises canadiennes; mettre à profit un large éventail de compétences en matière de politique commerciale dans la négociation d'ententes ayant des incidences sur le commerce et surveiller, examiner et protéger les droits obtenus en vertu de ces ententes grâce au recours à des mesures de règlement des différends destinées à faire en sorte que les entreprises canadiennes obtiennent tous les droits et avantages liés à la pratique du commerce.
- Coordonner la mise en œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur au palier fédéral, mener à bien les négociations en suspens et collaborer avec les administrations provinciales et territoriales à la mise en place d'un processus de consultation visant à cerner les domaines d'action prioritaires en vertu de l'Accord.
- Continuer d'utiliser des ententes de reconnaissance mutuelle entre le Canada et les principaux marchés étrangers pour appuyer le commerce des produits et services de télécommunications. Ces ententes seront mises en œuvre avec l'Union européenne, la Suisse et l'APEC, et conclues avec la Corée du Sud et l'Organisation des États américains. Des laboratoires d'essai canadiens seront sélectionnés pour l'homologation des produits et services de télécommunications, et ce, conformément aux ententes conclues avec l'Union européenne et

l'APEC et à d'autres ententes s'il y a lieu.

L'homologation fait partie intégrante des ententes de reconnaissance mutuelle et permet d'attirer les investissements d'entreprises ciblant des pays où le Canada bénéficie d'un accès facile. Industrie Canada continuera de promouvoir, auprès des entreprises canadiennes, ces nouvelles possibilités commerciales liées aux ententes de reconnaissance mutuelle et de communiquer de l'information sur les exigences réglementaires connexes des parties à ces ententes.

En collaboration avec les provinces et les territoires, Industrie Canada réduit les obstacles au commerce intérieur auxquels se heurtent les consommateurs en :

- harmonisant les règles sur la divulgation du coût du crédit à la consommation (*Entente de politique ministérielle, automne 1997*; mise en place de lois et de règlements fédéraux et provinciaux, automne 1999)
 - créant des lois de protection des consommateurs régissant le marché électronique (principes relatifs aux consommateurs et au commerce électronique, mars 1999; propositions initiales aux ministres pour modifier les lois, automne 1999)
 - adoptant une entente pour l'application, par voie de collaboration, des lois de protection des consommateurs (approuvée par les ministres, novembre 1998; signature prévue par tous les ministres en vue de son entrée en vigueur le 1^{er} avril 1999)
 - mettant en œuvre CANSHARE, réseau de partage d'information pour les organismes chargés de l'application du droit de la consommation (automne 1998).
- Encourager les partenaires commerciaux à établir des obligations efficaces en matière de propriété intellectuelle, notamment des mesures pour l'exercice des droits de propriété intellectuelle, et travailler à régler les différends.

Améliorer la capacité d'exportation et le degré de préparation des exportateurs - entreprises et industries concurrentielles sur la scène internationale et tournées vers l'exportation

Reconnaissant que l'amélioration de la productivité relève des entreprises, Industrie Canada prendra des mesures pour accroître la capacité d'exportation des entreprises canadiennes et leur degré de préparation dans le but de les rendre concurrentielles sur la scène internationale et axées sur l'exportation.

Il faut d'abord accroître, consolider et diversifier la compétitivité et la capacité d'exportation des entreprises canadiennes pour augmenter le nombre d'entreprises exportatrices. Industrie Canada doit favoriser une mentalité axée sur les marchés mondiaux et encourager un plus grand nombre d'entreprises à adapter leurs produits et services aux marchés étrangers.

ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE VISÉE PAR LES PLANS :

Sensibiliser les entreprises, notamment les PME, aux possibilités qu'offrent les marchés mondiaux

- Participer à l'organisation et à la bonne marche de plus de 700 séminaires et ateliers de sensibilisation pour renseigner les PME sur les possibilités qu'offrent les marchés mondiaux; prendre part à au moins 250 expositions commerciales ou foires-info et prendre la parole dans le cadre de conférences organisées par l'industrie à l'intention d'exportateurs potentiels.
- Offrir un accès facile aux programmes et services des ministères membres par la mise en place d'un service téléphonique sans frais à l'échelle nationale (1 888 811-1119), dans le cadre duquel on prévoit de recevoir 16 000 demandes de renseignements par an, et par *ExportSource*, source d'information en ligne sur l'exportation d'Équipe Canada inc (<http://exportsource.gc.ca>). Le *Guide sur la préparation à l'exportation*,

entièrement remanié, et le nouveau *Guide sur la propriété intellectuelle à l'intention des exportateurs canadiens* permettront d'améliorer le contenu d'*ExportSource*. L'objectif est de faire passer le degré de satisfaction de la clientèle de 68 à 70 p. 100.

- Mener une analyse fédérale-provinciale des services de perfectionnement des exportateurs. Jusqu'à présent, l'analyse a permis de regrouper les services de base dans cinq grands domaines, soit les renseignements généraux, le perfectionnement des compétences, les conseils à l'exportation, le soutien à l'entrée sur les marchés et le financement du commerce. L'analyse se poursuit dans le but de cerner les lacunes et les chevauchements ainsi que les pratiques exemplaires dans les domaines du perfectionnement des compétences et des

Les foires-info pour la petite entreprise mettent en lumière une vaste gamme de programmes et services fédéraux destinés aux petites entreprises. Organisées par les membres du Portefeuille de l'Industrie et parrainées par la Banque de développement du Canada, les foires-info offrent aux petites entreprises un appui à plus d'un titre : démarrage d'une entreprise, information stratégique, financement, exportation, accès à la technologie, et ressources humaines. En 1999, des rencontres sont prévues dans 25 petites localités de toutes les régions du pays.

Voici quelques commentaires des 16 000 entrepreneurs qui ont pris part aux foires-info l'an dernier :

« Des renseignements clairs et pertinents. » - Drummondville (Québec), 1998

« Beaucoup d'information en peu de temps. » - Hamilton (Ontario), 1998

« Renouvelez l'expérience l'an prochain. » - Edmonton (Alberta), 1998

« Du bon travail. Continuez! » - Charlottetown (I.-P.-É.), 1998

conseils à l'exportation. Au printemps 1999, des recommandations devraient être transmises aux ministres fédéral et provinciaux responsables du commerce. L'examen des services de financement du commerce et des services de soutien à l'entrée sur les marchés sont au nombre des prochaines étapes.

- Appuyer l'initiative de sensibilisation des exportateurs du Programme de promotion du Service canadien des délégués commerciaux, qui a pour objectif, d'ici 2001, d'envoyer 150 agents rencontrer les représentants de 600 entreprises dans 45 villes partout au pays.

Assurer de façon uniforme des services intégrés et ciblés

- Mettre au point les ateliers de préparation des exportateurs « Horizon le monde », en partenariat avec le Forum pour la formation en commerce international, afin de répondre aux besoins des PME en leur offrant des cours de formation à l'exportation plus courts et mieux ciblés (cinq nouveaux modules seront mis au point d'ici la fin de 1999-2000).
- Appuyer le Centre des occasions d'affaires internationales, administré en collaboration avec le MAECI, en faisant part de possibilités d'exportation aux 10 000 fournisseurs de tout le Canada inscrits à WIN Exports.
- Mettre en place des systèmes de mesure du rendement, notamment des mesures et des rapports faisant plus justement état du profil et de la croissance des entreprises exportatrices; mener un sondage auprès des partenaires des réseaux commerciaux régionaux pour évaluer la satisfaction à l'égard du partenariat et des contributions des Centres du commerce international d'Industrie Canada; organiser un sondage auprès des clients pour évaluer la satisfaction par rapport aux services offerts par les partenaires d'Équipe Canada inc et leur valeur ajoutée; et établir un système de suivi du rendement d'Équipe Canada inc.

Accroître le nombre d'entreprises prêtes à exporter ou orientées vers l'exportation, en mettant particulièrement l'accent sur les PME, les entrepreneurs autochtones et les femmes entrepreneures

- Accroître le nombre d'exportateurs autochtones, en privilégiant les activités destinées à améliorer leur capacité d'exportation (par exemple, des séminaires et des initiatives visant l'établissement de réseaux), en faisant valoir l'intérêt d'une participation accrue des Autochtones aux Équipes sectorielles commerciales Canada ainsi qu'aux Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur, et en prônant la formation d'un groupe de travail sur le commerce autochtone.
- Promouvoir la création de clubs d'exportation et appuyer leurs activités en recrutant des entreprises en vue de leur participation à des missions commerciales, notamment celles d'Équipe Canada.

Équipe Canada inc

Le réseau fédéral Équipe Canada inc a pris de l'expansion en 1998-1999. Il regroupe maintenant 20 ministères et organismes fédéraux travaillant au même plan intégré pour la promotion du commerce international.

En 1999-2000, les activités viseront d'abord et avant tout à relier les nouveaux partenaires aux outils d'Équipe Canada inc, soit *ExportSource* et le numéro sans frais 1 888 811-1119, qui donne accès au service d'information sur les exportations.

- Documenter les tendances observées récemment dans l'activité économique pour les femmes entrepreneures et les entrepreneurs autochtones, notamment pour déterminer leur orientation en matière de commerce.

Le premier sommet commercial des femmes d'affaires Canada - États-Unis se tiendra à Toronto en mai 1999

- Le sommet offre à 150 femmes d'affaires canadiennes et à 150 femmes d'affaires américaines une tribune qui leur permettra de découvrir des possibilités de faire croître leur entreprise en exerçant des activités de part et d'autre de la frontière canado-américaine.
- Industrie Canada joue un rôle de premier plan dans l'organisation et la promotion du sommet, en collaboration avec le secteur privé, les provinces, d'autres ministères fédéraux et des partenaires américains.

- Appuyer les chefs de file du secteur privé dans le domaine des grands projets d'immobilisations, des services publics et de la finance afin qu'ils mettent en œuvre un plan d'action visant à accroître le taux de réussite des entreprises canadiennes cherchant à saisir les occasions d'affaires sur les marchés mondiaux des projets publics-privés d'infrastructure, un secteur en plein essor et plein de défis, en mettant l'accent sur les projets dans le domaine des transports, des communications, de l'énergie et de l'environnement.

Développer les marchés étrangers - augmenter les exportations de biens et services canadiens

En ce qui concerne le développement des marchés étrangers, Industrie Canada s'efforcera d'accroître les exportations de biens et services canadiens. Le marché international évolue rapidement et devient plus complexe et plus concurrentiel. Les activités d'Industrie Canada doivent faire en sorte que les entreprises canadiennes reçoivent l'appui dont elles ont besoin pour exploiter les occasions d'affaires internationales.

ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE VISÉE PAR LES PLANS :

Accroître le nombre de nouveaux exportateurs et diversifier les marchés

- Appuyer l'introduction de nouveaux produits ou la pénétration de nouveaux marchés en mettant en œuvre le Programme de développement des marchés d'exportation du MAECI (financement de demandes se chiffrant à environ 9,7 millions de dollars), les missions du programme Nouveaux exportateurs aux États frontaliers (au moins 147 nouveaux exportateurs seront recrutés) et les missions du programme Nouveaux exportateurs aux États frontaliers « Inverse » (16 sont prévues); veiller à l'organisation de plus de 700 missions spéciales, par exemple, une mission commerciale en Amérique centrale pour les PME du Nord de l'Ontario et une mission de jeunes entrepreneurs dans le Nord de la Californie, ou y participer.

Être gagnants sur les marchés mondiaux des projets publics-privés d'infrastructure

Même si leur réputation n'est plus à faire en raison de leurs compétences techniques sur le domaine de la construction d'infrastructures, les entreprises canadiennes ont perdu des occasions d'affaires sur les marchés mondiaux nouveaux et en plein essor des projets publics-privés d'infrastructure (PPPI), dont la valeur des activités s'élève à des billions de dollars. Dans ce dossier, Industrie Canada a réuni des dirigeants d'entreprises de tous les groupes intéressés lors d'une conférence qui a eu lieu en septembre 1998. Une entente a été conclue sur les principales mesures à prendre. Les partenaires du secteur privé ont ensuite formé un comité directeur spécial pour donner suite à la stratégie adoptée lors de la conférence :

- appuyer davantage les entreprises canadiennes à l'étape cruciale du développement d'un PPPI
- mettre au point de nouveaux instruments de financement des PPPI et améliorer, à ce chapitre, le contexte fiscal et réglementaire
- améliorer les compétences des entreprises relatives à l'élaboration de PPPI, étant donné que ces projets représentent de grands avantages pour l'économie canadienne et permettent aux entreprises d'acquérir l'expérience nécessaire pour être concurrentielles à l'étranger
- promouvoir une plus vaste application des PPPI au Canada et améliorer le contexte sur le plan des politiques pour stimuler les affaires dans ce secteur d'activité.

- Continuer à ouvrir la voie en ce qui a trait à la promotion du commerce entre les Autochtones du Canada et leurs homologues d'autres pays, en élaborant une stratégie bien ciblée visant des

marchés de services de consultation internationaux dûment approuvés dans des collectivités indigènes d'Amérique centrale et d'Amérique latine. Dans ce dossier, le Ministère travaillera en collaboration avec des exportateurs autochtones qualifiés, l'Office national de développement économique des Autochtones, le MAECI, l'Agence canadienne de développement international et le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada.

- Accroître les débouchés au pays et à l'étranger pour les technologies canadiennes permettant de faire face au changement climatique et améliorer le marketing des entreprises environnementales canadiennes grâce à un meilleur accès aux programmes, aux services et aux renseignements stratégiques offerts par l'administration fédérale.

Améliorer la part des secteurs clés sur leurs principaux marchés

- Élaborer et mettre en œuvre, en collaboration avec des membres de l'industrie visée et les partenaires des réseaux commerciaux régionaux, des stratégies et des programmes commerciaux pour les secteurs prioritaires par le truchement des Équipes sectorielles commerciales Canada, dans le but d'améliorer la part du Canada sur les marchés et les secteurs prioritaires.
- Jouer un rôle de premier plan dans la promotion du Canada à titre de destination touristique de premier ordre. Grâce à un partenariat unique entre les secteurs public et privé, le Ministère favorise la croissance et la rentabilité de l'industrie touristique canadienne. Il mène des recherches pour mesurer l'incidence du tourisme au Canada sur l'activité économique et sur l'emploi et pour jumeler le mieux possible les produits et les marchés et assurer le rendement optimal des investissements en marketing. L'objectif à long terme est d'en arriver à une augmentation d'un point dans la part du Canada comme destination quatre-saisons de choix sur le marché touristique mondial.

La Commission canadienne du tourisme, organisme de service spécial d'Industrie Canada, cherche à promouvoir le Canada comme une destination quatre-saisons de choix, permettant de vivre une expérience incomparable avec la nature à son meilleur, ses diverses cultures et collectivités.

- Les dépenses touristiques au Canada ont atteint 44 milliards de dollars en 1997.
- Les dépenses touristiques des visiteurs ont augmenté de plus de 5,2 p. 100 par an au cours des 10 dernières années, pour atteindre 12,7 milliards en 1997.
- Au Canada, le secteur touristique a procuré un emploi direct à plus de 500 000 personnes en 1998.
- Le Canada se classe au neuvième rang mondial parmi les destinations touristiques. Quelque 17,6 millions de touristes étrangers sont venus au Canada en 1997, un nombre record.

La Commission canadienne du tourisme est un partenariat public-privé unique qui propose une façon novatrice d'aborder le tourisme : une démarche menée par l'industrie et axée sur le marché.

<http://www.canadatourisme.com>

- Aider à créer des occasions d'affaires pour les entreprises canadiennes en appuyant le Sommet de la francophonie, qui se tiendra à Moncton en septembre 1999. Pour optimiser les retombées économiques, Industrie Canada participera au 3^e Forum pour les gens d'affaires francophones du Canada et au 7^e Forum des gens d'affaires francophones. En outre, il organisera une exposition commerciale virtuelle qui accroîtra les occasions d'affaires.

SERVICES DE GESTION ET SERVICES GÉNÉRAUX

Les employés d'Industrie Canada participent pour la plupart à la mise en œuvre des programmes et services du Ministère axés sur ses cinq objectifs stratégiques. Dans l'exercice de leurs fonctions, ils sont appuyés par le personnel des Services de gestion et services généraux, dont le rôle consiste à soutenir les organismes du Ministère en leur fournissant des services financiers, administratifs et consultatifs. À l'instar d'autres ministères fédéraux, Industrie Canada intègre les principes de contrôle moderne et efficace dans le cadre de ses activités.

Le personnel des Services de gestion et services généraux communique en temps opportun des renseignements pertinents et crédibles qui appuient le processus décisionnel du Ministère et assurent la transparence de celui du gouvernement canadien.

- Direction générale des ressources humaines
- Direction générale des communications
- Appui informatique intégré
- Direction générale du contrôleur
- Gestion des installations
- Services de distribution de courrier et de dossiers
- Centre des conseillers en gestion
- Services généraux régionaux
- Direction générale de la vérification et de l'évaluation
- Conseiller en éthique
- Services exécutifs

ACTIVITÉS CLÉS PENDANT LA PÉRIODE VISÉE
PAR LES PLANS :

- Mettre en œuvre le Plan de gestion des personnes d'Industrie Canada, qui a pour objectifs le renouvellement, le maintien en poste, la représentation et le recrutement du personnel. Au moment où ce programme est presque rendu à mi-parcours, les priorités sont nombreuses : réalisation d'un deuxième sondage auprès des employés, mise en œuvre du deuxième volet du Programme de préparation à l'emploi (SI) pour les adjoints à la recherche en sciences sociales, introduction d'une approche plus proactive à l'égard du recrutement de diplômés universitaires pour les groupes ES, CO et ENG, et réorientation du programme de formation ministériel. Au nombre des autres priorités, mentionnons la revitalisation du programme de perfectionnement, tant pour les professionnels subalternes que supérieurs, le lancement d'un nouveau programme de reconnaissance et la mise en œuvre d'une stratégie de marketing et de communication pour faire connaître les réalisations et les succès dans la démarche visant à faire du Ministère l'employeur de choix, conformément à l'engagement pris. En tout, quatre millions de dollars par année, pendant trois ans, ont été affectés à la réalisation de ce plan.
- Renseigner les parties intéressées d'Industrie Canada et le public sur la stratégie fédérale en matière d'emploi, de croissance et d'adaptation à l'économie et à la société du savoir. Les communications mettront en évidence les programmes et services novateurs et montreront que le Ministère établit des partenariats et prend des mesures pour collaborer avec les entreprises, les administrations publiques, les établissements d'enseignement et les Canadiens en vue de faire fond sur les réalisations antérieures.

Le Programme de préparation à l'emploi (SI) d'Industrie Canada aide les employés à réaliser leurs objectifs de carrière

Le lancement officiel de la seconde année du Programme de préparation à l'emploi (SI) a eu lieu en février 1999. Cette possibilité de perfectionnement professionnel permettra à 15 membres exceptionnels du personnel des services administratifs et de soutien d'Industrie Canada d'acquérir les compétences et les connaissances requises pour entreprendre une nouvelle carrière à titre d'adjoints à la recherche. Un des 17 candidats qui a terminé avec succès le programme précisait que « le Programme de préparation à l'emploi (SI) est une formule gagnante pour tout le monde. Pour moi, en me permettant d'acquérir d'autres connaissances et compétences et en m'offrant la possibilité d'avancement dans d'autres domaines, et pour le gouvernement, parce qu'il profite de ressources humaines plus compétentes, renseignées et souples ».

- Créer à Industrie Canada une infrastructure de calibre international en matière de technologie de l'information qui permettra au personnel d'offrir l'ensemble des programmes, services et informations aux clients du Ministère. Pour veiller à la réalisation des objectifs de l'initiative Un Canada branché d'Industrie Canada, il est impératif que les milieux de travail au Ministère soient dotés des outils les plus modernes et utiles, ceux de la technologie de l'information. Au nombre des projets en cours, mentionnons la mise en œuvre d'une infrastructure sécuritaire pour le commerce électronique, tant pour les applications externes qu'internes, le renouvellement des outils de bureautique, en remplaçant le système de courrier électronique et en répondant aux besoins de gestion des archives électroniques, et l'adoption de meilleures pratiques (centre d'appels, mesure du rendement) pour appuyer les utilisateurs des systèmes locaux.

- Établir un plan de reprise des activités ministérielles pour faire face à une éventuelle situation d'urgence attribuable au bogue de l'an 2000.
- Trouver pour l'ensemble du Ministère une solution à la gestion des archives électroniques.
- Établir un cadre et un système de gestion pour le Plan d'action concernant l'écologisation des opérations, qui s'inscrit dans le contexte de la Stratégie de développement durable d'Industrie Canada.
- Sensibiliser les employés du Ministère aux besoins des minorités francophones et anglophones. Établir un plan d'action triennal relativement à l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* et produire annuellement un rapport faisant état des réalisations en la matière.
- Modifier les statuts constitutifs de la Commission canadienne du tourisme (CCT), un organisme de service spécial, pour en faire une société d'État. On reconnaîtrait ainsi les partenariats fructueux que la CCT a réussi à établir avec le secteur privé et les gouvernements des provinces et des territoires pour promouvoir le tourisme. La CCT sera alors davantage en mesure de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires, de répondre plus rapidement aux besoins du marché et d'adopter une approche plus professionnelle.

Section IV Présentation consolidée de rapports

A. Tableau sur les initiatives législatives et réglementaires

Projet de règlement important

Règlement	Résultat escompté
<i>Règlement sur la radiocommunication – Licences radio pour fins autres que la radiodiffusion (Droits-révision).</i> Une nouvelle tarification des droits de licence perçus pour le spectre hors radiodiffusion doit être mise en place en raison du changement dicté par la nouvelle technologie.	Il y aura nouvelle tarification simple, souple et équitable pour tous les requérants de licences relatives au spectre hors radiodiffusion.

Nota : On trouvera à la Section V, « Renseignements supplémentaires », une liste complète des lois et règlements qui régissent les activités d'Industrie Canada.

B. Stratégie de développement durable

Dans le cadre de sa Stratégie de développement durable, Industrie Canada s'est engagé à promouvoir le développement durable tout en poursuivant sa principale mission, qui consiste à favoriser l'essor d'une économie du savoir concurrentielle. Pour respecter son engagement, le Ministère doit poursuivre 4 objectifs stratégiques et respecter 9 priorités connexes en prenant 27 mesures précises. Certaines mesures consistent à fournir des produits ou services ponctuels, tandis que d'autres sont prises de façon continue pendant les trois années de la période de mise en œuvre de la Stratégie.

Le tableau sur la Stratégie de développement durable d'Industrie Canada (voir [page 64](#)) présente les étapes cibles et les indicateurs de rendement clés ainsi que les résultats escomptés. L'information présentée reflète le contenu de la Stratégie.

Les principales étapes cibles et mesures devraient favoriser une amélioration de la prise de décisions grâce à une meilleure connaissance du développement durable; une plus grande compréhension des approches novatrices qui s'y rattachent; la mise en commun des connaissances; et l'établissement de partenariats. En outre, elles devraient contribuer à la mise en œuvre d'approches volontaires et au développement de technologies environnementales et habilitantes propres à favoriser le développement durable.

On trouvera sur le site Web du développement durable (<http://strategis.ic.gc.ca/dd>) de plus amples renseignements sur les différents résultats escomptés grâce aux mesures qui seront prises et sur les dates prévues.

Sommaire des objectifs, des étapes cibles et des résultats escomptés relatifs au développement durable

Climat du marché – Créer au Canada un climat du marché qui favorise le développement durable

Étapes cibles et indicateurs de rendement	Résultats escomptés
Évaluer d'ici décembre 1999 les liens entre les règles de base du marché et le développement durable dans le cadre d'une loi du Parlement administrée par Industrie Canada et produire un rapport présentant les résultats.	Mieux comprendre les liens entre la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> et le développement durable.
Préconiser des options en matière de développement durable d'ici l'an 2000, en préparant des analyses et des exposés de principes pour huit secteurs de l'industrie, et contribuer ainsi à la stratégie du gouvernement relative au changement climatique. En outre, évaluer l'incidence qu'auront sur la compétitivité de l'industrie canadienne les mesures prises à l'égard du changement climatique et produire un rapport présentant les résultats.	Mieux comprendre les coûts et les avantages potentiels, pour l'industrie, des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre et déterminer comment ces avantages peuvent stimuler l'innovation au Canada.
Promouvoir l'adoption d'initiatives volontaires pour favoriser le développement durable en publiant un rapport sur les codes volontaires et en appuyant un projet de recherche sur les approches volontaires d'ici l'an 2000.	<p>Mieux renseigner les administrations publiques, les entreprises, les consommateurs et les groupes environnementalistes sur les conditions dans lesquelles les codes volontaires sont le plus susceptible de porter fruit en publiant de l'information pertinente.</p> <p>Sensibiliser davantage les entreprises à l'application possible de codes volontaires, en précisant les domaines où il y a matière à amélioration et en cernant les secteurs se prêtant à de nouvelles initiatives axées sur les codes volontaires.</p>
Sensibiliser d'ici l'an 2000 les consommateurs au développement durable en leur communiquant de l'information permettant de prendre des décisions plus éclairées en faveur du développement durable (par exemple, un document sur la consommation dans l'optique du développement durable).	Mieux tenir compte du point de vue des consommateurs dans la formulation de la politique en matière de développement durable grâce à la recherche sur la consommation, aux partenariats, aux réseaux et aux activités de représentation.

Nota : À moins d'indication contraire, toutes les dates ne mentionnant que l'année correspondent à la période se terminant à la fin de l'année civile visée.

***Innovation** – Améliorer la capacité des entreprises canadiennes à développer et à utiliser des technologies et des outils novateurs qui contribuent au développement durable*

Étapes cibles et indicateurs de rendement	Résultats escomptés
<p>Travailler en partenariat avec l'industrie et les administrations publiques pour continuer de mettre au point d'ici l'an 2000 au moins deux méthodes ou outils novateurs qui améliorent le rendement sur le plan commercial et environnemental.</p>	<p>Mieux tenir compte de la perspective du développement durable dans les cadres de compétitivité sectorielle du Ministère.</p> <p>Informier et influencer les milieux d'affaires, notamment les PME, grâce à des études de cas montrant les avantages de la mise en œuvre de systèmes de gestion de l'environnement tels que celui de la norme ISO 14001.</p> <p>Appuyer et encourager davantage l'utilisation de régimes de normes volontaires pour promouvoir le développement durable par l'entremise du représentant fédéral au Conseil canadien des normes.</p>
<p>Encourager, avant la fin de l'exercice 1999-2000, les investissements dans le développement et la diffusion de technologies de production non polluantes et habilitantes qui procurent des avantages économiques et environnementaux à long terme, en appuyant au minimum huit projets stratégiques et en améliorant les produits d'information (par exemple, l'aménagement et l'amélioration de sites Web faisant la promotion du développement durable).</p>	<p>Développer et adopter de nouvelles technologies favorisant la réalisation des objectifs en matière de développement durable, principalement grâce au programme Partenariat technologique Canada.</p> <p>Mieux faire connaître les initiatives axées sur le développement durable en établissant un site Web sur la question.</p> <p>Mettre à jour et enrichir la base de données Solutions environnementales canadiennes, dans le but de diffuser à l'intention des entreprises de nouveaux renseignements sur les technologies environnementales, y compris les technologies de production non polluantes et habilitantes.</p> <p>Sensibiliser les PME au développement durable en diffusant de nouveaux renseignements sur le site Web du Bureau de la performance environnementale des entreprises canadiennes.</p>

Commerce et investissement – Encourager les échanges commerciaux et les investissements qui contribuent au développement durable au Canada et à l'étranger

Étapes cibles et indicateurs de rendement	Résultats escomptés
Encourager d'ici l'an 2000 l'exportation de connaissances, de méthodes, de technologies et de produits canadiens qui vont dans le sens des objectifs du développement durable en négociant au plus six ententes bilatérales de coopération pour mener les activités visant l'accroissement de la capacité et le transfert de technologie.	Améliorer l'accès aux débouchés sur les marchés intérieur et extérieur pour les entreprises canadiennes du secteur de l'environnement.

Intendance et gestion – Continuer à améliorer la capacité d'Industrie Canada à gérer et à mettre en œuvre ses politiques, ses programmes et ses activités qui contribuent au développement durable

Étapes cibles et indicateurs de rendement	Résultats escomptés
Mieux faire connaître et comprendre d'ici l'an 2000 les incidences, sur le plan du développement durable, des activités ministérielles actuelles et prévues, grâce à une amélioration de l'évaluation des politiques environnementales pour au moins deux initiatives ministérielles; à des activités de formation comprenant au moins un cours et trois séminaires à l'intention des employés du Ministère; et à la publication d'au moins deux documents faisant état de la recherche et de l'analyse portant sur les politiques.	<p>Par le biais d'un projet pilote, mieux comprendre les approches pour l'évaluation environnementale des nouvelles politiques et des nouveaux programmes proposés.</p> <p>Mieux connaître les concepts de développement durable et les méthodes connexes, grâce à la formation des agents affectés aux politiques et aux programmes.</p> <p>Améliorer la recherche stratégique sur les facteurs qui contribuent au développement durable dans l'économie du savoir.</p>
Continuer en 1999 et en 2000 de mettre sur pied un système de gestion environnementale plus complet et de l'intégrer au système ministériel de planification des activités en nommant un responsable en chef de l'environnement, en établissant un comité de coordination de l'écologisation des opérations ainsi qu'en établissant et en mettant en œuvre un plan de travail approprié.	<p>Établir un système approprié de gestion de l'environnement et élaborer des données de référence.</p> <p>Mieux tenir compte des considérations environnementales dans les décisions concernant les opérations et dans le système de planification du Ministère.</p>
Élaborer des renseignements environnementaux de référence et mettre en place d'ici l'an 2000 un mécanisme de présentation de rapports pour mesurer les progrès réalisés par le Ministère dans l'écologisation de ses opérations.	

Étapes cibles et indicateurs de rendement	Résultats escomptés
<p>Veiller à ce que, d'ici l'an 2000, les opérations quotidiennes d'ordre matériel d'Industrie Canada aient un minimum de répercussions sur l'environnement en mettant en œuvre le Plan d'action concernant l'écologisation des opérations. Plus précisément :</p> <ul style="list-style-type: none"> • évaluer et, le cas échéant, mettre en œuvre, d'ici l'exercice 2000-2001, l'Initiative des bâtiments fédéraux ou un programme équivalent d'économie de l'énergie et de l'eau dans les immeubles où travaillent 80 p. 100 des employés du Ministère; • porter à 50 p. 100 la proportion de papier recyclé dans les achats de papier d'ici janvier 1999 • mettre en place une politique d'écologisation des achats d'ici janvier 1998 et établir une liste de fournisseurs respectueux de l'environnement d'ici janvier 1999; • utiliser, conformément à la <i>Loi sur les carburants de remplacement</i>, ce type de carburants dans au moins 75 p. 100 des véhicules, dans la mesure du possible, et acheter des véhicules alimentés au moyen de carburants de remplacement selon les proportions suivantes : 50 p. 100 d'ici 1997-1998, 60 p. 100 d'ici 1998-1999 et 75 p. 100 d'ici 1999-2000; • assurer la formation de tous les chauffeurs en matière de conduite écologique d'ici avril 2000; • réduire de 50 p. 100 d'ici l'an 2000, par rapport aux niveaux de 1988, la production de déchets solides, et ce, en conformité avec l'objectif global du Plan vert; • créer, dans le cadre d'un projet pilote, trois dépôts pour la réutilisation de fournitures et d'équipement d'ici mars 1998, évaluer les résultats obtenus et prendre les décisions qui s'imposent d'ici décembre 1998; • éliminer le halon des installations d'Industrie Canada d'ici avril 2000; • déterminer les installations à risque en raison de substances toxiques et terminer les évaluations et les inspections d'ici avril 1999. 	<p>Réduire la consommation de matières premières, d'énergie, d'eau et d'autres ressources ainsi que la production de déchets, de substances toxiques et d'émissions.</p> <p>Donner l'assurance qu'Industrie Canada respecte ou surpasse l'esprit et la lettre des lois environnementales fédérales et, au besoin, qu'il est en harmonie avec les normes provinciales et internationales.</p>

C. Tableau sur les initiatives de préparation à l'an 2000

Dossier	Résultats escomptés
<p>Préparation des systèmes d'Industrie Canada à l'an 2000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun système d'Industrie Canada n'est essentiel à la mission du gouvernement. • Industrie Canada a désigné 41 systèmes ministériels comme étant essentiels. • D'ici février 1999, 25 des 41 systèmes ministériels considérés comme essentiels seront adaptés aux paramètres informatiques de l'an 2000. • D'ici juin 1999, 37 des 41 systèmes ministériels considérés comme essentiels seront adaptés aux paramètres informatiques de l'an 2000. • D'ici octobre 1999, les 41 systèmes ministériels considérés comme essentiels seront adaptés aux paramètres informatiques de l'an 2000. • Le matériel et les logiciels de micro-informatique seront mis à niveau ou des solutions de rechange seront prises afin qu'ils soient adaptés aux paramètres informatiques de l'an 2000. • Les petits systèmes font l'objet d'un examen et ils seront adaptés aux paramètres informatiques de l'an 2000 d'ici juin 1999. • En 1999, la priorité sera accordée au plan d'urgence relatif à l'an 2000 pour les systèmes du Ministère. • Un plan de poursuite des activités établira les mesures que prendra le Ministère pour atténuer les risques et les conséquences, notamment pour le service à la clientèle, de toute interruption des activités pouvant résulter de pannes internes ou externes dues au problème informatique de l'an 2000 ou à d'autres facteurs exceptionnels.

D. Programme de développement industriel et régional

En vertu de l'article 14 de la *Loi sur le développement industriel et régional*, Industrie Canada est tenu de présenter au Parlement un rapport annuel sur l'administration du Programme de développement industriel et régional (PDIR) au plus tard le premier jour du mois de juin suivant la fin de chaque exercice. Comme il n'y a aucune activité nouvelle à signaler en ce qui concerne le PDIR, au lieu de produire un rapport annuel distinct, Industrie Canada s'acquitte de son obligation pour l'exercice 1998-1999 en vertu des dispositions relatives à la présentation consolidée de rapports du Budget principal des dépenses, *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le PDIR a pris fin le 30 juin 1988 et aucune nouvelle demande d'aide en vertu de ce programme n'a été acceptée depuis. Toutes les demandes et offres d'aide en instance ont été réglées avant 1998-1999. On trouvera dans le rapport annuel présenté pour 1996-1997 de plus amples renseignements sur les décisions prises à l'égard des demandes reçues et des engagements aux termes du Programme. Tous les engagements financiers pris par Industrie Canada dans le cadre du PDIR ont déjà été entièrement imputés.

La *Loi sur le développement industriel et régional* demeure en vigueur pour permettre le remboursement continu, en 1999-2000 et dans les années ultérieures, de l'aide financière accordée en vertu du Programme.

Section V Renseignements supplémentaires

TABLEAU 7
Autorisations de dépenser
Résumé du Ministère, Partie II du Budget des dépenses

Crédit (en milliers de dollars)	1999-2000 Budget principal des dépenses	1998-1999 Budget principal des dépenses
Programme d'Industrie Canada		
1 Dépenses de fonctionnement	428 903	426 162
5 Subventions et contributions	424 247	473 012
(L) Ministre de l'Industrie - Traitement et allocation pour automobile	49	49
(L) Paiements d'assurance en vertu du Programme d'expansion des entreprises et garanties en vertu du Programme de développement industriel et régional	10 000	10 000
(L) Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada	(4 891)	(4 864)
(L) Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	57 000	65 200
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	46 366	45 309
Total du budgétaire	961 674	1 014 868
L10 Paiements conformément au paragraphe 14(2) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	300	300
L15 Prêts conformément à l'alinéa 14(1)a) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	500	500
Total du non-budgétaire	800	800
Total du Programme	962 474	1 015 668

TABLEAU 8
Organigramme du Portefeuille de l'Industrie

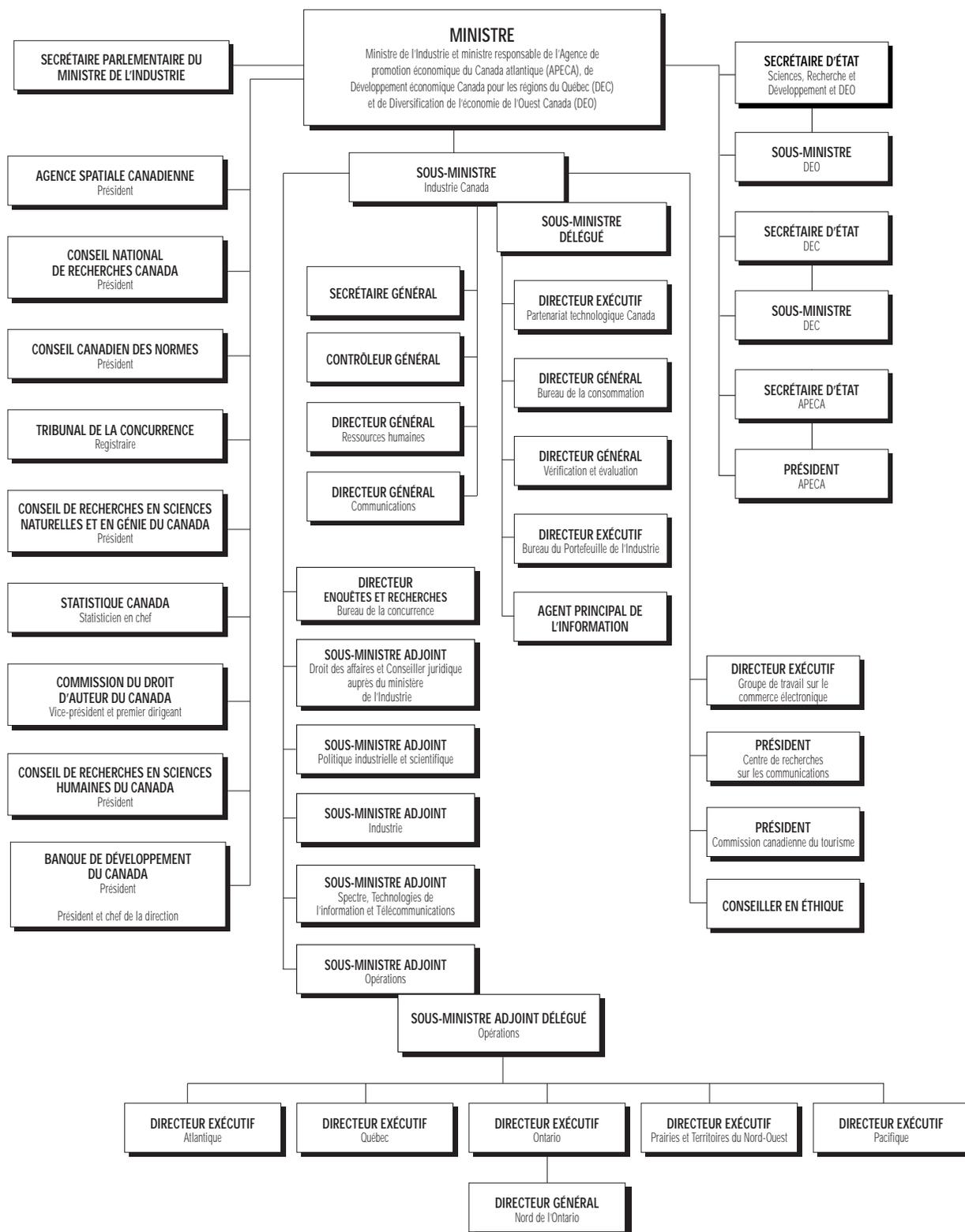


TABLEAU 9
Équivalents temps plein (ÉTP) prévus par secteur d'activité

	Prévision 1998-1999	Prévu 1999-2000	Prévu 2000-2001	Prévu 2001-2002
Politique microéconomique	295	313	313	313
Règlements et services axés sur le marché	2 312	2 420	2 377	2 367
Développement sectoriel de l'industrie	1 504	1 584	1 563	1 522
Tourisme	130	141	141	141
Services de gestion et services généraux	861	849	847	847
Total des ÉTP	5 102	5 307	5 241	5 190

TABLEAU 10
Résumé du Ministère
Articles courants de dépenses
Crédits

(en millions de dollars)	Prévision de dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Personnel				
Traitements et salaires	243,8	241,9	241,1	235,9
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	51,5	48,4	48,3	47,2
Total partiel	295,3	290,3	289,4	283,1
Biens et services				
Transports et communications	36,8	30,2	32,3	28,6
Information	53,1	45,9	62,1	55,7
Services professionnels et spéciaux	161,5	198,1	159,7	128,5
Locations	6,6	6,1	7,7	6,5
Achat de services de réparation et d'entretien	9,5	8,5	10,3	8,6
Services publics, matériaux et fournitures	23,5	15,4	15,2	12,9
Construction et acquisition de machines et de matériel	16,2	19,3	18,4	15,8
Autres subventions et paiements	1,0	1,0	1,0	1,0
Total partiel	308,2	324,5	306,7	257,6
Paiements de transfert				
Votés	645,6	526,4	486,3	405,9
Législatifs	95,3	67,0	57,0	42,0
Total partiel	740,9	593,4	543,3	447,9
Dépenses brutes	1 344,4	1 208,2	1 139,4	988,6
Moins :				
Recettes à valoir sur le crédit	31,2	31,7	30,2	30,2
Dépenses budgétaires nettes (excédent)	1 313,2	1 176,5	1 109,2	958,4
Dépenses non budgétaires (prêts et investissements)	—	0,8	0,8	0,8
Total des dépenses nettes	1 313,2	1 177,3	1 110,0	959,2

TABLEAU 11
Résumé du Ministère
Articles courants de dépenses
Fonds renouvelable

(en millions de dollars)	Prévision de dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Personnel				
Traitements et salaires	29,4	27,5	27,5	27,5
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7,5	7,0	7,0	7,0
Total partiel	36,9	34,5	34,5	34,5
Biens et services				
Transports et communications	1,4	1,4	1,4	1,4
Information	1,6	1,6	1,6	1,6
Services professionnels et spéciaux	11,8	7,4	7,4	7,4
Locations	3,4	3,4	3,4	3,4
Achat de services de réparation et d'entretien	0,7	0,7	0,7	0,7
Services publics, matériaux et fournitures	1,2	1,2	1,2	1,2
Construction et acquisition de machines et de matériel	9,2	0,6	0,6	0,6
Autres subventions et paiements	—	—	—	—
Total partiel	29,3	16,3	16,3	16,3
Paiements de transfert				
Votés	—	—	—	—
Législatifs	—	—	—	—
Dépenses brutes	66,2	50,8	50,8	50,8
Moins :				
Recettes à valoir sur le crédit	55,7	55,7	55,7	55,7
Dépenses budgétaires nettes (excédent)	10,5	(4,9)	(4,9)	(4,9)

TABLEAU 12
Ressources du Programme par secteur d'activité pour
l'exercice du Budget des dépenses

(en millions de dollars)	Budgétaires				Prêts, investisse- ments et avances non budgé- taires	Dépenses brutes prévues	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes prévues
	ÉTP	Fonction- nement*	Subven- tions et contri- butions**	Brutes - crédit				
Politique								
microéconomique	313	58,8	13,3	72,1	—	72,1	—	72,1
Règlements et services axés sur le marché***	2 420	192,9	1,0	193,9	—	193,9	77,7	116,2
Développement sectoriel de l'industrie	1 584	251,9	579,1	831,0	0,8	831,8	9,7	822,1
Tourisme	141	69,1	—	69,1	—	69,1	—	69,1
Services de gestion et services généraux	849	92,9	—	92,9	—	92,9	—	92,9
Total	5 307	665,6	593,4	1 259,0	0,8	1 259,8	87,4	1 172,4

* Comprend les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les allocations du ministre.

** Comprend les montants, prévus au poste législatif, de 10 millions de dollars pour les paiements d'assurance en vertu du Programme d'expansion des entreprises et les garanties en vertu du Programme de développement industriel et régional et de 57 millions de dollars pour les obligations contractées en vertu de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises*.

*** Comprend le fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.

TABLEAU 13
Détail des paiements de transfert par secteur d'activité

(en milliers de dollars)	Prévision de dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Subventions par activité ou secteur d'activité				
Politique microéconomique				
Subvention à la Fondation canadienne pour l'innovation	200 000	—	—	—
Total partiel	200 000	—	—	—
Développement sectoriel de l'industrie				
Subventions versées dans le cadre du Programme Bourses Canada	700	—	—	—
Total partiel	700	—	—	—
Règlements et services axés sur le marché				
Subvention au Conseil consultatif canadien de la radio	45	45	45	45
Total partiel	45	45	45	45
Total des subventions	200 745	45	45	45

TABLEAU 13
Détail des paiements de transfert par secteur d'activité (suite)

(en milliers de dollars)	Prévision de dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Contributions par activité ou secteur d'activité				
Politique microéconomique				
Contribution à l'Institut canadien des recherches avancées	3 500	3 500	—	—
Contribution au Secrétariat du commerce intérieur	550	550	—	—
Contribution à l'Union internationale des télécommunications, Genève (Suisse)	6 808	6 808	6 808	6 808
Contributions en vertu du Plan d'investissement communautaire du Canada	2 640	2 400	2 400	2 400
Total partiel	13 498	13 258	9 208	9 208
Règlements et services axés sur le marché				
Contributions à divers organismes œuvrant dans l'intérêt du consommateur	1 000	1 000	1 000	1 000
Total partiel	1 000	1 000	1 000	1 000
Développement sectoriel de l'industrie				
Contributions à des organismes, à des associations et à des particuliers pour des projets visant à éduquer le grand public et à le sensibiliser aux sciences et à la technologie	1 891	—	—	—
Contributions aux technologies stratégiques	5 588	16 041	12 092	11 692
Contributions au Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE)	18 244	12 649	16 600	16 600
Contributions en vertu de la Stratégie pour l'industrie canadienne de l'environnement	200	—	—	—
Contributions en vertu du Programme de développement des collectivités	10 810	10 810	10 810	10 810
(L) Paiements d'assurance en vertu du Programme d'expansion des entreprises et garanties en vertu du Programme de développement industriel et régional	10 000	10 000	10 000	10 000

TABLEAU 13
Détail des paiements de transfert par secteur d'activité (suite)

(en milliers de dollars)	Prévision de dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Développement sectoriel de l'industrie (suite)				
Contributions en vertu du Programme de mise en valeur de la technologie	4 044	1 296	—	—
Contributions en vertu du Programme d'adaptation aux fermetures de bases de l'Ontario	2 315	1 435	250	—
Contributions en vertu du programme Entreprise autochtone Canada	33 200	32 800	30 800	30 800
Contributions dans le cadre du Fonds spécial pour le développement du Nord de l'Ontario	12 742	19 508	14 000	14 000
Contributions à la province d'Ontario aux termes de l'Entente Travaux d'infrastructures Canada	79 670	6 000	—	—
(L) Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	85 300	57 000	47 000	32 000
Contributions en vertu du programme de Partenariat technologique Canada	222 451	301 935	315 308	291 783
Contributions en vertu de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement industriel	18 198	15 570	3 357	429
Contributions en vertu du Programme d'accès communautaire et de Rescol	16 500	75 200	43 700	5 000
Contributions en vertu du programme Camps d'initiation à l'inforoute, aux sciences et à l'entrepreneuriat	345	345	345	—
Contributions en vue de la réduction progressive des activités du Centre d'innovation en technologies de l'information	1 200	—	—	—
Contributions en vertu de l'Initiative de redressement de l'économie de l'Est de l'Ontario	3 000	4 800	—	—
Contributions en vertu du programme des Collectivités ingénieuses	—	13 750	28 750	14 500
Total partiel	525 698	579 139	533 012	437 614
Total des contributions	540 196	593 397	543 220	447 822
TOTAL DES SUBVENTIONS ET DES CONTRIBUTIONS	740 941	593 442	543 265	447 867

TABLEAU 14
Détail des recettes par secteur d'activité

Recettes à valoir sur le crédit (en millions de dollars)	Prévision de recettes 1998-1999	Recettes prévues 1999-2000	Recettes prévues 2000-2001	Recettes prévues 2001-2002
Recettes à valoir sur le crédit par activité ou secteur d'activité				
Règlements et services axés sur le marché				
Supervision des procédures de faillite et d'insolvabilité	16,0	16,0	16,0	16,0
Fonds renouvelable - Protection et diffusion de la propriété intellectuelle	55,7	55,7	55,7	55,7
Droit et politique de la concurrence	6,0	6,0	4,5	4,5
Total partiel	77,7	77,7	76,2	76,2
Développement sectoriel de l'industrie				
Recherche sur les communications	9,2	9,7	9,7	9,7
Total des recettes à valoir sur le crédit	86,9	87,4	85,9	85,9
Recettes portées au Trésor par activité ou secteur d'activité				
Règlements et services axés sur le marché				
Supervision des procédures de faillite et d'insolvabilité	0,4	0,4	0,4	0,4
Réglementation sur les sociétés	11,5	10,1	12,6	12,6
Réglementation des mesures	5,5	4,2	3,0	3,0
Réglementation en matière d'étiquetage et de publicité	0,1	0,1	0,1	0,1
Gestion du spectre	180,9	180,9	191,8	191,8
Total partiel	198,4	195,7	207,9	207,9
Développement sectoriel de l'industrie				
Remboursement des dépenses de l'année précédente	—	—	—	—
Revenu de placements	—	—	—	—
Développement	1,8	1,4	1,0	0,8
Frais de service en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	27,0	20,0	17,0	12,0
Total partiel	28,8	21,4	18,0	12,8
Total des recettes portées au Trésor	227,2	217,1	225,9	220,7
Total des recettes du Programme	314,1	304,5	311,8	306,6

TABLEAU 15
Coût net du Programme pour 1999-2000

(en millions de dollars)	Industrie Canada
Dépenses brutes prévues	1 259,8
Plus :	
<i>Services reçus gratuitement</i>	
Installations fournies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	35,6
Cotisations visant la part des employés des primes d'assurance et les coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	13,2
Contributions aux régimes d'invalidité des employés fournies par Développement des ressources humaines Canada	0,6
Traitements et coûts connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	2,5
Total partiel	51,9
Coût total du Programme	1 311,7
Moins :	
Recettes à valoir sur le crédit	87,4
Recettes à valoir sur le Trésor	217,1
Total partiel	304,5
Coût net estimatif du Programme en 1999-2000	1 007,2

TABLEAU 16

États financiers du fonds renouvelable

État des opérations du fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC)

(en millions de dollars)	Prévision 1998-1999	Prévu 1999-2000	Prévu 2000-2001	Prévu 2001-2002
Recettes	63,1	57,0	57,0	57,0
Dépenses				
Fonctionnement :				
Salaires et avantages sociaux des employés	36,9	34,5	34,5	34,5
Amortissement	13,3	11,0	11,0	11,0
Réparations et entretien	0,4	0,7	0,7	0,7
Services administratifs et services de soutien	17,8	13,6	13,6	13,6
Services publics, matériaux et fournitures	1,0	1,2	1,2	1,2
Marketing	—	—	—	—
Intérêt	—	—	—	—
Total des dépenses	69,4	61,0	61,0	61,0
Excédent (déficit) partiel	(6,3)	(4,0)	(4,0)	(4,0)
Amortissement d'assistance immobilisation reporté	6,4	—	—	—
Excédent (déficit)	0,1	(4,0)	(4,0)	(4,0)

Ce tableau montre les pertes et profits de fonctionnement du fonds, et non les besoins de trésorerie pour l'exercice. Les pertes que le fonds subira ou les profits qu'il réalisera sont calculés selon la comptabilité d'exercice. Par conséquent, certaines sorties de trésorerie ne touchent pas le solde de fonctionnement, tandis que d'autres postes doivent être considérés, au moment du calcul des profits ou des pertes, comme des postes n'exigeant pas de débours directs. Les deux peuvent être rapprochés comme suit :

Évolution du bilan				
(en millions de dollars)	Prévision 1998-1999	Prévu 1999-2000	Prévu 2000-2001	Prévu 2001-2002
Recettes	63,1	57,0	57,0	57,0
Dépenses	69,4	61,0	61,0	61,0
Excédent (déficit) partiel	(6,3)	(4,0)	(4,0)	(4,0)
Amortissement d'assistance immobilisation reporté	6,4	—	—	—
Excédent (déficit)	0,1	(4,0)	(4,0)	(4,0)
Ajout des postes n'exigeant pas de fonds :				
Dépréciation et amortissement	13,3	11,0	11,0	11,0
Amortissement d'assistance immobilisation reporté	(6,4)	—	—	—
Évolution de l'actif net à court terme	(8,0)	(1,2)	(1,2)	(1,2)
Investissements :				
Acquisition de biens amortissables	(9,5)	(0,9)	(0,9)	(0,9)
Excédent de trésorerie (besoins)	(10,5)	4,9	4,9	4,9

TABLEAU 16
États financiers du fonds renouvelable (suite)

Utilisation prévue du fonds renouvelable

(en millions de dollars)	Prévision 1998-1999	Prévu 1999-2000	Prévu 2000-2001	Prévu 2001-2002
Autorisation	15,0	15,0	15,0	15,0
Prélèvement :				
Solde au 1 ^{er} avril	6,4	0,6	5,5	10,4
Excédent prévu (prélèvements)	(5,8)	4,9	4,9	4,9
Total partiel	0,6	5,5	10,4	15,3
Solde projeté au 31 mars	15,6	20,5	25,4	30,3

Nota : Le maximum pouvant être prélevé sur le Trésor à un moment donné est de 15 millions de dollars.

TABLEAU 17
Prêts, investissements et avances par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Prévision de dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Développement sectoriel de l'industrie	—	0,8	0,8	0,8
Total	—	0,8	0,8	0,8

TABLEAU 18
Lois et règlements

18.1 Lois dont l'application relève du ministre de l'Industrie

<p>LOI CONCERNANT LE MINISTÈRE</p> <p><i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>, L.C. 1995, ch. 1</p> <p>LOIS CONCERNANT LES TÉLÉCOMMUNICATIONS</p> <p><i>Loi sur la radiocommunication</i>, L.R. 1985, ch. R-2 <i>Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada</i>, L.C. 1987, ch. 12 (certaines fonctions seulement) <i>Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Télésat Canada</i>, L.C. 1991, ch. 52 (rôle en matière de politique) <i>Loi sur les télécommunications</i>, L.C. 1993, ch. 38</p> <p>RÉGLEMENTATION DU MARCHÉ ET DU COMMERCE</p> <p><i>Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies</i>, L.R. 1985, ch. C-36 <i>Loi sur les associations coopératives du Canada</i> L.R. 1985, ch. C-40 <i>Loi sur les chambres de commerce</i>, L.R. 1985, ch. B-6 <i>Loi sur la concurrence</i>, L.R. 1985, ch. C-34 <i>Loi sur les corporations canadiennes</i>, S.R. 1970, ch. C-32 <i>Loi sur l'enregistrement des lobbyistes</i>, L.R. 1985, ch. 44 (4^e suppl.) <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i>, L.R. 1985, ch. B-3 <i>Loi sur le fonctionnement des sociétés du secteur public</i>, L.R. 1985, ch. G-4 <i>Loi sur Investissement Canada</i>, L.R. 1985, ch. 28 (1^{er} suppl.) <i>Loi sur les liquidations et les restructurations</i>, L.R. 1985, ch. W-11 (Partie I seulement) <i>Loi de mise en œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur</i>, L.C. 1996, ch. 17 <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>, L.R. 1985, ch. S-11 (Ontario) <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i>, L.R. 1985, ch. C-44</p>	<p>LOIS CONCERNANT L'OFFICE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DU CANADA (OPIC)</p> <p><i>Loi sur les brevets</i>, L.R. 1985, ch. P-4 <i>Loi sur les dessins industriels</i>, L.R. 1985, ch. I-9 <i>Loi sur le droit d'auteur</i>, L.R. 1985, ch. C-42 <i>Loi sur les inventions des fonctionnaires</i>, L.R. 1985, ch. P-32 <i>Loi sur les marques de commerce</i>, L.R. 1985, ch. T-13 <i>Loi sur les topographies de circuits intégrés</i>, L.C. 1990, ch. 37</p> <p>LOIS CONCERNANT LA CONSOMMATION</p> <p><i>Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation</i>, L.R. 1985, ch. C-38 <i>Loi sur l'étiquetage des textiles</i>, L.R. 1985, ch. T-10 <i>Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz</i>, L.R. 1985, ch. E-4 <i>Loi sur les lettres de change</i>, L.R. 1985, ch. B-4 (Partie V : Lettres et billets de consommation) <i>Loi sur le marquage des bois</i>, L.R. 1985, ch. T-11 <i>Loi sur les poids et mesures</i>, L.R. 1985, ch. W-6 <i>Loi sur le poinçonnage des métaux précieux</i>, L.R. 1985, ch. P-19</p> <p>FONCTIONS DU REGISTRAIRE GÉNÉRAL</p> <p><i>Loi sur les documents publics</i>, L.R. 1985, ch. P-28 <i>Loi sur les fonctionnaires publics</i>, L.R. 1985, ch. P-31 <i>Loi sur les sceaux</i>, L.R. 1985, ch. S-6 <i>Loi sur les syndicats ouvriers</i>, L.R. 1985, ch. T-14</p>
---	---

LOIS CONCERNANT LES ORGANISMES DU PORTEFEUILLE DE L'INDUSTRIE

- Commission du droit d'auteur : *Loi sur le droit d'auteur*, L.R. 1985, ch. C-42 (article 66 et articles suivants)
- Fondation canadienne pour l'innovation : Parties I et XI de la *Loi d'exécution du budget de 1997*, L.C. 1997, ch. 26
- Loi sur l'Agence spatiale canadienne*, L.C. 1990, ch. 13
- Loi sur la Banque de développement du Canada*, L.C. 1995, ch. 28
- Loi sur le Conseil canadien des normes*, L.R. 1985, ch. S-16
- Loi sur le Conseil national de recherches*, L.R. 1985, ch. N-15
- Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines*, L.R. 1985, ch. S-12
- Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie*, L.R. 1985, ch. N-21
- Loi sur la statistique*, L.R. 1985, ch. S-19
- Loi sur le Tribunal de la concurrence*, L.R. 1985, ch. 19 (2^e suppl.)

LOIS INACTIVES OU SANS IMPACT IMPORTANT

- Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole*, L.R. 1985, ch. A-3
- Loi sur Bell Canada*, L.C. 1987, ch. 19 (loi privée)
- Loi sur la bonification d'intérêts au profit des petites entreprises*, L.C. 1980-81-82-83, ch. 147
- Loi sur la compagnie de téléphone de la Colombie-Britannique*, L.C. 1916, ch. 66 (loi privée)
- Loi sur les déclarations des personnes morales et des syndicats*, L.R. 1985, ch. C-43
- Loi sur le développement industriel et régional*, L.R. 1985, ch. I-8
- Loi sur la restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique*, L.R. 1985, ch. A-14 (à l'égard de certaines entreprises)
- Loi sur les sociétés de caisse de retraite*, L.R. 1985, ch. P-8 (articles 4, 6 et 7)
- Loi sur le soutien de l'emploi*, L.C. 1970-71-72, ch. 56
- Loi sur les subventions au développement régional*, S.R.C. 1970, ch. R-3
- Loi sur les zones spéciales*, L.R. 1985, ch. S-14 (Ontario et Québec)

LOIS CONCERNANT LES ORGANISMES RÉGIONAUX

Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)

Le ministre de l'Industrie est également ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et des lois suivantes :

- Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique*, Partie I de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique*, L.R. 1985, ch. 41 (4^e suppl.)
- Loi sur les prêts aux petites entreprises*, S.R. 1985, ch. S-11 (provinces atlantiques)
- Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton*, Partie II de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique*, L.R. 1985, ch. 41 (4^e suppl.)

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

Le ministre de l'Industrie est également ministre responsable de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada et des lois suivantes :

- Loi sur la diversification de l'économie de l'Ouest canadien*, L.R. 1985, ch. 11 (4^e suppl.)
- Loi sur les prêts aux petites entreprises*, L.R. 1985, ch. S-11 (provinces de l'Ouest canadien)

Développement économique Canada pour les régions du Québec

Le ministre de l'Industrie est également ministre responsable de Développement économique Canada pour les régions du Québec et des lois suivantes :

- Partie II de la *Loi sur le ministère de l'Industrie*, L.C. 1995, ch. 1 (Développement économique régional au Québec)
- Loi sur les prêts aux petites entreprises*, L.R. 1985, ch. S-11 (Québec)

TABLEAU 18
Lois et règlements

18.2 Règlements en vigueur*

<i>Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies</i> Règles des arrangements avec les créanciers des compagnies, DORS/92-580	Règlement sur la définition de petit système de transmission par fil, DORS/94-755
<i>Loi sur les associations coopératives du Canada</i> Tarif des droits des coopératives, CRC, c. 418	Règlement sur la définition de petit système de retransmission, DORS/89-255
<i>Loi sur les brevets</i> Règlement sur la production et l'emmagasinage de médicaments brevetés, DORS/93-134	Règlement sur la définition de signal local et signal éloigné, DORS/89-254
Règles sur les brevets, DORS/96-423	Règlement sur la définition de « système de transmission par ondes radioélectriques », DORS/98-307
Règlement sur les médicaments brevetés (avis de conformité), DORS/93-133	Règlement sur les entreprises de programmation, DORS/93-436
Règlement de 1994 sur les médicaments brevetés, DORS/94-688	Règlement sur les critères applicables aux droits à payer pour la retransmission, DORS/91-690
<i>Loi sur la concurrence</i> Règlement sur les transactions devant faire l'objet d'un avis, DORS/87-348	<i>Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation</i> Règlement sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, CRC, c. 417
<i>Loi sur les corporations canadiennes</i> Règlement sur les corporations canadiennes, CRC, c. 424	<i>Loi sur l'enregistrement des lobbyistes</i> Règlement sur l'enregistrement des lobbyistes, DORS/95-579
<i>Loi sur les dessins industriels</i> Règles régissant les dessins industriels, CRC, c. 964	<i>Loi sur l'étiquetage des textiles</i> Règlement sur l'étiquetage et l'annonce des textiles, CRC, c. 1551
<i>Loi sur le droit d'auteur</i> Avis certifiant que des pays accordent les avantages du droit d'auteur, CRC, c. 421	<i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i> Règles sur la faillite et l'insolvabilité, CRC, c. 368
Règlement sur le droit d'auteur, DORS/97-457	Règles sur le paiement méthodique des dettes, CRC, c. 369

* La liste indique uniquement les règlements dont l'administration incombe directement à Industrie Canada. Elle ne comprend pas ceux qui se rapportent aux organismes du Portefeuille de l'Industrie. Le *Rapport sur les plans et les priorités* publié par le ministère ou l'organisme visé renferme de l'information sur les règlements afférents à des lois dont l'administration relève de membres du Portefeuille.

Loi sur les fonctionnaires publics

Loi sur les sceaux

Règlement sur les documents officiels,
CRC, c. 1331

Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz

Règlement sur l'inspection de l'électricité et
du gaz, DORS/86-131

Loi sur les inventions des fonctionnaires

Règlement sur les inventions des fonctionnaires,
CRC, c. 1332

Loi sur Investissement Canada

Règlement sur Investissement Canada,
DORS/85-611

Loi sur les marques de commerce

Règlement sur les marques de commerce, 1996,
DORS/96-195

Loi sur les poids et mesures

Règlement sur les droits de poids et mesures, CRC,
c. 1606

Règlement sur les poids et mesures, CRC, c. 1605

Loi sur le poinçonnage des métaux précieux

Règlement sur le poinçonnage des métaux précieux,
CRC, c. 1303

Loi sur les prêts aux petites entreprises

Règlement de 1993 sur les prêts aux petites
entreprises, DORS/93-169

Règlement sur les prêts aux petites entreprises,
CRC, c. 1501

Loi sur la radiocommunication

Règlement sur la radiocommunication,
DORS/96-484

Loi canadienne sur les sociétés par actions

Règlement sur les sociétés par actions du régime
fédéral, DORS/79-316

Loi sur les syndicats ouvriers

Règlement sur les syndicats ouvriers, CRC,
c. 1560

Loi sur les télécommunications

Règlement sur la propriété et le contrôle des
entreprises de télécommunication canadiennes,
DORS/94-667

Règlement sur les licences de câble sous-marin
international, DORS/98-488

Loi sur les topographies de circuits intégrés

Règlement sur les topographies de circuits intégrés,
DORS/93-212

Liste de pays auxquels le Canada accorde la
protection réciproque sous la Loi, DORS/93-282

Décret accordant à l'Australie, le Japon et
les États-Unis une protection réciproque sous la
Loi, DORS/94-677

Décret accordant à la Suisse une protection
réciproque sous la Loi, DORS/94-27

TABLEAU 18
Lois et règlements

18.3 Projets de règlements

PROJETS EN COURS	
<p>Concurrence <i>Loi sur la concurrence</i> – Règlement sur les transactions devant faire l’objet d’un avis... entrée en vigueur en 1999</p>	<p>Règlement sur les poids et mesures – Diamants et pierres précieuses... publication dans la <i>Gazette du Canada Partie I</i> en 1999</p>
<p>Direction de la politique de la propriété intellectuelle Règlement sur le droit d’auteur – Règlement sur l’importation de livres... entrée en vigueur en 1999 (projet conjoint avec Patrimoine canadien)</p>	<p>Règlement sur les poids et mesures – Normes sur les cellules de pesée... élaboration en 1999</p>
<p>Règlement sur le droit d’auteur – Règlement sur les enregistrements éphémères... entrée en vigueur en 1999 (projet conjoint avec Patrimoine canadien)</p>	<p>Règlement sur les poids et mesures (Modifications mineures et de forme)... publication dans la <i>Gazette du Canada Partie I</i> en 1999</p>
<p>Règlement sur le droit d’auteur – Exceptions pour les établissements d’enseignement, les bibliothèques, les archives et les musées... entrée en vigueur en 1999 (projet conjoint avec Patrimoine canadien)</p>	<p>Règlement sur les poids et mesures – Normes relatives à la comptabilité électromagnétique... élaboration en 1999</p>
<p>Règlement sur le droit d’auteur – Règlement sur les œuvres cinématographiques en vue de l’application de l’article 17 de la <i>Loi sur le droit d’auteur</i>... entrée en vigueur en 1999 (projet conjoint avec Patrimoine canadien)</p>	<p>Règlement sur les poids et mesures – Normes relatives aux débitmètres-masse... publication dans la <i>Gazette du Canada Partie I</i> en 1999</p>
<p>Mesures Règlement sur l’inspection de l’électricité et du gaz (modifications de forme)... publication dans la <i>Gazette du Canada Partie I</i> en 1999</p>	<p>Office de la propriété intellectuelle du Canada Règles sur les brevets – Modifications de forme (p. ex., faciliter le commerce électronique)... publication dans la <i>Gazette du Canada Partie I</i> en 1999</p>
<p>Règlement sur les poids et mesures – compensation automatique de température des produits pétroliers... publication dans la <i>Gazette du Canada Partie I</i> en 1999</p>	<p>Règlement sur les marques de commerce (1996) – Modifications visant à faciliter le commerce électronique... publication dans la <i>Gazette du Canada Partie I</i> en 1999</p>
<p>Prêt aux petites entreprises Règlement de 1993 sur les prêts aux petites entreprises... entrée en vigueur en 1999</p>	<p>Règlement sur les marques de commerce (1996) – Procédure d’opposition et procédure d’opposition en matière d’indication géographique... publication dans la <i>Gazette du Canada Partie I</i> en 1999</p>

Radiocommunications

Règlement modifiant le Règlement sur la radiocommunication II ... entrée en vigueur en 1999

Modifications apportées au Règlement sur la radiocommunication pour la mise en application de l'AGCS... entrée en vigueur en 1999

Station à bord d'un avion ou d'un navire et station de radioamateur – Modifications applicables aux licences radio... entrée en vigueur en 1999

Sociétés par actions

Loi canadienne sur les coopératives – Projet de règlement... entrée en vigueur en 1999

Télécommunications

Règlement sur les appareils de télécommunication... entrée en vigueur en 1999

PROJETS À VENIR**Faillites**

Règlements sur la faillite et l'insolvabilité – Modifications aux règles sur la faillite et l'insolvabilité relatives à la prestation de services... entrée en vigueur en 2000

Mesures

Règlement sur l'inspection de l'électricité et du gaz – Frais pour les enquêtes de contestation... entrée en vigueur en 2000

Règlement sur l'inspection de l'électricité et du gaz – Modifications pour s'adapter à la déréglementation de l'énergie... entrée en vigueur en 2000

Loi sur les poids et mesures et *Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz* – Norme relative au scellement des instruments utilisés dans le commerce... entrée en vigueur en 2000

Office de la propriété intellectuelle du Canada

Règlement sur les dessins industriels... entrée en vigueur en 2000

Radiocommunications

Règlement sur les radiocommunications – Arrêté sur les frais à payer pour les services de transmission de données techniques... entrée en vigueur en 2000

* Licences radio pour fins autres que la radiodiffusion – Droits (Révision)... entrée en vigueur en 2000

Télécommunications

Règlement sur les télécommunications – Frais d'évaluation et d'essais relatifs aux appareils de télécommunications... entrée en vigueur en 2000

* Voir le tableau 18.4, « Projet de règlement important », pour obtenir plus de détails sur ce projet.

TABLEAU 18
Lois et règlements

18.4 Projet de règlement important

Règlement	Résultat escompté
<p><i>Règlement sur la radiocommunication – Licences radio pour fins autres que la radiodiffusion (Droits-révision).</i> Une nouvelle tarification des droits de licence perçus pour le spectre hors radiodiffusion doit être mise en place en raison du changement dicté par la nouvelle technologie.</p>	<p>Il y aura nouvelle tarification simple, souple et équitable pour tous les requérants de licences relatives au spectre hors radiodiffusion.</p>

TABLEAU 18
Lois et règlements

18.5 Personnes-ressources en ce qui a trait aux règlements

<p>Concurrence Bureau de la concurrence Direction générale de la conformité et des opérations Sous-directeur des enquêtes et recherches Place du Portage, Phase I 50, rue Victoria Hull (Québec) K1A 0C9 Téléphone : (819) 953-7942 Télécopieur : (819) 953-5013</p>	<p>Enregistrement des lobbyistes Conseiller en éthique Direction de l'enregistrement des lobbyistes Directeur 66, rue Slater Ottawa (Ontario) K1A 0C9 Téléphone : (613) 957-2761 Télécopieur : (613) 957-3078</p>
<p>Consommation Bureau de la concurrence Direction des pratiques loyales des affaires Sous-directeur des enquêtes et recherches Place du Portage, Phase I 50, rue Victoria Hull (Québec) K1A 0C9 Téléphone : (819) 997-1705 Télécopieur : (819) 994-2240</p>	<p>Faillites Bureau du surintendant des faillites Bureau du surintendant associé – Programmes, normes et affaires réglementaires Surintendant associé Tour Jean-Edmonds Sud 365, avenue Laurier Ouest Ottawa (Ontario) K1A 0C8 Téléphone : (613) 946-2166 Télécopieur : (613) 946-2168</p>
<p>Corporations Direction générale des corporations Direction de la conformité Agent principal de la planification et des politiques Tour Jean-Edmonds Sud 365, avenue Laurier Ouest Ottawa (Ontario) K1A 0C8 Téléphone : (613) 941-5720 Télécopieur : (613) 941-5781</p>	<p>Investissement Division de l'examen des investissements Directeur Édifice C.D.-Howe 235, rue Queen Ottawa (Ontario) K1A 0H5 Téléphone : (613) 954-1887 Télécopieur : (613) 996-2515</p>

Mesures

Mesures Canada
Développement de programmes
Vice-président
Édifice Holland-Cross
11, avenue Holland
Ottawa (Ontario) K1A 0C9
Téléphone : (613) 941-8918
Télécopieur : (613) 946-8177

Office de la propriété intellectuelle du Canada

Office de la propriété intellectuelle du Canada
Planification, Affaires internationales et
réglementaires
Chef, Affaires internationales et réglementaires
Place du Portage, Phase I
50, rue Victoria
Hull (Québec) K1A 0C9
Téléphone : (819) 997-7243
Télécopieur : (819) 997-5052

Politique de la propriété intellectuelle

Direction générale de la régie d'entreprise
Direction de la politique de la propriété
intellectuelle
Directeur
Édifice C.D.-Howe
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Téléphone : (613) 952-2527
Télécopieur : (613) 952-1980

Prêts aux petites entreprises

Direction générale des programmes
et des services
Administration des prêts aux petites
entreprises
Directeur
Édifice C.D.-Howe
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Téléphone : (613) 952-7339
Télécopieur : (613) 952-0290

Radiocommunications

Secteur du spectre, des technologies de
l'information et des télécommunications
Direction générale de la réglementation
des radiocommunications et de la
radiodiffusion
Politiques et planification en matière
de réglementation
Directeur
Tour Jean-Edmonds Nord
300, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1A 0C8
Téléphone : (613) 990-2785
Télécopieur : (613) 993-4433

Télécommunications

Secteur du spectre, des technologies de
l'information et des télécommunications
Direction générale de la politique des
télécommunications
Politiques d'encadrement industriel
Directeur
Tour Jean-Edmonds Nord
300, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1A 0C8
Téléphone : (613) 998-4298
Télécopieur : (613) 952-0567

Bureaux régionaux d'Industrie Canada

**ADMINISTRATION
CENTRALE****Industrie Canada**

235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Téléphone : (613) 954-2788
Télécopieur : (613) 954-1894

RÉGION DE L'ATLANTIQUE**Industrie Canada**

10th Floor
John Cabot Building
10 Barter's Hill
St. John's (Terre-Neuve)
A1C 6M1
Téléphone : (709) 772-4866
Télécopieur : (709) 772-5093

Industrie Canada

2nd Floor
75 Fitzroy Street
P.O. Box 1115
Charlottetown
(Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7M8
Téléphone : (902) 566-7382
Télécopieur : (902) 566-7450

Industrie Canada

1801 Hollis Street
P.O. Box 940, Station M
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2V9
Téléphone : (902) 426-3458
Télécopieur : (902) 426-2624

Industrie Canada

4^e étage, bureau 103
1045, rue Main
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H1
Téléphone : (506) 851-6521
Télécopieur : (506) 851-6502

RÉGION DU QUÉBEC**Industrie Canada**

5, Place Ville-Marie, 7^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G2
Téléphone : (514) 496-1797
Télécopieur : (514) 283-2247

RÉGION DE L'ONTARIO**Industrie Canada**

151, rue Yonge, 4^e étage
Toronto (Ontario) M5C 2W7
Téléphone : (416) 973-5000
Télécopieur : (416) 973-8714

**RÉGION DU NORD
DE L'ONTARIO****FedNor**

19, rue Lisgar, bureau 307
Sudbury (Ontario) P3E 3L4
Téléphone : 1 877 333-6673
Télécopieur : (705) 671-0717

FedNor

Place Roberta-Bondar
70, Foster Drive, 6^e étage
Sault Ste. Marie (Ontario)
P6A 6A8
Téléphone : 1 877 333-6673
Télécopieur : (705) 942-5434

FedNor

33, rue Court Sud, 1^{er} étage
Thunder Bay (Ontario) P7B 2W6
Téléphone : 1 877 333-6673
Télécopieur : (807) 346-8474

**RÉGION DES PRAIRIES
ET DES TERRITOIRES
DU NORD-OUEST****Industrie Canada**

400, avenue St. Mary, 4^e étage
Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5
Téléphone : (204) 983-5851
Télécopieur : (204) 983-3182

Industrie Canada

7th Floor
123 Second Avenue South
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 7E6
Téléphone : (306) 975-4400
Télécopieur : (306) 975-6727

Industrie Canada

Suite 1020
2002 Victoria Avenue
Regina (Saskatchewan) S4P 0R7
Téléphone : (306) 780-5010
Télécopieur : (306) 780-6506

Industrie Canada

Suite 725
9700 Jasper Avenue
Edmonton (Alberta) T5J 4C3
Téléphone : (403) 495-4782
Télécopieur : (403) 495-4507

Industrie Canada

Suite 400
639 5th Avenue S.W.
Calgary (Alberta) T2P 0M9
Téléphone : (403) 292-4575
Télécopieur : (403) 292-4295

Industrie Canada

Suite 1006
4920 52nd Street
Yellowknife
(Territoires du Nord-Ouest)
X1A 3T1
Téléphone : (867) 920-6604
Télécopieur : (867) 920-6601

**RÉGION DU
PACIFIQUE (Colombie-
Britannique et Yukon)****Industrie Canada**

Suite 2000
300 West Georgia Street
Vancouver
(Colombie-Britannique)
V6B 6E1
Téléphone : (604) 666-5000
Télécopieur : (604) 666-8330

TABLEAU 20

Déclaration de la direction

Rapport sur les plans et les priorités pour 1999-2000

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) d'Industrie Canada pour 1999-2000.

À ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement le mandat ainsi que les plans, priorités, stratégies et principaux résultats escomptés;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation d'un rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion.

Je suis satisfait des méthodes d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification et de rapport (*voir l'annexe B*) sur laquelle s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom _____

Date _____

Annexe A

Services novateurs et améliorés assurés aux Canadiens

Importance des nouveaux modes de prestation des services

La réalisation des cinq objectifs stratégiques du Ministère ne va pas sans difficultés d'ordre pratique en ce qui a trait aux partenariats, à l'intégration des services et à la nécessité d'améliorer les méthodes administratives sous-jacentes. C'est pourquoi les nouveaux modes de prestation des services sont devenus un préalable clé à la réalisation de ces objectifs, en particulier dans les domaines suivants :

- l'élaboration de services efficaces, accessibles et adaptés aux besoins des clients;
- l'utilisation novatrice des technologies de l'information pour offrir les services;
- les possibilités de partenariat favorisant la prestation de services intégrés.

Ces dernières années, le Ministère a adopté un plan d'action dynamique pour moderniser ses services et en accroître l'accessibilité aux Canadiens, ce qui a donné lieu à plusieurs initiatives d'avant-garde telles qu'Équipe Canada inc, les Centres de services aux entreprises du Canada, *Strategis* et *ExportSource*. En outre, le Ministère a adopté d'autres modes de prestation des services et a établi six organismes de service spéciaux à titre permanent ou provisoire.

Industrie Canada compte six organismes de service spéciaux :

- le Bureau du surintendant des faillites
- l'Office de la propriété intellectuelle du Canada
- Mesures Canada
- Partenariat technologique Canada
- la Commission canadienne du tourisme
- le Centre de recherches sur les communications.

Amélioration des services dans l'avenir

1) Élargir le champ d'action du Ministère – Une stratégie d'amélioration des services qui met l'accent sur le commerce électronique, le branchement à Internet et la pertinence des services offerts aux Canadiens

Dans l'avenir, on élargira la portée du programme d'amélioration des services, qui visera dès lors la prestation des services axés sur le marché et les priorités pangouvernementales établies dans l'initiative Service Canada, ainsi que les priorités du Ministère relatives au commerce électronique et au programme de connectivité. En plus de lancer de nouvelles initiatives fédérales de prestation des services en ligne, le Ministère appuiera des projets de même nature mis en œuvre par d'autres ministères et organismes fédéraux ou par le secteur privé pour favoriser le branchement à Internet. Ces efforts seront l'élément moteur de l'essor du commerce électronique dans toute l'économie canadienne. En outre, le Ministère prend des mesures pour comprendre et évaluer les attentes des Canadiens en ce qui concerne ses services et pour suivre de près les progrès accomplis, notamment en utilisant des normes de services et des analyses comparatives.

Industrie Canada sera à l'affût des occasions de mener des consultations sur la prestation de ses services. Par exemple, il réalisera un sondage national auprès des partenaires d'Équipe Canada inc pour évaluer leur niveau de satisfaction à l'égard du modèle d'Équipe Canada ainsi que le rôle et l'efficacité des Centres du commerce international dans le cadre du partenariat. Le Ministère dirigera aussi des consultations sur la mise au point de services d'authentification et d'homologation au Canada, sur la nécessité d'adopter des normes pour l'industrie et sur les rôles respectifs des secteurs public et privé. Mesures Canada appliquera à titre d'essai un modèle d'intervention sur le marché dans deux secteurs de l'industrie, en consultant les intervenants à cet égard; il s'agira ainsi de voir s'il convient de réduire

l'intervention directe de l'organisme et d'établir le niveau d'intervention nécessaire pour garantir des mesures exactes dans tous les secteurs d'activité.

Pour ses services axés sur le marché, le Ministère a établi des normes, facilement accessibles aux Canadiens, pour les organismes suivants :

- le Bureau du surintendant des faillites
- l'Office de la propriété intellectuelle du Canada
- la Direction générale des corporations
- le Bureau de la concurrence
- Mesures Canada
- la Gestion du spectre
- la Commission canadienne du tourisme.

<http://strategis.ic.gc.ca>

2) **Élaboration d'initiatives relatives aux nouveaux modes de prestation des services**

Le Ministère continuera de cerner, d'examiner et, s'il y a lieu, de mettre en œuvre des initiatives de rationalisation et de commercialisation afin d'améliorer la prestation des services. Par exemple, le Bureau du surintendant des faillites concentrera davantage ses ressources sur la conformité en confiant au secteur privé la plupart de ses activités secondaires et en établissant des mécanismes de financement novateurs et plus souples pour ses activités de conformité. En outre, Mesures Canada accroîtra d'au moins 30 p. 100 en 1999-2000 la participation du secteur privé aux services de mesure de l'électricité et du gaz. Il prévoit que ces services seront assurés uniquement par des tiers d'ici le 31 mars 2000. Pour sa part, l'Office de la propriété intellectuelle du Canada maintiendra ses normes de service et ses délais d'exécution et améliorera certains aspects des processus de demande et d'enregistrement des brevets et des marques de commerce en faisant appel à la technologie de l'information. En outre, il examinera en permanence la

réglementation sur la propriété intellectuelle pour la modifier au besoin, adoptera de nouvelles méthodes et techniques de gestion, et recrutera et formera le personnel nécessaire pour répondre aux besoins changeants de la clientèle.

3) **Établissement de nouveaux partenariats**

Industrie Canada collabore de près avec ses partenaires pour procurer des avantages maximums aux Canadiens. D'autres membres du Portefeuille de l'Industrie, d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et les municipalités, les organismes sans but lucratif, l'industrie canadienne, les instituts de recherche, les universités et les associations industrielles sont des partenaires clés d'Industrie Canada dans des projets tels que les suivants :

- Collaboration entre la Direction générale des corporations et Revenu Canada pour apparier les numéros de dossier des sociétés de régime fédéral avec les numéros d'entreprise de Revenu Canada. D'ici avril 1999, la Direction générale pourra attribuer à ses clients un numéro d'entreprise au moment de la constitution en société, mettant ainsi à leur disposition un guichet unique d'accès aux deux ministères. En outre, la Direction générale des corporations prévoit de conclure un accord avec Revenu Canada d'ici juin 1999 afin d'accélérer le traitement des réclamations de sociétés dissoutes en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* auxquelles Revenu Canada doit un remboursement d'impôt sur le revenu et de la taxe sur les produits et services.
- Un groupe de cadres supérieurs du Ministère chargés d'examiner les services élabore un cadre d'analyse des problèmes qu'ont cernés le greffier du Conseil privé et le Conseil du Trésor (par exemple, donner un nouveau « visage » aux services du gouvernement au cours des deux prochaines années). De plus, le Ministère fait activement partie d'équipes interministérielles travaillant à l'amélioration et à l'intégration des services assurés aux Canadiens, à l'échelle de l'administration gouvernementale, et il collabore aussi à cet égard avec d'autres paliers de gouvernement.

- À la faveur d'un partenariat novateur conclu entre les secteurs public et privé, CANARIE Inc. établit les assises du réseau de la prochaine génération, réseau qui pourra assurer les services à de grandes vitesses. CANARIE Inc. est un consortium sans but lucratif, mené et géré par l'industrie; Industrie Canada lui affecte des fonds importants, avec environ 120 entreprises, universités et organismes publics et privés qui en sont membres. Le consortium, qui a été créé en 1993, concrétise une façon novatrice pour le gouvernement fédéral, les milieux de la recherche et le secteur privé de collaborer ensemble pour stimuler le développement de l'infrastructure au Canada.
- Le Portefeuille de l'Industrie stimulera le développement des entreprises autochtones, à la faveur de nouvelles initiatives qui seront mises en œuvre en association avec Affaires indiennes et du Nord Canada, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.
- Équipe Canada inc, qui a mérité le Prix du Chef de la fonction publique en décembre 1998, est un réseau de 20 ministères et organismes fédéraux fonctionnant comme un organisme « virtuel ». Le réseau offre un point d'accès unique relativement à toutes les activités fédérales de promotion du commerce international, ce qui améliore et simplifie l'accès aux services pour les entreprises clientes.
- Les réseaux commerciaux régionaux, que les bureaux régionaux d'Industrie Canada dirigent par l'intermédiaire des Centres du commerce international, réunissent des partenaires régionaux des gouvernements fédéral et provinciaux, certaines associations de gens d'affaires et des membres du secteur privé pour dresser des plans commerciaux particuliers qui aideront les exportateurs et les entreprises songeant à exporter à dénicher des marchés à l'étranger. Les réseaux amorcent maintenant une deuxième étape : offrir aux exportateurs des services de consultation et de perfectionnement des compétences.
- Les Centres de services aux entreprises du Canada, modèles déjà primés de communication de renseignements commerciaux grâce à de solides partenariats établis entre les ministères et les organismes fédéraux, des ministères provinciaux et des organismes communautaires, prendront une expansion de manière à pouvoir joindre un plus grand nombre de petites collectivités éloignées et d'entrepreneurs autochtones.
- Dans l'esprit de la proclamation que le gouvernement du Canada doit bientôt faire, le Secteur des opérations élabore la stratégie du Ministère en vue de l'Année de la francophonie canadienne (1999). Le Ministère participe aux consultations interministérielles afin d'établir une stratégie fédérale qui fera fond sur la synergie et les partenariats pour engendrer des retombées durables dans les domaines des nouvelles technologies, de la jeunesse, de l'éducation, de l'économie, de la culture et de l'histoire.
- Le programme Partenaires pour l'investissement au Canada (PIC), créé par Industrie Canada et le MAECI, encourage l'investissement au pays en collaborant de près avec d'autres ministères fédéraux (Agriculture et Agroalimentaire Canada, Revenu Canada, Ressources naturelles Canada, Patrimoine canadien et Environnement Canada), les provinces et le secteur privé. PIC encourage l'investissement dans des secteurs ciblés et fournit des services « personnalisés » afin d'attirer les capitaux de multinationales particulières dans des secteurs prioritaires.

Annexe B

Tableau de concordance d'Industrie Canada Objectifs stratégiques, par secteur d'activité¹

Innovation : Améliorer la performance du Canada sur le plan de l'innovation et favoriser l'évolution vers une économie fondée sur le savoir

Résultats clés	Activités	PM	DSI	RSAM
Amener les organismes de tous les secteurs de l'économie à reconnaître davantage que l'innovation constitue un facteur de réussite déterminant	• Soutien accordé au Conseil consultatif des sciences et de la technologie	✓		
	• Élaboration de la politique fédérale en matière de sciences et de technologie	✓		
	• Stratégies de croissance ciblées et cadres de compétitivité sectorielle		✓	
	• Promotion, par FedNor, de procédés et produits novateurs		✓	
	• Soutien accordé par Entreprise autochtone Canada à la création de produits, services et procédés novateurs autochtones		✓	
Enrichir les connaissances, en particulier dans les domaines offrant rapidement de bonnes possibilités d'application	• Stratégie canadienne en matière de biotechnologie	✓		
	• Cartes routières technologiques		✓	
	• Stratégie nationale sur le changement climatique	✓		
	• Sensibilisation au développement durable	✓		
	• Perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre		✓	
	• Rapports de recherche sur les procédés d'innovation et les décisions d'investissement	✓		
Accélérer la commercialisation et l'adoption de procédés et de produits novateurs par les organismes canadiens	• Partenariat technologique Canada		✓	
	• Acquisition de technologies de fabrication de pointe		✓	
	• Désignation et mise au point de technologies et applications de communications novatrices (Centre de recherches sur les communications)		✓	

1. La dernière page de l'annexe B fournit des détails sur les objectifs des divers secteurs d'activité.

PM = Politique microéconomique DSI = Développement sectoriel de l'industrie RSAM = Règlements et services axés sur le marché

Connectivité : Faire du Canada le pays le plus branché du monde

Résultats clés	Activités	PM	DSI	RSAM
Relier les Canadiens entre eux et au reste du monde d'une manière abordable et accessible	<i>Le Canada en ligne</i>			
	<i>Créer une infrastructure et un marché novateurs</i>			
	• Modernisation des lois et de la réglementation	✓		
	• CANARIE		✓	
	• Harmonisation des normes et des règlements			✓
	<i>Brancher les Canadiens</i>		✓	
	• Rescol			
	• Ordinateurs pour les écoles		✓	
	• Programme d'accès communautaire		✓	
	• Programme d'aide au réseau du secteur du bénévolat (VolNet)		✓	
	• Programme Étudiants bien branchés		✓	
	• ConnectAction		✓	
	• Stratégie de communication sur l'initiative Un Canada branché		✓	
	<i>Les Collectivités ingénieuses</i>			
	• Projets pilotes d'établissement de collectivités ingénieuses		✓	
	<i>Les gouvernements canadiens en ligne</i>			
	• Amélioration de la prestation des services gouvernementaux par la voie électronique			✓
	• Applications du commerce électronique sur <i>Strategis</i>			✓
	• Centres de services aux entreprises du Canada		✓	
	<i>Le Canada branché au reste du monde</i>			
• Promotion des programmes de connectivité dans le monde			✓	
• Participation à des débats internationaux	✓			
• Interconnectivité mondiale du réseau CA*Net 3 de CANARIE			✓	

PM = Politique microéconomique DSI = Développement sectoriel de l'industrie RSAM = Règlements et services axés sur le marché

Résultats clés	Activités	PM	DSI	RSAM
Créer un environnement de calibre mondial pour le commerce électronique	<i>Le commerce électronique</i> <i>Instaurer la confiance dans l'économie numérique</i>			
	• Principes directeurs sur la protection des consommateurs	✓		
	• Commerce électronique (projet de loi C-54) – Soutien stratégique et technique	✓		
	• Nouvelle politique sur la cryptographie	✓		
	<i>Clarifier les règles du marché</i>			
	• Politiques, normes et dispositions législatives sur le commerce électronique	✓		
	• Commerce électronique et administration fiscale canadienne	✓		
Maximiser les applications et le contenu numérique canadiens en ligne	<i>Renforcer l'infrastructure d'information</i>			
	• Normes sur l'interopérabilité des réseaux			✓
	<i>Concrétiser les possibilités et développer des marchés</i>			
	• Adoption d'applications axées sur le commerce électronique par les milieux d'affaires canadiens		✓	
	<i>Le contenu canadien en ligne</i>			
• Mise au point d'applications Internet de pointe			✓	
• Collections multimédias		✓		
• Didacticiels multimédias sur Rescol		✓		
• Radiodiffusion et télédiffusion numériques			✓	
• Contenu et services en français pour l'inforoute		✓		

PM = Politique microéconomique DSI = Développement sectoriel de l'industrie RSAM = Règlements et services axés sur le marché

Marché : Créer un marché équitable, efficace et concurrentiel

Résultats clés	Activités	PM	DSI	RSAM
Créer et maintenir un marché équitable, efficace et concurrentiel pour les entreprises, les consommateurs et les investisseurs	• Modification de la <i>Loi sur la concurrence</i> (projet de loi C-20)	✓		
	• Réforme de la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i>	✓		
	• Modification du Règlement sur les poids et mesures et du Règlement sur l'inspection de l'électricité et du gaz	✓		
	• Réduction du fardeau réglementaire			✓
	• Examen de la politique sur la propriété intellectuelle	✓		
	• Renforcement de la concurrence			✓
	• Réduction des activités anticoncurrentielles transfrontalières			✓
	• Négociation sur l'obtention de nouvelles gammes de fréquences	✓		
Modifier les comportements de manière que le marché fonctionne conformément aux lois, règlements, politiques et procédures cadres	• Régimes novateurs de conformité			✓
	• Réglementation axée sur les forces du marché	✓		
	• Création d'un marché secondaire pour les licences du spectre			✓
Donner l'assurance que le marché est équitable, efficace et concurrentiel	• Amélioration de la prestation des services			✓
	• Administration de la <i>Loi sur l'enregistrement des lobbyistes</i> et du <i>Code de déontologie des lobbyistes</i>			✓
	• Réforme des droits de licences radio			✓
	• Adoption d'instruments d'analyse comparative pour répondre aux exigences des consommateurs	✓		

PM = Politique microéconomique DSI = Développement sectoriel de l'industrie RSAM = Règlements et services axés sur le marché

Investissement : Créer des conditions plus favorables à l'investissement dans l'économie canadienne

Résultats clés	Activités	PM	DSI	RSAM
Améliorer le climat d'investissement intérieur et étranger	• Recherches et analyses sur l'investissement	✓		
	• Ententes nouvelles ou améliorées	✓		
	• Compétitivité accrue du climat économique canadien sur la scène internationale	✓		
Faire valoir le Canada comme étant un lieu de prédilection pour l'investissement	• Préparation de produits d'information		✓	
	• Surveillance des possibilités d'investissement international	✓		
Attirer de nouveaux investissements des multinationales, tout en conservant leurs investissements actuels	• Stratégies pour retenir et attirer des entreprises clés		✓	
	• Prestation de services d'investissement		✓	
	• Profils des multinationales, stratégies et programmes de visites		✓	
	• Procédures pour désigner des organismes canadiens d'essais et d'homologation			✓
Accroître l'investissement des PME et des entreprises autochtones	• Services de conseil et de renseignements aux entreprises canadiennes		✓	
	• Programme relatif à la nouvelle <i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i>		✓	
	• Congrès international de la petite entreprise 1999	✓		
	• Initiatives de développement des entreprises autochtones		✓	
	• Accès au capital pour les petites entreprises du Nord de l'Ontario		✓	

PM = Politique microéconomique DSI = Développement sectoriel de l'industrie RSAM = Règlements et services axés sur le marché

Commerce : Travailler avec les entreprises canadiennes à accroître la part du Canada sur les marchés mondiaux

Résultats clés	Activités	PM	DSI	RSAM
Maintenir et améliorer l'accès aux marchés	• Ententes pour ouvrir les marchés étrangers aux entreprises canadiennes		✓	
	• Accord sur le commerce intérieur	✓		
	• Ententes de reconnaissance mutuelle		✓	
	• Promotion d'obligations efficaces en matière de propriété intellectuelle			✓
Améliorer la capacité d'exportation et le degré de préparation des exportateurs – entreprises et industries concurrentielles sur la scène internationale et tournées vers l'exportation	<i>Sensibiliser les entreprises, notamment les PME, aux possibilités qu'offrent les marchés mondiaux</i>			
	• Séminaires et ateliers à l'intention des PME		✓	
	• Service téléphonique sans frais d'information d'Équipe Canada inc sur les exportations		✓	
	• Information sur les exportations		✓	
	• Appui de l'initiative de sensibilisation des exportateurs		✓	
	<i>Assurer de façon uniforme des services intégrés et ciblés</i>			
	• Ateliers de préparation des exportateurs « Horizon le monde »		✓	
	• Appui au Centre des occasions d'affaires internationales en faisant part de possibilités d'exportation		✓	
	• Systèmes d'évaluation de la satisfaction de la clientèle et du rendement		✓	
	<i>Accroître le nombre d'entreprises prêtes à exporter ou orientées vers l'exportation, y compris les PME, les entrepreneurs autochtones et les femmes entrepreneures</i>			
	• Augmentation du nombre d'exportateurs autochtones		✓	
	• Promotion des clubs d'exportation		✓	

PM = Politique microéconomique DSI = Développement sectoriel de l'industrie RSAM = Règlements et services axés sur le marché

Résultats clés	Activités	PM	DSI	RSAM
Améliorer la capacité d'exportation et le degré de préparation des exportateurs – entreprises et industries concurrentielles sur la scène internationale et tournées vers l'exportation (suite)	• Documentation sur les tendances économiques à l'intention des femmes entrepreneures et des entrepreneurs autochtones		✓	
	• Sommet commercial des femmes d'affaires		✓	
	• Marché des projets publics-privés d'infrastructure	✓		
Développer les marchés étrangers – augmenter les exportations de biens et services canadiens	Augmenter le nombre de nouveaux exportateurs et diversifier les marchés			
	• Programme de développement des marchés d'exportation et programme Nouveaux exportateurs aux États frontaliers		✓	
	• Commerce entre les Autochtones et les collectivités indigènes		✓	
	• Débouchés accrus pour les produits permettant de faire face au changement climatique		✓	
	Améliorer la part des secteurs clés sur leurs principaux marchés			
	• Stratégies et programmes commerciaux pour les secteurs prioritaires		✓	
	• Commission canadienne du tourisme		✓	
• Occasions d'affaires associées au Sommet de la francophonie			✓	

Les objectifs des trois principaux secteurs d'activité dont fait état le tableau de concordance sont les suivants :

Politique microéconomique

Le Secteur d'activité a pour objectif de s'attaquer aux grandes questions structurelles de développement économique se posant dans l'économie canadienne, pour accroître la productivité et la compétitivité et, par conséquent, stimuler la croissance et la création d'emplois.

Développement sectoriel de l'industrie

Le Secteur d'activité aide les entreprises à soutenir la concurrence en adoptant des stratégies sur le

commerce, l'investissement, la technologie, le perfectionnement des ressources humaines et le développement durable. Il accorde par ailleurs un appui bien déterminé aux entreprises autochtones et aux petites entreprises et il veille à favoriser le développement économique du Nord de l'Ontario et l'aménagement de l'inforoute.

Règlements et services axés sur le marché

Le Secteur d'activité a pour objectifs de favoriser l'instauration d'un marché équitable, efficace et concurrentiel pour les entreprises et les consommateurs canadiens et de faire valoir les normes du marché canadien sur la scène internationale.

Annexe C

Mesure du rendement

Dans son *Rapport sur les plans et les priorités* de 1998-1999, Industrie Canada présentait une annexe décrivant les progrès accomplis dans l'amélioration de la gestion du rendement au sein du Ministère. Cette annexe faisait état de plusieurs initiatives en voie d'élaboration dans l'ensemble du Ministère pour divers programmes et activités, dont un grand nombre reposaient sur des accords de partenariat conclus avec d'autres ministères fédéraux. Par exemple, l'annexe mettait en évidence les cadres de rendement établis en collaboration avec le MAECI et avec Agriculture et Agroalimentaire Canada en vue des initiatives de promotion du commerce international portant sur le commerce et l'investissement.

Grâce à l'information sur le rendement qui sera recueillie par le truchement de ces diverses initiatives, Industrie Canada pourra évaluer l'incidence de ses efforts dans ces domaines et déterminer si chaque programme ou activité atteint ou non les résultats escomptés. Ce type d'information se révèle un précieux atout pour la prise de décisions de gestion concernant les activités du Ministère. Toutefois, l'information dans son ensemble ne permet pas toujours de savoir si le gouvernement atteint ou non ses buts et objectifs.

En 1998-1999, Industrie Canada a établi des cadres de rendement pour chacun de ses cinq objectifs stratégiques, répondant ainsi à un besoin d'information sur le rendement ministériel. (Les cadres de rendement sont partiellement reproduits dans le présent document sous la rubrique « Structure des principaux engagements »). Ces cadres présentent les incidences économiques et sociales visées par le Ministère à long terme, les résultats qu'il souhaite obtenir à moyen terme ainsi que les activités et programmes mis en place à l'appui des résultats escomptés à court terme et précisent les clients qui en bénéficieront.

Par ailleurs, le Ministère a commencé à définir les indicateurs de rendement propres à fournir l'information nécessaire pour évaluer son succès quant aux résultats escomptés et aux incidences souhaitées, mais il s'agit d'un processus récurrent. Bien que le présent document fasse état d'indicateurs de rendement, ceux-ci continueront d'évoluer à mesure que le Ministère évaluera la pertinence de l'information découlant de leur application.

Les partenaires d'Industrie Canada jouent un rôle prépondérant en l'aidant à perfectionner ses indicateurs de rendement.

- Industrie Canada et ses partenaires établissent actuellement un cadre conceptuel et une méthode pour mesurer les progrès accomplis dans le projet visant à faire du Canada le pays le plus branché du monde. Le Ministère travaille en étroite collaboration avec le secteur privé, le milieu de l'enseignement, les groupes d'intérêt et d'autres parties intéressées, notamment Statistique Canada, dans le but d'établir une série de mesures. C'est dans cette optique qu'Industrie Canada a organisé en juin 1998 un atelier consacré aux données statistiques sur la connectivité et que, s'inspirant des travaux des participants, il prépare un rapport qui orientera la mesure de la connectivité.
- En formant des partenariats axés sur le partage d'information avec des organismes de statistiques et des membres du Portefeuille, Industrie Canada poursuit ses efforts pour disposer de données plus fiables et détaillées sur les tendances et les indicateurs d'investissement selon les grandes industries et les grands secteurs de l'économie.
- Le Ministère établira, avec l'aide de l'industrie canadienne, ses objectifs globaux et sectoriels relatifs aux exportations pour 2005. Le rendement global sera évalué au moyen de données telles que les exportations par pays ou par industrie, la balance commerciale, le taux de croissance des exportations canadiennes de produits finis et de

services, le nombre d'exportateurs et leurs caractéristiques de même que le taux de croissance des exportations canadiennes vers certains marchés en plein essor. Par ailleurs, en collaboration avec les exportateurs, Industrie Canada élabore un programme complémentaire de prévisions sectorielles.

Le degré de satisfaction de la clientèle est un indicateur de rendement qui résistera à l'épreuve du temps. Les organisations d'Industrie Canada qui assurent des services axés sur le marché et constituent le premier point de contact pour un grand nombre des clients du Ministère ont publié des normes de service et mesurent déjà leur rendement. Par exemple, après avoir consulté les parties intéressées, le Bureau de la concurrence a commencé en novembre 1997 à imposer des droits en fonction des normes de service. Il a formulé la Politique sur la tarification et les normes de service pour que les clients qui paient aient voix au chapitre quant au niveau de service qu'ils reçoivent. La Politique visait également à assurer une approche qui ressemble davantage

à celle du secteur privé en matière de services, notamment des mécanismes systématiques de rétroaction et de production de rapports, ainsi qu'un mécanisme de règlement des différends. Au cours de la première année de la Politique, le Bureau a respecté les normes de service dans 92 p. 100 des cas. Il a récemment tenu son premier groupe de discussion avec les parties intéressées depuis l'entrée en vigueur de la Politique, dans le but de rendre compte de son rendement et de recueillir les commentaires de ces dernières. Les participants ont apprécié les efforts du Bureau et leurs suggestions pour améliorer le service seront étudiées attentivement. Le Bureau continuera de perfectionner ses méthodes en tenant compte des commentaires des parties intéressées.

La mesure du rendement ne va pas sans difficultés, mais Industrie Canada est déterminé à relever le défi. C'est la mesure du rendement qui montrera si Industrie Canada est réellement un partenaire indispensable.

Index

- Accord de libre-échange des Amériques 51
Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) 43, 50
Accord sur le commerce intérieur 52, 55, 104
Administration des prêts aux petites entreprises 49
Affaires indiennes et du Nord Canada 59, 97
Agence canadienne de développement international 59
Agence de promotion économique du Canada atlantique 97
Année de la francophonie canadienne 97
Appui informatique intégré 60
Association ontarienne des SADC 50
Atelier consacré aux données statistiques sur la connectivité 107
Banque de développement du Canada 56
Bulletin des sociétés canadiennes 31
Bureau de la concurrence 31, 40, 42, 96, 108
Bureau de la performance environnementale des entreprises canadiennes 65
Bureau du surintendant des faillites 41, 95, 96
CA*Net 3 25, 32, 100
CA*Net II 25
Cadres de compétitivité sectorielle 19, 65, 99
Camps d'initiation à l'infouroute, aux sciences et à l'entrepreneuriat 79
Canada branché au reste du monde 24, 26, 30, 100
Canada en ligne 24, 25, 26, 100
CANARIE Inc. 97
CANARIE 16, 25, 26, 34, 35, 78, 100
CANSHARE 55
Carrefour des consommateurs 30, 36
Cartes routières technologiques 20, 99
Centre d'innovation du Centre de recherches sur les communications (CRC) 22
Centre d'innovation en technologies de l'information 79
Centre de recherches sur les communications 19, 22, 95, 99
Centre des conseillers en gestion 60
Centre des occasions d'affaires internationales 52, 54, 57, 104
Centres de services aux entreprises du Canada 10, 30, 49, 95, 97, 100
Centres du commerce international 52, 57, 95, 97
Code de déontologie des lobbyistes 41, 102
Collections numérisées 34
Collections numérisées de Rescol 29
Collectivités ingénieuses 24, 26, 29, 79, 100
Comité consultatif canadien sur la biotechnologie 20
Comité de coordination de l'écologisation des opérations 66
Commerce électronique 24, 27, 32, 101
Commissaire à la protection de la vie privée 33
Commission canadienne du tourisme 53, 60, 62, 95, 96, 105
Commission du droit d'auteur : *Loi sur le droit d'auteur* 85
Conférence ministérielle de l'OCDE sur le commerce électronique 33
Congrès international de la petite entreprise 49, 103
ConnectAction 28, 100
Conseil canadien des normes 65
Conseil consultatif canadien de la radio 77
Conseil consultatif canadien sur les normes de télécommunications 37
Conseil consultatif des sciences et de la technologie (CCST) 17, 18, 19, 99
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes 26, 37
Conseil du Trésor 96
Conseil national de recherches du Canada 18, 21, 22
Conseil privé 96
Conseiller en éthique 60
Contenu canadien en ligne 24, 27, 34, 101
Corporation commerciale canadienne 45
Cyberjeunes Canada – Projet d'emploi jeunesse du Programme d'accès communautaire 29
Didacticiens 29
Direction générale de la vérification et de l'évaluation 60

- Direction générale des communications 60
 Direction générale des corporations 96
 Direction générale des ressources humaines 60
 Direction générale du contrôleur 60
 Diversification de l'économie de l'Ouest Canada 97
 Enregistrement des lobbyistes 31
 Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement industriel 79
Entente de politique ministérielle 55
 Entente Travaux d'infrastructures Canada 79
 Ententes de reconnaissance mutuelle 55, 104
 Entreprise autochtone Canada 17, 19, 49, 79, 99
 Équipe Canada inc 26, 51, 53, 56, 57, 95, 97, 104
 Équipe Canada 57
 Équipes sectorielles commerciales Canada 52, 53, 57, 59
 Étude sur les entreprises autochtones 49
 Étudiants bien branchés 28, 29, 100
ExportSource 10, 30, 53, 56, 95
 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante 43, 49
 FedNor 17, 19, 49, 50, 99
 Foires-info pour la petite entreprise 56
 Fondation canadienne pour l'innovation 16, 17, 20, 77
 Fonds renouvelable – Protection et diffusion de la propriété intellectuelle 80
 Fonds spécial pour le développement du Nord de l'Ontario 79
 Forum des gens d'affaires francophones 60
 Forum économique mondial 7, 47
 Forum pour la formation en commerce international 53, 57
 Forum pour les gens d'affaires francophones du Canada 60
 Gestion des installations 60
 Gestion du spectre 96
 Gouvernements canadiens en ligne 24, 26, 30, 100
 Groupe d'experts sur les collectivités ingénieuses 29
Guide sur la préparation à l'exportation 56
Guide sur la propriété intellectuelle 56
 Horizon le monde 57, 104
 Initiative de redressement de l'économie de l'Est de l'Ontario 79
 Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario (FedNor) 17, 19, 49, 50, 99
 Institut canadien des recherches avancées 78
 Interopérabilité mondiale des réseaux à large bande 32
Licences radio pour fins autres que la radiodiffusion (Droits-révision) 90
Loi canadienne sur les sociétés par actions 31, 39, 64, 84, 87, 102
Loi d'exécution du budget de 1997 85
Loi de mise en œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur 84
Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique 85
Loi sur Bell Canada 85
Loi sur Investissement Canada 31, 84, 87
Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique 85
Loi sur l'Agence spatiale canadienne 85
Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole 85
Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation 84, 86
Loi sur l'enregistrement des lobbyistes 41, 84, 86, 102
Loi sur l'étiquetage des textiles 84, 86
Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz 84, 87
Loi sur la Banque de développement du Canada 85
Loi sur la bonification d'intérêts au profit des petites entreprises 85
Loi sur la compagnie de téléphone de la Colombie-Britannique 85
Loi sur la concurrence 31, 39, 84, 86, 102
Loi sur la diversification de l'économie de l'Ouest canadien 85
Loi sur la faillite et l'insolvabilité 84, 86
 Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (projet de loi C-54) 33, 101
Loi sur la radiocommunication 84, 87
Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada 84
Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Télésat Canada 84

- Loi sur la restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique* 85
- Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton* 85
- Loi sur la statistique* 85
- Loi sur le Conseil canadien des normes* 85
- Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines* 85
- Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie* 85
- Loi sur le Conseil national de recherches* 85
- Loi sur le développement industriel et régional* 69, 85
- Loi sur le droit d'auteur* 84, 86, 88
- Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* 49, 103
- Loi sur le fonctionnement des sociétés du secteur public* 84
- Loi sur le marquage des bois* 84
- Loi sur le ministère de l'Industrie* 71, 84, 85
- Loi sur le poinçonnage des métaux précieux* 84, 87
- Loi sur le soutien de l'emploi* 85
- Loi sur le Tribunal de la concurrence* 85
- Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* 84, 86
- Loi sur les associations coopératives du Canada* 84, 86
- Loi sur les brevets* 84, 86
- Loi sur les carburants de remplacement* 67
- Loi sur les chambres de commerce* 84
- Loi sur les corporations canadiennes* 84, 86
- Loi sur les déclarations des personnes morales et des syndicats* 85
- Loi sur les dessins industriels* 84, 86
- Loi sur les documents publics* 84
- Loi sur les fonctionnaires publics* 39, 84, 87
- Loi sur les inventions des fonctionnaires* 84, 87
- Loi sur les langues officielles* 62
- Loi sur les lettres de change* 84
- Loi sur les liquidations et les restructurations* 84
- Loi sur les marques de commerce* 84, 87
- Loi sur les poids et mesures* 84, 87
- Loi sur les prêts aux petites entreprises* 49, 71, 79, 80, 84, 85, 87
- Loi sur les sceaux* 84, 87
- Loi sur les sociétés de caisse de retraite* 85
- Loi sur les subventions au développement régional* 85
- Loi sur les syndicats ouvriers* 84, 87
- Loi sur les télécommunications* 84, 87
- Loi sur les topographies de circuits intégrés* 84, 87
- Loi sur les zones spéciales* 85
- Mesures Canada 95, 96
- Mining Innovation Rehabilitation and Applied Research Corporation 19
- Ministère de la Justice 33, 37
- Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) 26, 27, 44, 45, 46, 47, 52, 53, 54, 57, 59, 97, 107
- Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada 59, 97
- Mise aux enchères du spectre 41
- Modifications législatives variées 39
- Northern Centre for Advanced Technology Inc. 19
- Northwestern Ontario Technology Centre 19
- Nouveaux exportateurs aux États frontaliers 52, 58, 105
- Nouveaux exportateurs aux États frontaliers « Inverse » 58
- Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) 71, 82, 88, 89, 95, 96
- Office national de développement économique des Autochtones 59
- Ordinateurs pour les écoles 100
- Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) 31, 55
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) 16, 21, 31, 45
- Organisation internationale de normalisation 25
- Organisation mondiale du commerce (OMC) 25, 45, 51
- Parents branchés de Rescol 28
- Partenaires pour l'investissement au Canada (PIC) 47, 97
- Partenariat PARI-PTC 22
- Partenariat technologique Canada (PTC) 21, 22, 65, 79, 95, 99
- Plan d'action concernant l'écologisation des opérations 67
- Plan d'action sur la pénurie de main-d'œuvre spécialisée en infotechnologie 20

Plan d'investissement communautaire du Canada 78

Plan de dépenses 13

Plan de gestion des personnes d'Industrie Canada 61

Politique sur la tarification et les normes de service 108

PRECARN 16

Price Accuracy Guidelines – Recommendations for Canadian Retailers 42

Programme Bourses Canada 77

Programme d'accès communautaire 28, 79, 100

Programme d'adaptation aux fermetures de bases de l'Ontario 79

Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) 19, 22

Programme d'aide au réseau du secteur du bénévolat (VolNet) 28, 100

Programme d'emploi jeunesse de Rescol 29

Programme d'expansion des entreprises 71, 78

Programme de connectivité 11, 17, 24, 36, 95

Programme de développement des collectivités 78

Programme de développement des marchés d'exportation du MAECI 58

Programme de développement des marchés d'exportation 52, 105

Programme de développement industriel et régional (PDIR) 69, 71, 78

Programme de jumelage des sous-ministres avec les pays investisseurs prioritaires 47, 48

Programme de liaison de l'industrie 25

Programme de mise en valeur de la technologie 79

Programme de préparation à l'emploi (SI) 61

Programme de promotion du Service canadien des délégués commerciaux 57

Programme des didacticiels multimédias et des nouvelles applications d'accès public de Rescol 34, 101

Programme des ordinateurs pour les écoles 28

Projet d'acquisition d'une expérience professionnelle du Programme des ordinateurs pour les écoles 29

Propriété intellectuelle du Canada, Office de la 71, 82, 88, 89, 95, 96

Registraire général 39

Registre public sur les conflits d'intérêts 41

Règlement sur l'inspection de l'électricité et du gaz 39, 102

Règlement sur la radiocommunication 63, 90

Règlement sur les documents officiels 39

Règlement sur les poids et mesures 39, 102

Répertoire national des diplômé(e)s 29

Rescol 27, 79, 100

Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE) 16, 25, 26, 34, 35, 78, 100

Réseau des services aux entreprises autochtones 49

Réseaux commerciaux régionaux 53, 57, 59, 97

Réseaux de centres d'excellence (RCE) 16, 17, 20

Revenu Canada 96, 97

Salle de classe virtuelle du Centre de recherches sur les communications 31

Secrétariat du commerce intérieur 78

Secrétariat du Conseil du Trésor 33, 81

Secrétariat du Groupe de travail de l'an 2000 24

Secteur des opérations 97

Semaine de préparation à l'an 2000 25

Service Canada 11, 95

Services de distribution de courrier et de dossiers 60

Services de gestion et services généraux 60

Services exécutifs 60

Services généraux régionaux 60

Société pour l'expansion des exportations 45

Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) 17, 49

Solliciteur général du Canada 33

Solutions environnementales canadiennes 65

Sommet commercial des femmes d'affaires Canada–États-Unis 58, 105

Sommet commercial des femmes d'affaires 58, 105

Sommet de la francophonie 60, 105

Sous-ministres jumelés avec les pays investisseurs prioritaires 45, 46

Stratégie canadienne en matière de biotechnologie 20, 99

Stratégie canadienne sur le commerce électronique 32, 33

Stratégie de développement durable 62, 63
Stratégie fédérale emploi jeunesse 29
Stratégie pour l'industrie canadienne de
l'environnement 78
Strategis 10, 30, 95, 100
Système automatisé et récemment mis à niveau
de recherche de nom (NUANS) 31
Système en direct d'enregistrement des
lobbyistes 41
Technologies stratégiques 78
Trade Bytes 31
*Un cadre visant à améliorer l'union sociale
pour les Canadiens* 52
Un Canada branché 9, 24, 61
Union internationale des télécommunications
25, 37, 39, 78
VolNet 28, 100
WIN Exports (Réseau mondial d'information
sur les exportations) 54, 57
World Competitiveness Report 45